J. BÉZY
Docteur ès lettres

H.-D. LACORDAIRE

ÉTUDE BIOGRAPHIQUE ET CRITIQUE

d'après des documents inédits

Avec PRÉFACE d'É. FAGUET

de l'Académie Française



BLOUD & CIE

1910

Henri-Dominique Lacordaire



Cliché de Jongh (Neuilly-sur-Seine).

STATUE DU PÈRE LACORDAIRE
(Cour d'honneur du Collège de Sorrèze, Tarn.)

J. BÉZY
DOCTEUR ÈS LETTRES

Henri Dominique Lacordaire

Études biographiques et critiques

D'APRÈS DES DOCUMENTS INÉDITS

Avec une Préface d'ÉMILE FAGUET
de l'Académie française

Lacordaire et Monsieur de Montalivet (1831). — *Trois autographes inédits.* (*Lacordaire et l'Institut historique.* — *Opinions politiques de Lacordaire*) (1834). — *Lacordaire et la Maison des Carmes* (1849-1859). — *Les conférences de Lacordaire à Toulouse* (1854). — *Lacordaire académicien* (1864 et 1861). — *Lacordaire initiateur intellectuel des élèves de Sorèze* (1854-1861).

1910

BLOUD ET Cie
ÉDITEURS
7, Place Saint-Sulpice, 7, Paris (6e)

A LA MÊME LIBRAIRIE

DU MÊME AUTEUR

Un prédicateur apostolique au XVIIIe siècle. Etudes sur la vie et les œuvres de Bon, Pierre, Charles Frey de Neuville, jésuite, d'après des documents inédits. Vol. in-8°... 7 fr. 50

Fables choisies de La Fontaine, traduites en latin par Fénelon. Nouvelle édition critique. Vol. in-8°...... 4 fr. »

Les conférences de Lacordaire à Toulouse. Volume in-8°.................................... 1 fr. »

ERRATA

Faux titre, ligne 5, *au lieu de :* Lacordaire académicien 1864, *lisez :* Lacordaire académicien 1854.

Page 1, lignes 2 et 3 de la note, *au lieu de :* Fenedone, *lisez :* Fenelone.

Page 5, ligne 22, *au lieu de :* l'esclavage., *lisez :* l'esclavage,.

Page 16, ligne 32, *au lieu de :* sur les mur, *lisez :* sur les murs.

Page 58, ligne 27, *au lieu de :* femme, *lisez :* femmes.

Page 59, ligne 1 de la note, *au lieu de :* situé de Vaugirard, *lisez* situé rue de Vaugirard.

Page 64, note 3, *au lieu de :* Appendice, *lisez :* Appendice I.

Page 66, lignes 27 et 28, *au lieu de :* protative, *lisez :* portative.

Page 68, note, *au lieu de :* sermons instructions, *lisez :* sermons, instructions.

Page 72, ligne 13, *au lieu de :* a vieille, *lisez :* la vieille.

Page 80, ligne 2 de la note 1, *au lieu de :* 528-529... 531-532, *lisez :* 528, 529... 531, 532.

Page 86, ligne 24, *au lieu de :* satyrique, *lisez :* satirique.

Page 98, ligne 8, *au lieu de :* par, elle-même, *lisez :* , par elle-même.

Ibidem, dernière ligne, *au lieu de :* omnes gentes, *lisez :* omnes gentes ».

Page 134, ligne 1 de la note 3, *au lieu de :* Lettre à Madame de Favencourt, *lisez :* Lettres etc.

Page 136, ligne 3, *au lieu de :* V. Hugo,, *lisez :* V. Hugo.

Page 140, note 2, *au lieu de :* Œuvres T. VIII, *lisez :* Ibid.

Page 151, ligne 2 de la note, *au lieu de :* et ss, *lisez :* ss.

Page 163, note 1, *au lieu de :* 260-261, *lisez :* 260, 261.

Page 166, note 1, *au lieu de :* 269-270, *lisez :* 269, 270.

Page 172, note 1, *au lieu de :* L'œuvre, *lisez :* Œuvres.

Page 184, ligne 22, *après ces mots :* et lui », *supprimez* les guillemets.

Page 203, note 3, *au lieu de :* autographe, *lisez :* autographes.

Page 205, note 3, *au lieu de :* Perreyre, *lisez :* Perreyve.

Ibid., ligne 25, *au lieu de :* personne... localité, *lisez :* personnes... localités.

Ibid., dernière ligne du texte, *au lieu de :* nitiative, *lisez :* initiative.

Page 210, dernière ligne, *au lieu de :* 1890, *lisez :* 1870.

Page 217, ligne 1, *au lieu de :* Récréation, *lisez :* Récréations.

Ibid., ligne 18, *au lieu de :* Léa, *lisez :* Léon.

Imprimatur :

Parisiis, Die nona novembris 1909,

E. Thomas, *v. g.*

PRÉFACE

M. l'abbé Bézy nous donne un volume intitulé : *Henri Dominique Lacordaire. Etudes biographiques et critiques d'après des documents inédits.*

On connaît l'abbé Bézy. Prédicateur et professeur il a consacré sa vie à sa foi, à la propagation de sa foi et à l'étude de ceux qui l'ont propagée avant lui. Il a conquis son doctorat ès lettres en Sorbonne par un travail sur le R. P. de Neuville, jésuite, orateur chrétien du XVIIIe siècle, pour montrer que le XVIIIe siècle français ne fut pas aussi pauvre en orateurs chrétiens qu'on le croit généralement et par un travail moins austère sur les fables latines de Fénelon, c'est-à-dire, sur les fables de La Fontaine traduites en latin par Fénelon (1) pour l'éducation du duc de Bourgogne. Il eut du succès d'auteur et du succès de soutenance. Je m'en souviens, ayant été son président. La Sorbonne eut même le désir, je dis le désir officiellement exprimé, sur rapports favorables d'un de mes plus illustres collègues et de moi-même, de le

1. Un prédicateur apostolique au XVIIIe siècle, B.P. Ch. Frey de Neuville (Paris, 1904, in-8°). « Fabulæ selectæ Joannis Fontanii a Fenedone in sermonem latinum translatæ » (Paris, 1904, in-8°).

compter au nombre de ses conférenciers libres ; ce qui n'a manqué de passer à la réalisation que par un acte de déférence de M. Bézy envers ses supérieurs ecclésiastiques.

Depuis, il s'est attaché à Lacordaire, vers qui l'attirèrent d'irrésistibles sympathies littéraires et morales. M. Bézy est en effet un orateur et, au sens le plus orthodoxe du mot, un libéral, et il n'y a à ces deux égards, entre Lacordaire et lui, qu'une différence de degré qu'il s'attacherait plutôt à exagérer qu'à méconnaître. Il a cherché, avec une curiosité d'érudit et une sympathie d'admirateur, *des inédits* de Lacordaire. Il en a trouvé de fort intéressants, conférences, lettres, notes, etc. (1), particulièrement relatives à la direction de la fameuse école de Sorèze.

Dans tout cela, Lacordaire revit avec sa foi ardente, avec son intelligence pédagogique déliée, délicate et pénétrante, avec son indomptable attachement à la liberté de propagande et d'enseignement.

Vous le verrez confessant son Dieu avec cette éloquence entraînante qui venait également de sa puissante imagination et de son cœur tendre, embrasé et plus puissant encore. Vous le verrez ramenant les hommes à la foi par l'intelligence de leurs faiblesses et aussi de leurs forces, des forces de leurs désirs et de leurs angoisses ; par les mêmes chemins du reste par lesquels il y est venu lui-même, puisque c'est lui qui a dit : « Quand on pleure, on est bien près de croire » et

1. Notamment, M. Bézy a trouvé dans la collection du *Journal de Toulouse*, un compte rendu détaillé de la toute dernière conférence de l'éminent prédicateur et il l'a publié dans son livre.

aussi : « J'ai l'âme extrêmement religieuse et l'esprit très incrédule ; mais, comme il est dans la nature de l'esprit de se laisser subjuguer par l'âme, il est fort probable qu'un jour je serai chrétien ». Le secret de son ascendant fut là, en dehors de son incomparable talent. Il était un homme qui parlait à des hommes, un homme qui avait eu ses incertitudes, ses hésitations, ses luttes contre lui-même et qui refaisait avec eux le voyage qu'il avait accompli lui-même, dans le trouble et dans l'agitation avec courage et espérance.

Vous le verrez encore, s'inclinant vers les jeunes intelligences et les jeunes âmes, haranguant ses élèves de Sorèze avec une simplicité très habile et très adroite, conversant aussi avec eux familièrement sur tous sujets, le soir dans le recueillement du crépuscule, à l'exemple de son divin maître sur la montagne, s'ouvrant et ouvrant, pénétrant et hospitalier, craignant par-dessus tout un enseignement qui s'impose et qui, en appuyant avec indiscrétion, risque d'écraser ; car, comme il l'écrivait à l'abbé Bernard (plus tard aumônier à l'école normale supérieure) « il faut également éviter de développer dans une jeune âme l'esprit de servitude et l'esprit d'indépendance. L'un et l'autre sont contraires à l'état vrai d'un chrétien tel que l'Évangile nous le dépeint ; un enfant qui ne délibère jamais, qui ne choisit jamais, qui est passif dans tous ses actes ne sera propre un jour qu'à obéir lâchement aux hommes et aux choses qui le domineront par l'effet du hasard ; comme celui qui est nourri dans l'indépendance ne saura point se soumettre là où il faut

se soumettre et porter avec honneur et raison le frein d'une obéissance légitime... un enfant ne doit point commander et être obéi à tout propos, comme le sont les enfants gâtés ; mais il ne faut non plus qu'il soit asservi comme un esclave, *qu'il ait peur d'avoir une pensée* (1) ».

C'est dans cet esprit que Lacordaire dirigeait sa population scolaire de Sorèze, comme il dirigeait les hommes eux-mêmes, persuadé avec raison que « les enfants, comme dit la Bruyère, sont déjà des hommes » et aussi que les hommes sont encore des enfants. Lacordaire mal à l'aise dans le monde, n'en accusant ni sa dureté, car il se sent « doux », ni sa froideur, car il se sent « passionné » ; mais reconnaissant qu'il est intermittent « comme un volcan » et que la place la moins favorable à un volcan est un salon, était né éducateur, un peu à cause de son intermittence même, ayant souvent besoin d'écouter, de laisser venir à lui, de « laisser trotter devant lui le jeune esprit », de laisser prendre du champ ; puis intervenant à son moment et ayant alors toute l'autorité d'un homme qui ne peut, ni surtout ne veut, en avoir toujours. Lacordaire ne fut éducateur ni comme Montaigne, ni comme Rousseau, ni comme celui qui n'intervient jamais et qui semble n'être qu'un homme qui promène un enfant à travers le monde, un peu à travers les livres, en comptant sur lui, en un doux optimisme, pour qu'il s'élève tout seul ; — ni comme celui qui, tout en affectant de croire que l'enfant s'élèvera lui-même, s'atta-

1. C'est moi qui souligne.

che à lui de manière à ne lui laisser en réalité aucune initiative, aucun développement autonome.

Il le fut avec une méthode complexe qui admettait la liberté et qui ne renonçait pas à la direction et qui croit que l'humanité tout entière a besoin de l'une et de l'autre et n'est pas plus tôt abandonnée à celle-là qu'elle réclame celle-ci et n'est pas plutôt soumise impérieusement à celle-ci qu'elle aspire à celle-là. Et c'était la mise en pratique de la devise de Saint-Augustin : « *In necessariis auctoritas, in dubiis libertas, in omnibus caritas* ».

Vous verrez ici surtout Lacordaire dévoué passionnément à la liberté et aux œuvres de liberté. Vous le verrez fondant des écoles libres, surtout pour affirmer le droit de tout homme à enseigner ce qu'il croit, sans autres bornes à son droit que le respect de la morale publique. Vous l'entendrez dire :

« Nous sommes rassemblés pour prendre possession de la première liberté du monde, de celle qui est la mère de toutes les autres, sans laquelle il n'existe, ni liberté domestique, ni liberté de conscience, ni liberté d'opinions, mais tôt ou tard l'esclavage, l'asservissement de tous les hommes à la pensée d'un seul homme. C'est assez vous dire, Messieurs, que nous prenons possession de la liberté d'enseignement. Nous en prenons possession parce que c'est notre droit naturel, *nulle loi ne pouvant ravir aux pères de famille l'âme de leurs enfants, et nul père ne pouvant garder l'âme de son fils que par la liberté d'enseignement*. Nous en prenons possession parce que c'est notre droit de chrétiens. Quand le Christ apporta sa

parole au monde, sa parole ne fut libératrice qu'à cause qu'elle fut universelle, que tous purent l'entendre, tous la répéter ; or, nous ne pouvons l'entendre et la répéter que par la liberté d'enseignement. Nous en prenons possession enfin au nom de la glorieuse charte de 1830, qui nous l'a donnée et dont nous ne permettrons pas, si nous sommes Français et chrétiens, qu'une seule ligne périsse. Et, étant vrai, Messieurs, que rien n'est plus juste, plus saint, plus grand que ce qui est à la fois commandé par la nature, la religion et la loi fondamentale de notre pays, nous devons être tous contents de ce que nous faisons en ce moment. »

Il eut lieu d'être toujours « content de ce qu'il faisait en ce moment » ; car il n'y eut moment dans sa vie qui ne fut consacré à Dieu, à l'enseignement et à la libérté. Profondément contempteur, non seulement de toute jouissance matérielle, mais des récompenses les plus légitimes du talent et de la vertu, écartant une haute prélature qui s'offrait à lui, attendant en vérité l'heure de la mort, littéralement l'année qui la précéda, pour accepter d'entrer à l'Académie française où on le désirait depuis longtemps, toujours sur la brèche en simple soldat et en humble serviteur de Dieu seul, aimant à répéter le mot profond de Vauvenargues : « Tôt ou tard, on ne jouit que des âmes » et en ayant conclu, dès l'entrée de la vie, que c'est par cela qu'il faut commencer, il fut l'homme juste, « courageux et tenace en son dessein » de la philosophie antique et, en même temps, l'homme dénué et doux de l'Evangile.

Il a bien eu sa récompense, *mercedem suam, exquisitus, exquisitam*, une récompense de choix, étant homme d'élection.

Il fut malheureux, au sens humain du mot, dans sa vieillesse ; il eut son martyre. Il se vit très isolé, très délaissé, très renié. Il fut dit de lui : « Nous n'avons pas connu cet homme ». Il resta doux et ferme, répétant jusqu'à la fin : « Il faut se tenir debout » ; ce qui est le mot d'un empereur et ce qui est celui de tous les princes de la volonté. Il reste debout encore devant la postérité qui l'admire et qui le chérit.

Il disait à ses élèves de Sorèze : « Ayez une opinion. Pourvu qu'elle ne soit pas exagérée, elle sera toujours honorable ; mais, de grâce, comptez-vous pour quelque chose ; sachez vouloir. Dans notre siècle, presque personne ne sait vouloir. Je vous prie donc de garder cette parole : Ayez une opinion. » Il a eu une opinion, et il a su vouloir, et il a tout fait passer derrière cette opinion et cette volonté. Il reste pour qui que ce soit un grand exemple.

M. l'abbé Bézy l'aime et l'admire profondément. Il ne va pas cependant jusqu'à ce que j'ai appelé ailleurs la critique extatique et il sait, ce qui donne à ses approbations et à ses éloges une authenticité et une autorité singulières, le combattre énergiquement quand il croit devoir le faire. Par exemple, à propos du *Discours sur la loi de l'histoire*, il écrit :

« La critique que Lacordaire formule lui-même est ici très justifiée : « Je vous ai envoyé un discours que j'ai prononcé à une Académie de Toulouse, écrit-il à Mme de Prailly. C'est le résumé de mes convictions sur

notre époque bien qu'il y manque une conviction plus nette de l'avenir ; mais il est difficile de prévoir exactement ce qui n'est pas encore et encore plus difficile de le dire lorsqu'on le sait (1). »

« L'admiration sincère que je professe pour l'illustre dominicain ne m'empêchera pas de souligner cette auto-critique. Au début du discours, l'historien-philophe nous avait presque promis que, s'appuyant sur la connaissance qu'il avait de l'état des esprits en 1854, il nous exposerait les conjectures qu'il formait sur l'avenir du catholicisme en France. Or, il ne l'a pas fait. Et cette attitude intellectuelle est inexplicable. Si l'orateur n'a pas réussi à établir dans son esprit des conjectures plausibles, pourquoi donc a-t-il poursuivi cette étude? Pourquoi apporte-t-il à l'auditoire une série de considérations sur l'esprit moderne extrêmement intéressantes, il est vrai, mais tout à fait dépourvues de conclusion ?

« Qu'il ne dise pas : « Il est difficile de prévoir ce qui n'est pas encore ». Pour formuler cette incontestable vérité, il n'aurait pas été nécessaire d'être Lacordaire ; il aurait suffi d'être La Palisse.

« C'étaient, sans aucun doute, des prophéties purement conjecturales que l'auditoire attendait. Qu'il n'ajoute pas : « Il est encore plus difficile de dire ce qui n'est pas (Lisez : ce qui arrivera dans un avenir relativement prochain) quand on le sait. » Le sous-entendu qu'enveloppe cette phrase est facile à deviner et ne peut être interprété qu'en ces termes-ci : « Le

1. Lettres du P. Lacordaire à Mme de Prailly. (B. Chocarne. Paris, 1885, in-8°). Lettre du 27 juillet 1854, p. 276.

progrès de l'esprit moderne amènera la chute du second Empire. » Je comprends fort bien que le restaurateur de l'ordre des Frères Prêcheurs en France, le supérieur de la Province Française de ce même ordre se soit cru obligé à observer de très grands ménagements à l'égard du souverain heureusement régnant en 1854 et que, par ailleurs, il ait craint de blesser un certain nombre d'auditeurs qui étaient notoirement bonapartistes. Mais ce que je ne réussis pas à comprendre, c'est que, puisqu'il avait vu cette difficulté, alors que le choix du sujet était complètement laissé à sa discrétion, il n'ait pas préféré en traiter un autre; en définitive, il laisse dans les esprits ce qu'on peut appeler le malaise et la sensation pénible de l'inachevé » (1).

Il faut remercier M. Bézy de faire revivre, une fois de plus, par de nouveaux traits intéressants, cette noble figure et le féliciter d'être parfaitement l'homme digne de prendre ce soin.

EMILE FAGUET
De l'Académie française.

1. Cf., pp. 128, 129.

L'ABBÉ LACORDAIRE
& M. DE MONTALIVET

L'ABBÉ LACORDAIRE ET M. DE MONTALIVET

(Mars-novembre 1831.)

Le procès de l'Ecole libre (1)

MESDAMES, MESSIEURS,

Le 11 janvier 1864, à la tribune du Corps législatif, Son Excellence M. Rouher, ministre d'État, formulait contre le gouvernement de Juillet cette sentence de condamnation sommaire : « Toujours préoccupé des conditions de son existence précaire et contestée, placé devant ces difficultés parlementaires qui déplacent le pouvoir tous les jours, ce gouvernement (le gouvernement de Juillet) n'a rien produit (2) ».

M. Emile Bachausson de Montalivet, ancien ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique, qui avait servi Louis-Philippe avec un dévouement et un désintéressement comparables à ceux avec lesquels MM. Archimbaud père et fils désireraient avoir le droit de servir leur pays, répliqua vertement à M. Rouher. Sous ce titre :

1. Conférence donnée à l'Institut catholique de Paris le 16 décembre 1908.

2. *Moniteur universel*, n° du 12 janvier 1864, p. 50. Discussion de l'adresse.

Rien ! dix-huit années de régime parlementaire (1), il publia une apologie très éloquente et très concluante de la monarchie de Juillet.

Au cours de ce travail, l'auteur passe en revue les gouvernements qui ont précédé le second Empire. Et voici l'humble aveu que nous sommes heureux de trouver sous sa plume :

« Soyons justes... envers la République de 1848, quand elle comble une des lacunes les plus regrettables laissées par le gouvernement de Juillet, en votant la loi de 1850 sur l'instruction publique et la liberté de l'enseignement (2). »

C'est comme si M. de Montalivet disait : « Le roi Louis-Philippe et moi avons laissé subsister « *une lacune regrettable* » en refusant aux catholiques la liberté d'enseignement qu'ils réclamaient ». Puisque nous allons avoir à apprécier la conduite d'un coupable qui reconnaît si humblement ses fautes, nous aurions mauvaise grâce à ne pas imiter *le bon juge*. Il est impossible de ne pas signaler les actes d'arbitraire que le ministre de Louis-Philippe a commis ; je le ferai avec la bienveillance à laquelle son repentir sincère lui donne droit.

I

OUVERTURE DE L'ÉCOLE LIBRE

La bataille livrée à M. de Montalivet, alors ministre de l'Instruction publique, par l'abbé Lacordaire, commence à la fin du mois de mars de l'année 1831 pour finir dans les derniers jours du mois de septembre de la même année.

1. Paris, 1864, in-12.
2. *Op. cit.*, pp. 204, 205.

Avant d'engager la lutte, le jeune champion de la liberté d'enseignement s'était entouré sinon d'une armée, du moins d'un état-major admirablement organisé. Le 30 octobre 1830, l'abbé Lamennais, de concert avec les abbés Lacordaire et Combalot et avec Montalembert, avait fondé une *Agence Générale pour la défense de la liberté religieuse*. D'après les statuts de cette association, elle avait pour objets principaux :

1° « Le redressement de tout acte contre la liberté du ministère ecclésiastique par des poursuites devant les chambres et devant tous les tribunaux.

... Dans les procès les plus importants, des publications de mémoires judiciaires, plaidoyers, etc., devaient être faites aux frais de l'Agence Générale et répandues dans toute la France.

2° Le soutien de tout établissement d'instruction primaire, secondaire et supérieure, contre tous les actes arbitraires attentatoires à la liberté d'enseignement, sans laquelle il n'y a plus ni charte, ni religion...

3° L'établissement d'un lien commun à toutes les associations locales qui se sont déjà établies en France et qui s'y établiront dans le but de former une *assurance mutuelle* contre toutes les tyrannies qui attaqueraient la liberté religieuse (1). »

L'*Avenir*, périodique quotidien, dont Lacordaire était le rédacteur le plus actif et le plus dévoué, était l'organe de cette association.

Ce fut M. de Montalivet qui ouvrit les hostilités. Les chanoines de Lyon s'étaient permis de réunir les enfants de chœur de la cathédrale pour leur apprendre les premiers éléments de la langue latine, et cela, sans avoir demandé l'autorisation au Recteur et sans avoir payé la

1. *Le procès de l'Ecole libre*. Paris. 1831, in-8°. pp. 212, 213.

rétribution universitaire. Le 26 mars 1831, le ministre édicta un décret prescrivant la fermeture de l'école. Dans le numéro de l'*Avenir* du 13 avril suivant, l'abbé journaliste stigmatisa ainsi cette mesure arbitraire :

« Violateur naïf de la liberté religieuse, M. de Montalivet insulte avec la même audace la liberté d'enseignement... Si l'arbitraire et la sottise avaient pu être sauvés, ils l'eussent été par ce jeune homme. Il a incontestablement le droit d'être ridicule, mais la France et nous avec elle, avons le droit d'être libres... si l'Université n'est pas morte, elle est condamnée, elle attend le bourreau. Et voici qu'en butte aux attaques de ses bacheliers, licenciés, docteurs, harpie désespérée, elle rêve encore l'oppression. Elle a, dans Lyon, découvert quelques curés qui enseignent à des enfants de chœur les éléments de quelque chose et sa jalousie s'est émue...

« Quant à nous qui venons de signaler ce nouvel acte de despotisme, nous ferons davantage. Il faut que la question se décide entre la France et l'Université. Depuis longtemps, nous avons le projet d'ouvrir une école sans autorisation, en vertu de la charte. *L'Agence générale pour la défense de la liberté religieuse* se charge d'accomplir ce projet et, avant un mois, il sera en pleine exécution dans la capitale. »

Ce ne fut pas là une vaine menace. Dès le début du mois de mai, on put lire sur les murs de Paris des affiches annonçant qu'une école libre et gratuite allait être ouverte sans autorisation de l'Université, sous la direction de l'abbé Lacordaire, avec le concours de MM. Montalembert et de Coux. Afin que M. le ministre de l'Instruction publique n'en ignorât, on fit apposer une affiche sur les mur mêmes de l'hôtel du ministère. De plus, les instituteurs libres eurent soin d'informer par lettre M. le préfet de police du jour de l'ouverture de l'Ecole. Elle eut lieu le

9 mai, à 8 heures du matin, dans deux pauvres chambres de la maison située au numéro 3 de la rue des Beaux-Arts.

Dès le premier jour, plusieurs enfants appartenant à toutes les classes de la société se présentèrent. De nombreux amis des instituteurs libres étaient venus assister à l'inauguration de l'école.

Lacordaire leur adressa une allocution dans laquelle il dit entre autres choses :

« Messieurs,

« Nous sommes rassemblés pour prendre possession de la première liberté du monde, de celle qui est la mère de toutes les autres, sans laquelle il n'existe ni liberté domestique, ni liberté de conscience, ni liberté d'opinion, mais tôt ou tard, l'esclavage, l'asservissement de tous les hommes à la pensée d'un seul homme. C'est assez vous dire, Messieurs, que nous prenons possession de la liberté d'enseignement. Nous en prenons possession parce que c'est notre droit naturel, nulle loi ne pouvant ravir aux pères de famille l'âme de leurs enfants, et nul père ne pouvant garder l'âme de son fils que par la liberté d'enseignement. Nous en prenons possession parce que c'est notre droit de chrétien. Quand le Christ apporta sa parole au monde, sa parole ne fut libératrice qu'à cause qu'elle fut universelle, que tous purent l'entendre, tous la répéter ; or, nous ne pouvons l'entendre et la répéter que par la liberté d'enseignement. Nous en prenons possession enfin au nom de la glorieuse charte de 1830, qui nous l'a donnée, et dont nous ne permettrons pas, si nous sommes Français et chrétiens, qu'une seule ligne périsse. Et, étant vrai, Messieurs, que rien n'est plus juste, plus saint, plus grand que ce qui est à la fois commandé par la nature, la religion et la loi fondamentale de notre pays, nous devons être tous contents de ce que nous faisons dans ce moment (1) ».

1. *Le procès de l'école libre*, pp. 7, 8.

Après ce discours, le directeur de l'école annonça que les classes commenceraient le lendemain et auraient lieu de 8 à 10 heures du matin et de 2 à 4 heures du soir.

Le 10, douze enfants répondirent à l'appel des instituteurs chrétiens. Coïncidence remarquable ! Jésus-Christ et les douze apôtres avaient apporté la vérité au monde ; un prêtre catholique et douze enfants allaient remporter en faveur de la cause de la liberté d'enseignement la première et la plus décisive des victoires.

La classe commença sans le moindre incident et s'acheva dans le calme le plus parfait. Pendant la classe du soir, le commissaire frappa à la porte et fut introduit. Il se plaça devant la table des professeurs et lut une commission rogatoire qui lui enjoignait de fermer l'école, fallût-il recourir à la force armée. Les maîtres rédigèrent séance tenante une protestation qu'ils lui remirent. Pendant que celui-ci dressait le procès-verbal, Lacordaire indiqua aux élèves la matière de leurs devoirs et de leurs leçons pour le lendemain. Puis, se tournant vers le crucifix, il leur dit : « L'heure habituelle de notre séparation étant arrivée, nous allons prier et nous retirer ». Tout le monde s'agenouilla et Lacordaire récita lentement et pieusement une prière à la Sainte Vierge. Le commissaire et les agents qui l'avaient accompagné assistaient à ce spectacle, immobiles, muets, complètement abasourdis.

La prière achevée, le commissaire dit aux enfants : « Au nom de la loi, je déclare l'école fermée, et je vous avertis de ne plus avoir à vous y représenter jusqu'à décision de justice ». Lacordaire le laisse à peine achever et réplique : « Vous êtes ici par ordre de vos parents, *nous les représentons*... nulle puissance que celle de la justice ne peut nous séparer. Vous serez ici demain à huit heures. »

Je n'ai pas besoin de dire que les enfants furent tous exacts au rendez-vous.

Pendant la classe du soir, le commissaire revint et dit aux enfants : « Au nom de la loi, je vous somme de sortir ». A quoi Lacordaire répliqua : « Au nom de vos parents dont j'ai l'autorité, je vous somme de rester ». Le commissaire et le maître d'école répétèrent trois fois cette double sommation. A cette triple injonction, les enfants, qui ne s'étaient jamais trouvés à pareille fête, répondirent avec un entrain qu'on devine et avec une complète unanimité : « Nous resterons ».

Aussitôt après, deux agents de police en uniforme et armés prirent les enfants par la main et les firent sortir.

Le commissaire déclara alors aux instituteurs qu'il allait faire apposer les scellés sur la porte extérieure de l'école. « Cette école est mon domicile, dit Lacordaire, j'y passerai la nuit, à moins que je n'en sois expulsé par la force ». Le commissaire répondit en sommant nommément les instituteurs et ceux de leurs amis, qui étaient venus en grand nombre se mettre à leur disposition, de se retirer. Lacordaire se tournant alors vers ceux-ci les pria de « le laisser seul avec la loi et son droit ». Tout le monde lui obéit. Le commissaire de police, qui avait hâte d'achever une aussi vilaine besogne, somma encore Lacordaire de quitter l'appartement. Celui-ci répéta : « C'est ici mon domicile, j'ai loué cet appartement, j'ai l'intention d'y passer la nuit; la force seule pourra m'en faire sortir ».

Sur l'ordre du commissaire, un sergent toucha légèrement le bras de Lacordaire qui sortit aussitôt. On apposa les scellés sur la porte extérieure de l'école et une instruction judiciaire fut engagée contre les instituteurs libres (1).

1. Cf. *Procès de l'école libre*, pp. 9-15.

II

AUDIENCE DE LA COUR DES PAIRS

Le 3 juin 1831, les trois prévenus comparurent devant le tribunal de police correctionnelle. Ils déclinèrent la compétence de ce tribunal. Lacordaire demanda la parole pour exposer les motifs qui avaient décidé ses amis et lui à adopter cette attitude :

« Ce n'est point une marque de défiance que nous voulons donner à la magistrature en réclamant le jury... Mais nous voulons... conserver à l'acte dont on prétend que nous sommes coupables sa véritable nature. Il n'a point été une contravention à de simples règlements de police, mais une attaque ouverte contre un corps constitué de l'état, quoique illégalement constitué selon nous ; une protestation politique contre son existence, une invocation publique et hardie de la charte, un appel à la France pour qu'elle ait à prendre garde que sa volonté suprême ne soit méconnue en un point qui est la condition de ses serments. Tel a été l'acte par lequel nous avons fondé une école libre ; acte de rébellion et d'indépendance permis à de bons citoyens, *mais dont nous tenons à garder toute la gloire et toute la responsabilité...*

« Messieurs, la cause que nous avons à défendre est celle de tous les pères de famille, la cause des pauvres, la cause des hommes qui gémissent de n'avoir reçu qu'une éducation incomplète, la cause du peuple. D'où vient que nous ne souhaiterions pas que les pères de famille, les pauvres, les hommes des divers rangs de la société, le peuple, en un mot, la jugent ? Et vraiment, nous le souhaitons, nous avons envie de voir, devant des citoyens pris

au hasard, cette université qui a eu vingt ans pour conquérir l'amour des familles. Tous nous sommes ses enfants ; qu'a-t-elle à craindre ? Pourquoi n'a-t-elle pas demandé la première qu'un jury décidât entre elle et nous ? Si elle a bien mérité de la France, elle doit désirer plus que nous que nos concitoyens interviennent dans le débat, et la splendeur de notre ingratitude lui fait une assez belle position...

« Tels sont nos motifs, Messieurs, et nous en avons signé tous trois la déclaration afin que, quoi qu'il arrive, elle soit une preuve que nous n'avons rien négligé pour maintenir nos droits *et pour obtenir justice d'une détestable oppression.* » (1)

Finalement, Lacordaire et ses amis eurent gain de cause et, aux applaudissements unanimes de l'assistance, le tribunal se déclara incompétent.

Sur ces entrefaites, le père du comte de Montalembert mourut et, par le fait même, celui-ci fut investi de la pairie héréditaire. L'action contre les prévenus étant indivisible, ceux-ci devinrent justiciables de la cour des Pairs.

Montalembert, de Coux et Lacordaire comparurent devant cette Cour suprême le 19 septembre 1831. Tout le monde connaît la fière réponse de Montalembert à la première question du président. Le jeune pair déclina ainsi ses nom, prénom et qualités : « Charles de Montalembert, pair de France et maître d'école ».

« M. Persil, organe du ministère public, écrit spirituellement M. Foisset, soutint la prévention en légiste vulgaire, comme il eût plaidé une cause de mur mitoyen » (2) Après ce réquisitoire et après les plaidoiries des avocats, Montalembert prit la parole. « Les journaux de l'époque

1. *Op. citat.* pp. 32, 33-35, 36.
2. Foisset. *Vie du P. Lacordaire* (Paris, 1870, in-8°), t. I, p. 172.

écrit le P. Chocarne, qui mettaient autant de soin à peindre la physionomie des assemblées qu'à recueillir les paroles des orateurs, nous montrent le Palais-Médicis ému, immobile, respirant à peine, devant cette parole si mâle et si jeune, si fière et si humble, si pleine d'ironie, de colère, de vraie chaleur et de ferme logique. L'accusé s'était fait accusateur, on avait oublié le délit, la prévention, les juges ; le banc des accusés était une tribune, et l'on écoutait dans un religieux silence ce jeune homme de vingt ans qui, du premier bond, se plaçait, hors de ligne dans l'élite des orateurs de la Chambre et de la France. En relisant ce discours à un si grand éloignement de date et de température morale surtout, on retrouve les émotions de cette chaude journée, et l'on se rappelle le mot si heureux et si juste d'un spirituel académicien (le duc de Broglie, successeur de Lacordaire à l'Académie Française, dans son discours de réception) nous montrant la noble Chambre « souriant à l'éloquence pleine de verdeur d'un des complices, comme un aïeul à la vivacité généreuse et mutine du dernier enfant de sa race » (1).

M. de Coux assomma l'auditoire par un long et froid discours et eut la maladresse de se faire rappeler à l'ordre pour avoir appelé Louis-Philippe : *roi provisoire*. M. Persil leur répondit. Lacordaire s'était réservé pour la réplique. Je voudrais pouvoir reproduire en entier ce magnifique discours. Je vais citer les passages le plus universellement admirés. L'entrée en matière d'abord :

« Nobles pairs, je regarde et je m'étonne. Je m'étonne de me voir au banc des prévenus, tandis que M. le Procureur général est au banc du ministère public ; je m'étonne que M. le Procureur général ait osé se porter mon accusateur, lui qui est coupable du même délit que moi, et

1. Le R. P. H.-D. Lacordaire. *Vie intime et religieuse* (Paris, 1867, in-8°), t. I, pp. 136, 137.

qui l'a commis dans l'enceinte où il m'accuse, devant vous, il y a si peu de temps. Car, de quoi m'accuse-t-il ? D'avoir usé d'un droit écrit dans la charte et non encore réglé par une loi : et lui vous demandait naguère la tête de quatre ministres en vertu d'un droit écrit dans la charte et non encore réglé par une loi ! S'il a pu le faire, j'ai pu le faire aussi, avec la différence qu'il demandait du sang et *que je voulais donner une instruction gratuite aux enfants du peuple*. Tous deux nous avons agi au nom de l'article 60 de la charte. Si M. le Procureur général est coupable, comment m'accuse-t-il ? Et s'il est innocent, comment m'accuse-t-il encore ?

« ... L'on a pu demander la tête des ministres en vertu d'un principe de liberté non organisé par une loi, et lorsque nous avons voulu, en vertu d'un principe de liberté non organisé par une loi, mais écrit à la même page et dans le même article de la charte, rassembler quelques enfants de familles pauvres pour leur apprendre les éléments des lettres divines et humaines, on est venu contre nous comme contre des perturbateurs de la paix publique ; on a chassé nos enfants ; on m'a ravi mon domicile ; ma porte est encore sous le scellé. Je n'ai rien vu, dans tout ce qu'a dit M. le Procureur général, qui m'explique tant d'impunité d'une part et tant de rigueur de l'autre, à moins que l'impunité n'ait été justice et que la rigueur ne soit persécution. Alors je les comprends toutes deux ; et *après la persécution*, nobles pairs, *j'ose réclamer la justice* (1). »

L'abbé Lacordaire engage ensuite une discussion juridique très serrée dans laquelle il « suit pied à pied » l'argumentation de l'accusateur.

Dans son réquisitoire, M. Persil avait rappelé que le

1. Œuvres du P. H.-D. Lacordaire (Paris 1887, in-8°), t. VII, pp. 239-241.

décret du 15 novembre 1811 édictait une peine contre ceux qui enseignaient sans avoir la patente universitaire. Voici la réplique victorieuse du prévenu :

« Le décret de 1811 a eu force de loi sous l'empire : c'est vous qui l'avez dit, monsieur le Procureur général, c'est vous qui avez placé là toute la cause, ou du moins son principal fondement, et qui faisiez remarquer tout à l'heure à la Cour, avec une sorte d'orgueil, que personne n'avait été si hardi sous l'empire que de s'opposer à la volonté de Napoléon. Je place volontiers la cause où vous la placez vous-même et je suis heureux de répéter la preuve par laquelle vous établissez que le décret de 1811 a eu force de loi sous le sceptre impérial. C'est, dites-vous, qu'il a été exécuté. Mais tout s'exécute par l'épée ; et, si nulle autre condition n'est nécessaire pour qu'une volonté d'homme devienne une loi, la violence est la suprême législatrice du genre humain ; un fait est un droit, le silence de la peur est la voix de Dieu. S'il faut d'autres conditions, quelles sont-elles ? Ont-elles été remplies à l'égard du décret de 1811 ? M. le Procureur général ne nous en a rien dit. Il s'est borné à ce mot superbe : Le décret a été exécuté, en ajoutant avec intention que c'était sous l'empire. En effet, sous l'empire, il y avait alors tant de liberté et tant de courage civil, que l'exécution d'une volonté impériale lui donnait nécessairement la force de la loi, c'est-à-dire, le caractère du consentement de la nation ou de ses représentants, c'est-à-dire le caractère de la justice ! Non, si la doctrine du ministère public était vraie, s'il était possible qu'en France un décret exécuté devînt une loi par cela seul qu'il est exécuté, il faudrait fuir notre patrie, et aller demander aux civilisations les plus abjectes un peu de cette liberté qui ne se perd jamais tout entière, si ce n'est chez les peuples où l'on parle de la violence comme d'une chose sacrée, et où l'ordre du

maître s'appelle une loi, pourvu que l'esclave ait répondu : J'obéis...

« ... Je ne puis m'étonner assez du sang-froid avec lequel M. le Procureur général vous a dit : Le décret de 1811 a été exécuté, donc il a force de loi ; mais a-t-il été exécuté librement ? A-t-il été exécuté du consentement commun ? A-t-il été exécuté pendant de longues années ? A-t-il été exécuté en telle façon qu'il soit une liberté de la France ? Ah ! nobles pairs, quelle dérision, et c'était avec complaisance que M. le Procureur général vous suppliait de remarquer que le décret avait été exécuté sous l'empire. Puis donc qu'il a bien voulu prendre mon rôle, il faut que je me résigne à répéter après lui : C'était sous l'empire, c'était du temps où la France ne consentait à rien, parce qu'on ne lui soumettait rien ; c'était du temps où les restes de la République descendus de l'échafaud adoraient à genoux la fortune impériale ; c'était du temps où il n'y avait en France que la gloire et le silence. Mais encore, l'esclavage a-t-il été assez long pour qu'on puisse dire au moins qu'il a eu la puissance et la majesté de la durée ? Comptez les jours, nobles pairs, et remercions la Providence qui les abrégea. Entre le 15 novembre 1811 et le 1er avril 1814, entre le décret qui mit l'Université sous la protection d'une pénalité arbitraire, et l'acte qui précipita Napoléon du trône, il s'est écoulé deux ans, trois mois, vingt-six jours. Est-ce là de quoi couvrir la servitude du voile que le temps jette sur tout ?

« Ah ! une éternité n'eût pas suffi pour ôter à ce décret son infamie. Rendu contre une promesse faite dans une loi, il était tout à la fois un parjure et une indigne machination politique. Il avait un but d'un despotisme si vaste, que Napoléon, parvenu au plus haut degré de sa puissance, n'osa pas le soumettre à ceux qui avaient sanctionné toutes ses volontés passées. Il y revint à trois fois,

en six années, pour le créer, et il s'y prit avec tant de ruse, qu'évidemment il croyait porter le dernier coup à la liberté. Et néanmoins, M. le Procureur général vous a dit tranquillement : le décret a été exécuté sous l'empire, donc il a force de loi. Est-ce par la puissance de la coutume ? M. le Procureur général n'oserait le soutenir. Mais, si ce n'est par la puissance de la coutume, par quelle puissance est-ce donc? Par celle du despotisme et du parjure, nobles pairs. Vous me pardonnerez de ne pas avoir adoré les œuvres de cette puissance-là (1). »

Voici enfin par quelle fière revendication en faveur de la liberté, l'orateur termine cet éloquent discours : « Je m'arrêterai un instant sur la charte de 1830. Je ne dis rien de ses articles 5 et 7, l'un qui abolit la censure, l'autre la religion de l'Etat, nos défenseurs vous ont montré leur liaison nécessaire avec la liberté d'enseignement. Je me hâte d'atteindre l'article 70 : celui-là, M. le Procureur général a jugé convenable de l'oublier complètement, quelque effort que la défense ait fait pour le lui rappeler. Il stipule l'abrogation expresse des lois et ordonnances contraires aux principes adoptés pour la réforme de la charte, principes dont la liberté de l'enseignement fait partie. Je soumettrai à son égard deux observations à la Cour. On dit que cet article est clair, invincible, mais qu'il existe contre son application pratique une objection plus claire et plus invincible encore, c'est que tout serait perdu s'il était appliqué. Tout serait perdu parce que, grâce à l'empire et à nos procureurs généraux, il s'est introduit une foule de décrets ayant force de loi, comme celui de 1811 et liés à toute la machine politique qui croulerait à l'instant si l'article 70 de la charte recevait à son tour force de loi. J'accorde pour un moment qu'il en soit ainsi : c'est la faute du législateur s'il a fait un article

1. *Ibid.*, pp. 244-248.

impraticable ; ce n'est pas la mienne ni celle de mes amis si nous l'avons entendu dans son sens naturel et, à tout le moins, nous sommes excusables de nous être trompés après la législature.

« Mais il s'en faut, nobles pairs, que tout soit perdu si l'on applique généreusement l'article 70 de la charte . Je conviens qu'il est des lois contraires aux principes adoptés pour la réforme de notre constitution, qui ne peuvent être abandonnées à la merci des citoyens tant qu'elles n'ont pas été remplacées par d'autres lois. Mais, à l'égard de la responsabilité ministérielle, à l'égard de la garde nationale, à l'égard de la liberté d'enseignement, il n'en est pas de même ; on peut juger un ministre sans que l'Etat tombe en défaillance ; on peut se faire soldat sans qu'il périsse ; on peut ouvrir une école et mille écoles sans que le royaume soit en combustion, sans même que l'Université soit troublée. Quand nous avons ouvert la nôtre, rien n'a été changé en France, sinon que quelques citoyens ont usé d'une liberté dont ils n'usaient pas auparavant. Rien même n'empêchait que l'Etat ne surveillât notre école ; il n'avait qu'à envoyer ses inspecteurs pour examiner si nous étions des forçats, ou si nous enseignions des doctrines contraires aux bonnes mœurs, et nous déférer ensuite aux tribunaux. Que fera-t-il de plus avec la loi qu'il nous force à attendre depuis un an, et qui ne sera pas même prête pour la rentrée des écoles ? Il ne fera rien de plus, et il est évident, nobles pairs, que ce n'est pas le désordre qu'on poursuit en nous, mais la liberté : les dernières paroles de M. le Procureur général le témoignent assez. Mais j'invoque l'article 70 de la charte ; car c'est un remède que nos législateurs nous ont préparé contre les lenteurs et les parjures du pouvoir, un remède sans danger, parce qu'il est impossible de s'en servir dans le cas où il y a du danger.

« Je termine ici, nobles pairs, et pourtant je ne vous ai pas dit la pensée avec laquelle j'étais venu devant vous. J'ai tout sacrifié au désir de ne pas vous être à charge et de réfuter avec simplicité le ministère public. Si le temps ne me manquait pas, j'aurais essayé de vous prouver que la question n'a pas encore été traitée sous son vrai point de vue. J'aurais accordé au ministère public tout ce qu'il aurait voulu, et, supposant que nous étions coupables de la violation d'un décret sanctionné par une peine, j'aurais tiré de notre culpabilité même la preuve de notre innocence. Car, nobles pairs, il est de saintes fautes et la violation d'une loi peut être quelquefois l'accomplissement d'une loi plus élevée. Dans la première cause de la liberté d'enseignement, dans cette cause célèbre où Socrate succomba, il était évidemment coupable contre les Dieux, et par conséquent, contre les lois de son pays ; cependant la postérité des peuples païens et la postérité des siècles venus depuis le Christ ont flétri ses juges et ses accusateurs, ils n'ont absous que le coupable et le bourreau : le coupable, parce qu'il avait manqué aux lois d'Athènes pour obéir à des lois plus grandes ; le bourreau, parce qu'il n'avait présenté la coupe au condamné qu'en pleurant. Et moi, nobles pairs, je vous aurais prouvé qu'en foulant aux pieds ce décret de l'empire, j'avais bien mérité des lois de ma patrie, *bien servi sa liberté*, *bien servi la cause et l'avenir de tous les peuples chrétiens*. Mais le temps me ravit ma pensée, et je lui pardonne, puisqu'il me laisse votre justice. C'est donc assez. Quand Socrate, dans cette première et fameuse cause de la liberté d'enseignement, était prêt à quitter ses juges, il leur dit : Nous allons sortir, vous pour vivre, moi pour mourir. Ce n'est pas ainsi, mes nobles juges, que nous vous quitterons. Quel que soit votre arrêt, *nous sortirons d'ici pour vivre ; car la liberté et la religion sont immortelles*, et les

sentiments d'un cœur pur, que vous avez entendus de notre bouche, ne périssent pas davantage » (1).

Avant de formuler son arrêt, la Cour des pairs délibéra longtemps. La discussion fut très animée. Tel pair ne demandait rien moins que l'application du maximum de la peine : 3.000 francs d'amende. Tels autres, au contraire, proposaient l'acquittement. D'après l'avis de la très grande majorité, il fut décidé qu'on appliquerait le minimum de la peine. Les trois accusés furent donc condamnés solidairement à payer chacun 100 francs d'amende et on fit droit à la requête de Lacordaire qui demandait la levée des scellés apposés sur la porte extérieure de « son domicile » (2).

Cette condamnation très bénigne équivalait presque à une sentence d'acquittement. La cause de l'enseignement libre venait de remporter devant l'opinion une victoire décisive. Lacordaire et ses amis venaient d'ouvrir une large brèche dans la forteresse légale qui abritait les membres de l'Université (3).

M[me] Lacordaire, qui avait assisté à la séance de la Cour des pairs, raconte à une de ses amies le triomphe oratoire de son fils avec un accent d'orgueil vraiment naïf et, par ailleurs, bien excusable de la part d'une mère : « J'étais à la Chambre des pairs, lors du procès d'Henri ; il a écrasé le ministère public. Le procureur général a mis dans sa réplique une fureur incroyable. Henri lui a répondu, il n'a pas dû s'en applaudir » (4).

Au lendemain de la mort de Lacordaire, trente ans après, voici comment Montalembert décrivait l'impression produite sur ses collègues par cet éloquent discours :

1. *Ibid.* pp. 239-241.
2. Cf. *Le procès de l'école libre*, pp. 182-189. *Passim.* C'était l'amiral Duperré qui demandait le maximum de la peine.
3. Cf. Appendice I. Pièce justificative, n° 1.
4. Henri Villard. *Correspondance inédite du P. Lacordaire* (Paris, 1876, in-8°), p. 451.

« Lacordaire conquit ce jour-là une nouvelle couronne... C'est à peine s'il existe encore cinq ou six de ces nobles pairs ; mais ils ne me démentiront pas, si j'affirme que la Chambre entière resta sous le charme de la parole et de la personne du jeune orateur. L'heureuse audace de son improvisation avait éveillé l'attention des moins sympathiques... Et lorsque plus tard mon âge m'eut appelé à siéger parmi nos juges, je retrouvai vivant encore le souvenir du prêtre qui, au milieu des cruels orages de l'année 1831, les avait un instant émerveillés par son éloquence enchanteresse » (1).

Lors même que la sentence de la Cour des pairs eût été plus rigoureuse, l'opiniâtre champion de la liberté qu'était Lacordaire n'aurait pas désarmé. Il poursuivit la lutte contre le pouvoir avec plus d'entrain que jamais. Ecoutons l'appel aux armes qu'il adresse aux catholiques et à tous les libéraux sincères, dans un article de l'*Avenir* publié un mois à peine après la sentence de la Cour des pairs. Ce programme de combat est si clair, si précis, présenté avec une si parfaite intelligence des conditions pratiques du succès et répond si bien aux exigences actuelles de la cause de l'enseignement libre, que nous n'avons rien de mieux à faire que de l'exécuter à la lettre.

« ... Puisqu'il nous faut arracher la liberté de vive force... nous ne cesserons d'écrire contre le monopole... nous entasserons pétitions sur pétitions ; nous fonderons des écoles libres, non plus sur deux ou trois points, mais partout où il se trouvera quelque homme généreux, quelque catholique fervent à qui nous pourrons persuader de prendre part à l'affranchissement de sa patrie... Ce serait une grande erreur, si le jugement de la Cour des pairs faisait regarder aux catholiques comme inutiles des tenta-

1. *Le P. Lacordaire*, pp. 37 et 45. Paris, 1862, in-12.

tives semblables à celle qui a été condamnée. *La liberté ne s'obtient qu'à force de condamnations ;* car, si elle n'était pas condamnée, elle serait donnée ; *or la liberté ne se donne pas, elle se prend*... Que la France se couvre d'écoles libres, que mille tribunaux les condamnent, chassent les maîtres et les enfants ; que l'impôt universitaire soit refusé et payé par ordre de justice ; que des pétitions soient signées partout et renvoyées à M. de Montalivet qui n'en tiendra compte : il résultera de toutes ces condamnations... que l'enseignement sera libre.

« ... Que les catholiques n'appellent pas malheureuse la résistance qu'éprouve leur affranchissement... surtout qu'ils ne se découragent pas parce qu'ils ont payé trois cents francs pour faire écrire le nom de la liberté à côté du leur par leurs ennemis. Et quand ils seraient mille fois condamnés à l'amende ! et quand il faudrait cinquante ans de peines avant d'être libres ! Il en a fallu trois cents aux premiers chrétiens...

« C'est pourquoi courage! et s'il est un père qui aime son fils, une mère qui aime sa fille, *un catholique qui estime sa foi quelque chose, un homme qui veuille être libre*, qu'ils sachent qu'on ne verra en France de familles unies, de mariages saints et bénits, de foi vive et féconde, de liberté, de paix, de gloire durable, que quand l'Université n'y sera plus...

« Nous supplions les pères de famille, les prêtres catholiques, les catholiques de tous les rangs et de toutes les conditions, *les amis de la liberté, quelles que soient leurs croyances*, de s'occuper sans relâche à signer des pétitions contre le monopole de l'enseignement, d'ouvrir des écoles libres partout où ils le pourront, de refuser comme illégale la rétribution universitaire, de résister par toutes les voies possibles au despotisme et aux exactions de l'Université, *de les flétrir par la presse*, de parler, d'écrire, *de*

ne se taire jamais. Et nous, continuant de prendre notre part de la tâche commune, nous ne cesserons d'exhorter nos frères et nos concitoyens à s'affranchir ; nous saisirons toutes les circonstances où il nous sera possible de joindre l'action à la parole... *l'enseignement sera libre malgré toutes les résistances du pouvoir* » (1).

III

PROGRAMME DE COMBAT POUR 1910

Voilà la formule qui, avec une légère variante, doit à l'heure actuelle être le mot d'ordre des catholiques : « L'enseignement restera libre malgré les menaces du pouvoir ». Tous les efforts du clergé, des catholiques et de tous les libéraux sincères doivent se concentrer sur ce point unique et concourir à la défense de ce droit qui est à la fois le plus menacé, le plus nécessaire et, encore une fois, pour tous ceux qui ne sont pas des sectaires de profession, le plus inviolable.

Or, pour empêcher le vote définitif des articles liberticides de la loi « sur l'enseignement secondaire privé », quelle est pratiquement la ligne de conduite à suivre ? La voici, à mon humble avis.

Evidemment, la presse catholique connaît son devoir et, sans aucun doute, elle l'accomplira. Il faudrait insister sur le droit, reconnu en principe par nos adversaires, qu'a tout homme convaincu, tout homme « qui veut rester libre », de défendre et de propager ses croyances, sur le droit imprescriptible qu'a le père de garder chrétienne l'âme de son fils, rappeler sans relâche les violations continuelles des promesses de neutralité, publier sur ce sujet les faits les plus caractéristiques, tel,

1. L'*Avenir*, n° du 12 octobre 1831.

par exemple, que celui-ci dont je garantis l'absolue authenticité :

Dans le lycée d'une grande ville de province, un professeur fait cette profession de foi souverainement inconvenante : « La religion, je m'asseois dessus. » Un des élèves se lève aussitôt et dit hardiment : « Monsieur, je tiens à ce que vous et mes camarades sachiez que je crois, professe et pratique la religion catholique. » Les camarades applaudissent cet acte de crânerie. Et, à la fin de la classe, le magister, afin sans doute de réparer sa maladresse, félicite l'élève du courage et de la sincérité avec lesquels il affirme ses convictions et lui dit qu'il l'en estime davantage. Ce fait et d'autres semblables seraient extrêmement suggestifs.

Il faudrait faire circuler de nombreuses pétitions qui ne viseraient que ceux des articles du projet qui sont destructeurs de la liberté d'enseignement et attentatoires aux droits des catholiques. Il faudrait réunir en volumes reliés les feuilles de ces pétitions ; on peut à la rigueur jeter au panier des liasses de feuilles de papier ; il est impossible d'y jeter de dix à quinze volumes in-folio ou in-4°. Il faudrait composer des affiches très brèves et très claires qu'on ferait apposer sur les maisons qui se trouvent dans les rues ou dans les chemins les plus fréquentés, faire tirer de nombreux tracts qu'on distribuerait à l'entrée et à la sortie des églises avant et après les offices principaux du dimanche. Il faudrait que les électeurs influents notifiassent expressément à leurs mandataires que leur vote et leur concours effectif pendant la prochaine campagne électorale dépendra *uniquement* de l'attitude que prendront ceux-ci pendant la discussion de la loi et de la manière dont ils voteront. Voilà ce que devra faire « tout catholique qui estime que sa foi est quelque chose ».

Quel que soit le résultat de nos efforts, nous aurons la consolation d'avoir fait tout notre devoir en défendant cette liberté qui est le plus précieux de nos biens et dont la conquête a coûté si cher à nos pères. Remarquons d'ailleurs qu'il nous est possible de rester toujours dans les limites de la légalité ; et si, dans l'ardeur de la lutte, il nous arrivait de les franchir et d'encourir de ce chef l'amende et la prison, ce serait tant mieux ! Nous ne pouvons oublier ce beau texte de saint Paul : « Je désire que vous sachiez que ce qui m'est arrivé a servi à un plus grand progrès de l'Evangile : en sorte que mes liens sont devenus célèbres dans tout le prétoire et partout ailleurs pour la gloire du Christ. Ma captivité a inspiré confiance à plusieurs frères dans le Seigneur qui, avec une plus grande hardiesse, ont annoncé la parole de Dieu sans aucune crainte (1). » Trop heureux et trop fiers serions-nous, si nous voyions se réaliser en nous cette promesse de Jésus-Christ : « Bienheureux ceux qui souffrent persécution pour la justice (or, la liberté et la justice, c'est la même chose), parce que le royaume du ciel leur appartient ! »

1. *Epître aux Philippiens*. I, 12-15.

TROIS LETTRES INÉDITES
DE LACORDAIRE

II

TROIS LETTRES INÉDITES DE LACORDAIRE (1)

(Avril et mai 1834, janvier 1851)

Les autographes dont on va lire la reproduction appartiennent à deux périodes de la vie de Lacordaire séparées l'une de l'autre par un long intervalle de temps et représentent deux ordres d'idées très différents. Le texte original du premier se trouve aux archives de l'Institut (2) : celui du second fait partie de la collection d'autographes de Mlle M. Bouvrain ; celui du troisième m'a été obligeamment communiqué par M. Etienne Lamy, de l'Académie française. Dans celle de ces lettres qui est la première en date, l'abbé Lacordaire, qui était alors aumônier du couvent de la Visitation et qui venait de donner avec un très grand succès une série de conférences dans la chapelle du collège Stanislas (3), refuse d'assumer « la responsabilité »

1. Article publié dans les n° du 25 août et du 25 septembre 1908 de la *Revue latine*.

2. *Archives de l'Institut de France*, dossier du P. Lacordaire, seconde liasse.

3. « Conférences données dans la chapelle du collège Stanislas (19 janvier-13 avril 1834)... Chaque dimanche, la cour était envahie par

de la direction de l'une des six classes de l'Institut historique qui venait d'être fondé par Eugène de Monglave. Dans la seconde, il se plaint de l'abus qui a été fait de son nom, malgré son refus.

Le destinataire de ces deux lettres, Eugène Garay de Monglave, est né à Bayonne le 5 mars 1796. Il mourut le 21 avril 1873. Après 1814, il quitta la France pour servir dans l'armée brésilienne. A partir de 1823, il devient journaliste d'opposition et combat pour la cause libérale.

Il dirige le *Diable boiteux* qui, devenu, en 1825, *Le Frondeur impartial*, est tué par les procès et les amendes. Il fonde « l'Institut historique » le 24 décembre 1833. Celui-ci est définitivement constitué le 6 avril 1834 (1).

D'après les indications données dans le premier numéro de la Revue qui lui servait d'organe, « l'Institut historique devait embrasser toutes les connaissances historiques dans leur ensemble et étendre... l'étude de l'histoire à tout ce qui constitue la vie de l'humanité (2) ».

Il provoquait la recherche « des documents qui pouvaient jeter quelque lumière sur une époque ou sur un fait... peu connu » et il « les publiait (3) ». Eugène de

la foule... La chapelle est comble deux heures avant le commencement de la cérémonie. Arrivé trop tard, un dimanche, un monsieur... a recours à un singulier stratagème. A sa demande, on apporte une échelle et il se met en devoir d'en gravir les échelons jusqu'à la hauteur d'une fenêtre par laquelle il apparaît soudain dans la chapelle, où l'on ne peut s'empêcher de rire... c'était Berryer. Le vicomte de Melun lui tendit la main pour l'aider à descendre et le célèbre avocat put pénétrer dans l'enceinte, où se pressaient déjà Chateaubriand, Lamartine, Odilon Barrot, V. Hugo... » (L'abbé J. Favre, *Lacordaire orateur*, pp. 212, 213. Paris, 1906, in-8°).

1. *Grande encyclopédie*. Hœfer, Quérard, article *Eugène de Monglave*, sous-titre de la livraison de janvier 1834 du *Journal de l'Institut historique*.

2. *Journal de l'Institut historique*, n° de janvier, verso de la couverture Cf. *Moniteur universel* du 19 octobre 1834, p. 1964.

3. *Journal de l'Institut historique*, n° de janvier, pp. 1 et 2.

Monglave en était le secrétaire perpétuel et Michaud le président, Chateaubriand, Royer-Collard, Ballanche, Destutt de Tracy, Dupin, Ampère, Lamartine, Eugène Sue, Broussais, Geoffroy Saint-Hilaire et beaucoup de personnages célèbres en étaient membres (1). Le *Journal de l'Institut historique*, publication mensuelle, cessa de paraître au mois d'août 1840.

La troisième lettre fut écrite pendant la période la plus brillante de la carrière de Lacordaire. Elle fournit des renseignements assez intéressants sur l'état des esprits pendant l'agonie de la seconde République. L'ex-député de 1848 s'y montre beaucoup moins un partisan convaincu du gouvernement démocratique qu'une sorte de « rallié » avant la lettre.

« Lacordaire avait toujours été libéral, écrit M. Foisset, républicain, jamais... Il aurait voulu qu'on ne fît pas de la démocratie le perfectionnement absolu de l'ordre politique, comme aussi qu'on n'affirmât pas expressément que la République démocratique était l'avenir inévitable de la France et du monde : mais que tout en l'appuyant comme *un essai* raisonnable et nécessaire, on laissât l'expérience prononcer sur son opportunité comme sur sa nécessité finale (2). »

« A ce moment (à la date du 24 février 1848), écrit Lacordaire lui-même dans une lettre à M. de la Perrière qu'il est intéressant de comparer avec celle-ci, j'ai accepté la République comme *un essai*, essai nécessaire à tenter en France après la chute consécutive de trois monarchies... J'avoue ne pas voir clairement qu'il y ait nécessairement plus de liberté, d'égalité, de fraternité, sous une démocratie... que sous une monarchie. Cela peut être ou ne

1. *Ibidem*, année 1834, t. I, p. 312.
2. Lettre du 20 janvier 1849 à M. Foisset. Citée dans la *Vie du P. Lacordaire*, par Foisset, t. II, p. 132.

pas être. C'est là une question et, pour ma part, je la crois au moins douteuse (1). »

L'attitude que le P. Lacordaire avait eue au Club de l'Union, le 11 avril 1848, lorsqu'il se présenta comme candidat à la députation, ne contredit en rien ce langage.

« Le citoyen Lacordaire (répondant à une question du citoyen Barnabé) : « Je déclare que je ne suis pas le moins du monde radical, dans le sens que l'on attache ordinairement à ce mot... Je déclare qu'il y a, en 1848, et qu'il y aura même en 1849 des discours, des faits de certains révolutionnaires dont je ne pourrai jamais dire du bien.. Jusqu'au dernier moment, *oui, le 24 février 1848*, ce jour-là même, j'étais encore *partisan de la monarchie constitutionnelle*, et mon plus grand grief contre ceux qui l'avaient gouvernée depuis dix-sept ans... c'est qu'au fond ils avaient déshonoré la monarchie constitutionnelle (2). »

Le citoyen Clémencey ayant reproché au « citoyen Lacordaire » d'être « un républicain du jour », celui-ci lui réplique :

« Je ne dis pas que je suis républicain, parce que je suis trop jeune dans mes œuvres. Et je ne dis pas non, parce que je trouve que ce n'est pas mon devoir de dire non. ... Le sentiment de mon devoir m'impose de dire oui, *je suis républicain* (3). »

Enfin, voici le jugement que Lacordaire formule à propos de la révolution de 1848, dans l'autobiographie qu'il a dictée pendant sa dernière maladie :

« La République... quand elle est dans les mœurs, n'a

1. Lettre du 16 novembre. — Foisset, *Vie du P. Lacordaire* (Paris, 1870, in-8°), t. II, pp. 132, 133.

2. Cf. pp. 15, 16, de ce même travail.

3. H. Villard, *Correspondance inédite du P. Lacordaire* (Paris, 1876, in-8°).— P. p. 540, 541, 551, 554.

rien en soi de contraire aux lois de la nature et de la religion.

«... Mais quand la République n'est pas l'état naturel d'une nation, elle n'est guère qu'une transition à un autre état ; elle ne trouve, pour la servir et la représenter, ni consuls, ni Sénat, ni chefs d'armée, ni comices vraiment populaires, et, le respect lui faisant défaut avec l'autorité, il n'est besoin que d'une intrigue ou d'une conspiration pour la faire retomber dans le néant...

« Quoiqu'il en soit, la royauté de Louis-Philippe tomba au 24 février 1848. Il était difficile de savoir ce qu'il y avait à faire, parce qu'il était difficile de comprendre où était le salut. Rétablir une monarchie tempérée après les deux terribles chutes de 1830 et de 1848 n'était pas possible ; fonder la République, dans un pays gouverné depuis treize à quatorze siècles par des rois, paraissait impossible aussi ; mais il y avait cette différence entre les deux situations, c'est que la monarchie venait de tomber et que la République était debout... Encore qu'on n'eût pas l'espérance d'asseoir à jamais le nouveau régime, on pouvait du moins l'étayer franchement comme un abri et s'en servir aussi franchement pour donner à la France quelques-unes des institutions dont l'absence avait très évidemment causé la ruine de... deux dynasties. C'était la pensée de M. de Tocqueville. Il n'était pas républicain ; mais la ruine de la République... ne lui laissait entrevoir que l'avènement du pouvoir absolu. Il fallait choisir entre ces deux extrémités et il n'y avait d'habiles politiques que ceux qui allaient travailler pour l'une ou pour l'autre. Le reste était illusion (1). »

Par respect pour l'intégrité du texte de ces autographes,

1. Montalembert. *Le Testament du P. Lacordaire* (Paris, 1870 ; in-8° pp. 134-136, chap. X.

j'ai cru devoir reproduire les incorrections grammaticales avec une exactitude scrupuleuse.

Premier autographe

A M. Eugène de Monglave, secrétaire perpétuel de l'Institut historique, Rue des Saints-Pères, 14, Paris.

Paris, 20 avril 1834.

Monsieur,

Lorsque l'Institut historique renfermait une classe religieuse, j'ai conçu très bien la possibilité d'en faire partie. On pouvait réunir un certain nombre d'ecclésiastiques et de laïcs en état de s'entendre et d'imprimer à leurs travaux une direction convenable. Mais je ne puis accepter la responsabilité d'une classe où, sous le titre de *science sociale et philosophique* (1), vous rassemblerez des hommes de foi et d'opinions incompatibles, et où la majorité sera nécessairement acquise et toujours (*sic*), à d'autres principes qu'à ceux auxquels j'ai dévoué ma vie. Je suis membre d'un corps, je le représente partout où je suis, et je ne puis le représenter utilement avec un vote isolé ou presque isolé ; s'il paraît quelque chose de contraire à la doctrine dont je suis l'organe et le défenseur, le public ne saura pas si je suis ou non opposé ; il verra mon nom sur la liste, et il n'ira pas plus loin. J'ai donc pris, Monsieur, la résolution réfléchie et sérieuse de ne pas donner mon concours à une œuvre où je serais sans force véritable. Je serais désolé toutefois que vous vissiez là rien qui fût hostile ou désobligeant ; je voudrais de tout mon cœur pouvoir vous être agréable en répondant oui à

1. Ces mots sont soulignés dans l'original : « L'Institut historique comprendra six classes : 1re classe : Histoire générale ; 2e *Histoires des Sciences sociales et philosophiques* ; 3e les langues et la littérature ; 4e les sciences physiques et mathématiques ; 5e les beaux-arts ; 6e l'histoire de France ». (*Journal de l'Institut historique*, no de janvier 1834, p. 2.)

votre pensée. Mais j'ai des devoirs qui l'emportent nécessairement.

J'ai l'honneur d'être avec une considération très distinguée, Monsieur,

Votre très humble et très obéissant serviteur.

HENRI LACORDAIRE

DEUXIÈME AUTOGRAPHE

A M. Eugène de Monglave, Rue des Saints-Pères, n° 14, Paris

Paris, 4 mai 1834.

MONSIEUR,

J'apprends que mon nom est porté sur la liste des membres fondateurs de *l'Institut historique*. Je regrette que cette erreur ait eu lieu malgré ma réclamation, ou que ma réclamation ne vous soit pas parvenue à temps. Dans tous les cas, je vous prie instamment de m'effacer à l'avenir. Il me serait infiniment pénible d'avoir à réclamer publiquement.

J'ai l'honneur d'être, avec une considération distinguée, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur,

HENRI LACORDAIRE (1).

TROISIÈME AUTOGRAPHE

A Monsieur Lacordaire, Professeur à l'Université de Liége (2), *à Liége,* (*Belgique*).

Paris, 5 janvier 1851.

MON CHER THÉODORE,

J'ai reçu ta lettre du 13 de ce mois. Comme toi, j'ai beaucoup regretté de ne m'être pas trouvé à Paris lors du séjour que tu

1. Autographe de la collection Bouvrain.

2. Théodore Lacordaire, né le 1er février 1801, était le frère aîné du

y as fait pendant l'automne dernier. J'étais allé à Rome pour obtenir définitivement la reconnaissance canonique de notre province de France, et pour lever les obstacles qui arrêtaient depuis deux mois la promotion du P. Jandel, l'un des nôtres, au gouvernement général de l'ordre (1). Ce voyage a réussi complètement, et ne m'a coûté que six semaines, tout compris. J'espère que l'on ira bientôt à Rome, même par terre, en six jours, ce qui aura lieu lorsque les chemins de fer de Paris à Châlons et de Turin à Gênes seront achevés. Ceux de Toscane le sont déjà. Mais, du côté des États romains, il n'y a pas un pouce de terrain qui soit en voie d'exécution. Nonobstant, on va très vite et très bien. Une fois à Gênes d'ailleurs, c'est l'affaire de deux courtes nuits pour se rendre à Civitta-Vecchia par un bateau à vapeur. J'ai suivi cette voie en allant, et j'en ai été quitte pour une heure ou deux de malaise dans le voisinage de l'île d'Elbe. Néanmoins, j'ai préféré revenir entièrement par terre, parce que je n'étais plus pressé.

Notre couvent de Paris est dans un état florissant (2); nous y entretenons déjà dix-huit religieux de chœur. Notre chapelle, qui peut contenir deux cents personnes, est fort suivie (*sic*). Nous l'avons pour dix ans par un contrat en règle. Après cela, Dieu sait ce qui nous arrivera. Mais nous aurons le temps de nous retourner.

J'ai regretté comme toi que Léon (3) n'ait pas obtenu une place plus modeste, et par conséquent plus assurée. Mais il est à croire que la Providence, qui l'a mis là contre toute

P. Lacordaire. Il professait la zoologie et l'anatomie comparées. Je dois à la très grande obligeance de Mlle Lacordaire, sa fille, les renseignements que je vais donner sur la famille.

1. « Le 14 septembre (1850), la province dominicaine de France fut reconnue dans les droits et les privilèges dont elle jouissait, avant sa suppression, en 1790... Le 21 septembre... Pie IX dit à Lacordaire que le P. Jandel était définitivement promu au généralat de l'ordre de Saint-Dominique. » (Foisset, *op. citat.*, t. II, pp. 171, 175.)

2. Il s'agit de l'immeuble actuellement affecté à l'Institut catholique, 70 et 74, rue de Vaugirard.

3. Léon était un frère du P. Lacordaire plus jeune que lui. La place dont il est ici question est probablement celle de directeur de la manufacture des Gobelins que Léon Lacordaire ne quitta que l'année même de la mort du P. Lacordaire, en 1861.

espérance raisonnable, s'y prendra en sorte de l'y maintenir (*sic*). La chose est certaine tant que le Président sera là ; mais y sera-t-il au bout de quinze mois ? Dieu le sait. Notre imbroglio politique est tellement compliqué, qu'il est impossible à âme qui vive d'en prévoir l'issue. La masse de la nation semble ne prendre aucun intérêt à la guerre que l'on vient de faire au Président (1) et les fonds publics se sont soutenus avec une fermeté qui prouvait l'indifférence des intérêts eux-mêmes (2). Rien ne paraît sincère et logique d'aucun côté. Personne ne veut la République en soi, et personne ne veut la voir choir au profit de son voisin, ce qui fait que la République se tient debout comme un mât également tiré par quatre côtés. Aucune monarchie n'a la majorité en France, et, tant qu'il en sera ainsi, le rétablissement d'une monarchie ne serait qu'un nouveau cas de guerre entre toutes les opinions qui nous déchirent depuis soixante ans. Le plus sage serait de garder sérieusement le *statu quo* (3) en l'améliorant, jusqu'à ce que la monarchie, si elle est encore possible, renaquît comme d'elle-même de ses cendres. Mais les passions s'opposent à cette voie si simple, et les habiles des partis craignent d'ailleurs que la République, en gagnant du temps, ne devienne un fait possible et normal. Nous sommes donc à la garde de Dieu, ce qui n'est pas le pire de notre affaire.

Je n'ai rien su de Stanislas (4) depuis longtemps : il m'a écrit pour la nouvelle année. Mon avis à son sujet est le plus simple du monde. S'il continue à perdre son temps, il faudra interrompre ses études et le faire travailler pour l'école de

1. Il s'agit de la lutte très vive engagée entre l'assemblée nationale et le prince-président à l'occasion du retrait des pouvoirs militaires infligé au général Changarnier et de la formation d'un ministère extraparlementaire. (Cf. A. de la Gorce, *Histoire de la République de 1848*, t. II, pp. 403 ss.).

2. « Après le 8 janvier... la Bourse monte ; comme pour bien marquer, au milieu de ces fluctuations, la stabilité du crédit public, le ministre des Finances choisit ce moment pour baisser d'un et demi pour cent l'intérêt des bons du Trésor », *op. citat.*, t. II, p. 402.

3. Ces mots sont soulignés dans le texte autographe.

4. Fils aîné de Théodore Lacordaire. Il faisait alors ses classes au collège de Juilly.

marine ou l'école militaire. S'il n'y est pas reçu, je ne vois pas d'autre ressource que d'en faire un soldat. C'est le métier naturel et honorable de tous ceux qui ont le travail d'esprit en horreur, et qui cependant ne veulent pas remuer la truelle ou la charrue. Télèphe (1), somme toute, n'est pas plus malheureux qu'un autre. D'ailleurs comment faire autrement ?

L'abbé Eglée (2) est de retour de Rome depuis longtemps.

Je ne compte pas quitter Paris avant les premiers jours de mai. A cette époque, j'irai probablement passer quelques semaines à Flavigny.

Mille choses à ma belle-sœur, et tout à toi cordialement.

Fr. Henri-Dominique Lacordaire,
Prov. des Frères Prêc.

1. Frère du P. Lacordaire, plus jeune que lui. Il devint officier de cavalerie.

2. Frère de Mme Théodore Lacordaire, mort vicaire général du diocèse de Paris.

LACORDAIRE & LA
MAISON DES CARMES

LACORDAIRE ET LA MAISON DES CARMES (1)

(1849-1859)

Mesdames, Messieurs,

Je ne vous ferai pas l'injure de supposer que vous ignorez l'histoire du célèbre couvent des Carmes de la rue de Vaugirard. C'est sur le terrain occupé en partie par cette maison qu'a été bâti l'édifice qui nous abrite en ce moment. Si, contre toute vraisemblance, je me trompais, vous trouveriez des renseignements nombreux et intéressants dans les ouvrages suivants : *Le couvent des Carmes et le Séminaire de Saint-Salpice pendant la Terreur* (Paris, 1864, in-8°), par Alexandre Sorel, Mgr Deminuid, *L'Ecole des Carmes* (Paris, 1871, in-8°), le chanoine Pisani, *La maison des Carmes* (Paris, 1890, in-8°). Tout au plus, attendez-vous de moi que je ravive dans vos esprits le souvenir des événements qui ont précédé de quelques années l'installation du P. Lacordaire et de plusieurs de ses confrères dans une partie de cette maison pendant le mois d'octobre de l'année 1849.

Le 28 juillet 1841, Mgr Affre avait acheté à la Mère de

1. Conférence donnée à l'Institut catholique de Paris le 10 juin 1908 et publiée dans la Revue de l'*Institut Catholique* du 5 mai et du 5 novembre 1909.

Soyecourt la maison des Carmes et ses dépendances au prix de 600.000 francs. Néanmoins, les Carmélites ne quittèrent le couvent que le 23 avril 1845. Le 4 novembre, le prélat fondateur y ouvrait l'école des hautes études ecclésiastiques. L'Ecole des Carmes fut dès lors ce qu'elle est encore aujourd'hui : une sorte d'école normale supérieure destinée au clergé français. Elle a donc atteint, le 4 novembre dernier, la soixante-deuxième année de son existence.

L'abbé Cruice, qui, en 1862, devint évêque de Marseille, en fut le premier supérieur. Les débuts de l'œuvre furent très difficiles. En revanche, Mgr Affre prodiguait aux maitres et aux élèves les encouragements et les conseils : « Cette école naissante, écrit Mgr Deminuid, ce petit groupe de huit à dix prêtres studieux, Mgr Affre se plaisait à le visiter... Le jardin du vieux couvent le vit souvent passer sous les charmilles et entretenir ses premiers disciples de leurs travaux, de leur avenir. Laissons la parole à son historien, Mgr Cruice : « Un jour, traversant seul le jardin des Carmes, il vit, assis à l'ombre d'un arbre, un de nos jeunes clercs : « Que faites-vous là, mon jeune ami ? — Monseigneur, je compose une dissertation française sur ce sujet de Vauvenargues : *Les grandes pensées viennent du cœur.* — Seriez-vous content si je vous aidais ? » Et il s'assit à côté de ce jeune ecclésiastique, lui indiqua le plan qu'il devait suivre et les idées qu'il fallait développer. Deux jours après, revenant aux Carmes, il s'informa avec une charmante simplicité du succès de la dissertation et de la place qu'elle avait obtenue. Le souvenir de sa chère école le suivait partout ; il la regardait comme un de ses meilleurs titres à la reconnaissance et à l'estime de ses diocésains. Le sculpteur Gayrard étant venu lui offrir une médaille dont la face représentait son image, lui demandait un sujet pour le revers ; l'archevêque proposa le portail de l'église des

Carmes avec cette devise : « *Pietati litteras adjunxit*, il unit les lettres à la piété (1). »

I

Circonstances historiques du séjour de Lacordaire dans la maison des Carmes

Ce fut vers la fin du Carême de l'année 1849 que Mgr Sibour fit au Père Lacordaire les premières ouvertures en vue de l'établissement de l'ordre des Frères Prêcheurs dans l'ancien couvent des Carmes. Voici ce que celui-ci écrit à Mme Swetchine à la date du 10 août 1849 : « Mgr l'Archevêque m'a fait une ouverture pour l'établissement de notre ordre dans l'ancien couvent des Carmes...

« Il a laissé passer trois mois sans y revenir, lorsqu'enfin, par une lettre datée de la mi-juillet, il m'a pressé de venir m'entendre avec lui à cet égard... Il est convenu que nous entrerons dans la maison des Carmes aux premiers jours d'octobre prochain » (2).

L'occupation du couvent par neuf religieux, dont quatre étaient prêtres, fut un fait accompli le 15 octobre 1849.

« C'est le jour de la Toussaint qu'aura lieu notre installation aux Carmes, écrivait le Père à M. Foisset à la date du 17 octobre (Lacordaire se trompait : l'installation n'eut lieu que le 4 novembre). J'y suis depuis deux jours. Voilà donc, après soixante ans, une église desservie publiquement à Paris par un corps monastique » (3).

Un contrat dont j'ai vu le texte était intervenu entre le représentant officiel de l'ordre des Frères Prêcheurs et Mgr Sibour. Aux termes de ce contrat, conclu le 27 octobre

1. Mgr Demimuid, *L'école des Carmes*, pp. 12, 13.
2. *Lettres du Père Lacordaire à Mme Swetchine*, p. 488 (Paris 1862, in-8).
3. *Lettres du Père Lacordaire à M. Foisset*, t. II, p. 109.

1849, les Dominicains s'engagèrent à desservir la chapelle et à accomplir tous les travaux apostoliques que l'archevêque de Paris leur confierait. En retour, le logement leur était offert à titre gratuit. Les frais de l'entretien du culte et le paiement proportionnel des impôts étaient à leur charge. La durée du bail était de dix ans (1).

Mgr Sibour avait cédé aux Dominicains l'église avec toutes ses dépendances, toute la partie du couvent attenant à l'église qui est parallèle à la rue Cassette et tout le premier étage. C'est à cet étage que se trouve la cellule qui était occupée par le P. Lacordaire. Elle est située sur un plan parallèle à la façade de l'église dont elle n'est séparée que par la largeur d'une fenêtre éclairant un corridor. Mgr d'Hulst a fait de cette cellule l'oratoire Saint-Dominique dans lequel on célèbre tous les jours la messe. Elle donne sur une petite cour ombragée par un marronnier qui la sépare des appartements de Mgr le Recteur et des bâtiments qui entourent la cour d'entrée. Si nous voulons y faire un pèlerinage en esprit, il faut d'abord pénétrer dans le bâtiment qui est à votre droite et, après avoir franchi l'entresol, gravir l'escalier jusqu'au premier étage, nous engager dans le corridor à droite jusqu'à l'intersection d'un nouveau corridor qui lui aussi est à droite. Quittons enfin celui-ci pour un troisième parallèle au premier et tournons dans la partie de ce corridor qui est à notre gauche. L'unique porte située à droite est celle de l'oratoire Saint-Dominique qu'une inscription nous signale. Entrons : à notre gauche nous trouverons un placard dont la porte est vitrée et qui renferme les œuvres complètes du Père richement reliées, une sta-

1. Archives de l'archevêché de Paris. Dossier. *Les Carmes pendant le séjour des Dominicains.*

tuette en bronze qui le représente et une robe de dominicain lui ayant appartenu et offerte à l'église des Carmes par M. Claudius Lavergne. Au-dessus du placard, on lit cette inscription : « Il n'y a rien de plus précieux que la mémoire des belles âmes. » Les murs sont couverts d'autres inscriptions extraites des œuvres de Lacordaire. En voici deux plus particulièrement intéressantes : « L'Église mène à J.-C. dont elle est l'épouse et J.-C. mène à Dieu qui est son père. » — « Quand on est aux pieds de J.-C., on est bien près de son cœur. » La fresque du plafond représente les armoiries de l'ordre des Frères Prêcheurs. L'autel très simple est à droite en entrant dans une sorte de retrait assez profond qui était probablement l'alcôve.

L'installation solennelle eut lieu le 4 novembre. Voici en quels termes l'*Univers* rend compte de cette cérémonie :

« La cérémonie de l'installation des Dominicains a été des plus touchantes. Mgr l'Archevêque a rappelé la mémoire de ce tabernacle que les martyrs de la foi ont consacré de leur sang et qui garde le cœur de son glorieux prédécesseur, martyr de la charité. (Vous savez que le cœur de Mgr Affre est conservé dans la partie du mur de la chapelle de la Sainte Vierge qui est entre l'autel et la sacristie.) « Ce cœur, s'est écrié le pontife, appelle mon cœur. » Et puis, dans l'effusion de la plus tendre charité, il s'est tourné vers le P. Lacordaire, assis à sa droite, et vers les F. Prêcheurs pour leur confier le soin de garder ces trésors. La grand'messe a aussitôt commencé. Après l'évangile, le P. Lacordaire est monté en chaire. Ses paroles portaient avec elles la conviction qui les fécondera pour la vie éternelle. Les enfants de saint Dominique ont inauguré officiellement le retour des ordres religieux dans la capitale de la Révolution, dans les murs mêmes où

la Révolution signala ses débuts par le martyre de quelques pauvres religieux. »

Il n'existe de l'allocution prononcée par le nouveau prieur du couvent qu'une brève analyse donnée par les journaux parisiens des 5 et 6 novembre. Elle mérite d'être citée en entier :

« *Gratias ago*, tel fut son texte... Après avoir montré les sources profondes et mystérieuses de la famille spirituelle dans la sainte Trinité, il en indiqua le symbole dans la famille temporelle et en fit voir les fondements et la nécessité dans l'essence même de la charité.

« Exposant ensuite la nature de la famille religieuse, qui ne vit que dans la vérité et la charité, il invoqua l'exemple du grand Melchisédech, et surtout celui de Notre-Seigneur J.-C., s'honorant de sa descendance sacerdotale, selon l'ordre de Melchisédech. Il a voulu vivre en commun avec ses apôtres, et n'avoir d'autre postérité que le genre humain tout entier, auquel il a donné sa vie et son cœur. Ainsi feront les enfants de saint Dominique. A la suite de leur Père, des Pie V, des Thomas d'Aquin, des Vincent Ferrier, ils vivront d'une vie toute spéciale, inspirée uniquement par le service de Dieu et l'amour du prochain.

« L'orateur termina son allocution par des actions de grâce adressées à l'archevêque de Paris. « Lequel, dit-il, montrait autant de courage que d'ardente foi, en semant ainsi dans la tempête et l'orage, et en osant procéder au rétablissement d'un ordre religieux, quand tout chancelle sur le sol politique, et qu'il semble que plus rien n'est assis que le tombeau. »

« Enfin, évoquant d'une voix émue tous les souvenirs de l'église des Carmes, il rendit hommage à la foi et au dévouement du clergé de France pendant la Révolution ; et, après avoir rappelé la mémoire du vénérable Mgr de

Quélen et de l'héroïque Mgr Affre, il remercia une dernière fois le prélat du précieux héritage qu'il venait de recevoir de ses mains (1). »

Le 10 novembre, le Père écrivait à Mme Swetchine : « Vous avez su notre installation aux Carmes par Mgr l'archevêque ; tout s'est admirablement passé. On dit qu'un seul journal le *National* nous a attaqués : c'est bien peu (2). »

J'ai recherché cet article et voici l'entrefilet réellement peu méchant que j'ai lu dans le *National :*

« L'*Univers* est dans la jubilation ; il s'épanouit, il soupire de tendres hosannah. Mais le sujet de cette joie ? Voici : les moines sont revenus. L'*Univers* les a vus, touchés de ses mains. Ce sont bien eux, les Dominicains en tête ; les Jésuites ne sont pas loin et les Frères mendiants ont déjà sur la frontière leurs pieds à sandales... La joie de l'*Univers* nous fait peine. Nous ne pouvons la lui garantir même un an comme les pendules de pacotille... (3) »

A partir de cette époque jusqu'à la fin du mois d'octobre 1853, date à laquelle il fonde la maison de Toulouse et s'y établit (4), la maison des Carmes sera la résidence officielle du restaurateur de l'ordre de Saint-Dominique.

De jeunes ecclésiastiques qui plus tard devaient avoir beaucoup de renom dans l'Eglise de France habitaient alors sous le même toit que lui et préparaient les uns leur licence, les autres leur doctorat. Il faut citer les abbés : Foulon, Hugonin, De Gabriac, Vaillant, Lavigerie. Ce dernier surtout a défrayé la légende de la vieille école. On l'a accusé d'avoir, de la fenêtre de sa cellule,

1. *Univers*, *Gazette de France*, et *Voix de la Vérité*, nos des 5 et 6 novembre.

2. *Lettres à Mme Swetchine* (in-8. Paris, 1864), p. 490.

3. *National* du 6 novembre.

4. Cf. P. 79, 80.

très voisine de la partie du couvent habitée par les Pères, imité l'aboiement d'un chien. Lacordaire, qui avait horreur de ce quadrupède, se levait brusquement et enjoignait à un frère convers de chasser l'animal importun qui naturellement restait introuvable (1). Ajoutons bien vite, à la décharge du futur primat d'Afrique, qu'à la fin de l'année scolaire 1849-1850, il fut le premier docteur ès-lettres qui sortit de l'école des Carmes.

C'est pendant cette période que le conférencier de Notre-Dame y prêcha les deux derniers carêmes qu'il a donnés à Paris. Le P. Chocarne a tracé le tableau de ces « journées de conférences » en des pages si intéressantes que je n'hésite pas à les citer :

« Il (le Père) demeurait la matinée dans une profonde méditation. Personne n'entrait dans sa chambre, si ce n'est un ou deux de ses plus intimes amis qui venaient s'assurer si rien ne lui manquait ; on entrait et on sortait en silence... attentif à ne pas troubler sa pensée recueillie. Il déjeunait à 9 heures. Par exception, il faisait gras ce jour-là... Si le temps était beau, il descendait au jardin, se promenait lentement, s'arrêtait devant une fleur, souriait à toute cette verdure inondée de lumière et reposait son esprit dans une douce contemplation des belles et pures œuvres de Dieu... Il partait vers 11 heures... Vers 3 heures, il rentrait accablé de fatigue, mais le front transfiguré, le visage en feu, l'âme encore toute chaude et débordant de foi, d'éloquence et d'amour. Pour réparer ses forces épuisées, parfois il se mettait au lit, et, faisant entrer un de ses amis, jeune laïque qui avait toute sa confiance, il s'entretenait familièrement avec lui de l'amour de Notre-Seigneur et du bonheur de la vie religieuse. A l'heure du souper, on lui apportait son repas, exactement le même que celui de la communauté...

1. Mgr Deminuid m'a garanti l'authenticité de ce fait.

« Puis il reprenait l'entretien où il l'avait laissé... Rarement, il parlait de ses conférences. A ceux qui lui en faisaient des éloges, il ne répondait rien ; mais il demandait volontiers à ses plus intimes ce qu'on trouvait à y reprendre... La journée se terminait toujours par une sévère flagellation qu'il fallait lui donner malgré son extrême fatigue. Voilà ce qu'étaient ces journées de Notre-Dame si éclatantes au dehors... mais au dedans si simples, si calmes, si saintement religieuses (1). »

Empruntons encore au même biographe quelques renseignements relatifs à cette période de la vie du saint religieux. Ces faits sont sans doute connus de la plupart d'entre vous ; mais ils sont assez édifiants pour mériter d'être rappelés :

« Au couvent de Paris, le père confessait... à certains jours et heures fixes. Lorsque le coup de deux heures frappait à l'horloge, la porte de la sacristie s'ouvrait : c'était le père se rendant à son confessionnal. Cette scrupuleuse exactitude avait été remarquée, et suscitait... un léger sourire parmi le groupe de ses pénitentes (2). »

« ... Il y avait... sous l'ancienne église des Carmes... une sorte de crypte ou chapelle souterraine. Sur un long corridor s'étendaient deux rangées de caveaux remplis d'ossements et de têtes de morts, et, à l'extrémité de ce corridor, une salle plus vaste avec des emblèmes et des sentences funèbres... Nul lieu ne pouvait être plus propre à la pénitence. Le P. Lacordaire... y descendait de temps en temps, surtout pendant le carême et la semaine sainte, et s'y exerçait seul ou avec un religieux à faire de son

1. *Vie intime et religieuse du P. Lacordaire* (Paris, 1867, in-8°), t. II, p. 74-76.

2. Cf. Appendice I. Pièces justificatives, n° 6. Une lettre inédite de Lacordaire dans laquelle est indiquée la place de son confessionnal dans la chapelle.

corps une victime d'amour. Un jour de Vendredi-Saint, il se fabriqua lui-même une croix, la fit dresser dans cette chapelle souterraine, s'y fit attacher avec des cordes et y resta suspendu pendant trois heures (1). »

Le 24 décembre 1850, Lacordaire adressa à Mgr Sibour un rapport sur l'état de l'œuvre dont j'ai découvert le texte autographe aux archives de l'Archevêché et qui, jusqu'aujourd'hui, était complètement inédit. Je vais citer presque en entier ce document très intéressant :

« Paris, 24 décembre 1850.

« Monseigneur,

« Un an s'est écoulé depuis notre établissement dans l'ancien couvent des Carmes. Je crois devoir au bout de ce terme *(sic)*, rendre compte à Votre Grandeur de ce que mes frères et moi avons pu faire pour répondre à l'intention qui nous a si généreusement appelés dans le diocèse de Paris.

« Trois œuvres principales se sont partagé nos soins constants : l'église des Carmes, l'Institut de Saint-Nicolas, l'Œuvre des soldats de la garnison de Paris.

« 1° Nous avons desservi l'église des Carmes en y attachant huit prêtres au ministère de la confession sacramentelle, ministère qui a attiré dans cette église un grand nombre de fidèles... et qui a eu pour résultat environ mille communions par semaine. La plus grande partie de ces fidèles fréquentaient déjà les sacrements : un certain nombre composé d'hommes, de jeunes gens, de soldats et de femme y a été initié par nous à la suite d'un long oubli de leur devoir. Les offices des dimanches et des fêtes ont été constamment suivis par une foule qui a souvent dépassé les limites de l'église, et il a toujours régné un grand esprit de piété excité par nos cérémonies... Tous

1. *Op. cit.*, pp. 64, 72 et 73.

les dimanches et fêtes, nous avons prêché à l'office des vêpres, et cette prédication n'a pas cessé d'obtenir un concours aussi grand que l'a permis l'étendue du lieu... J'ai moi-même, outre cette prédication, donné des homélies à la grand'messe pendant deux mois de l'hyver *(sic)*.

« 2° J'ai attaché deux prêtres à l'Institut de Saint-Nicolas (1) pour l'instruction et la direction de près de cinq cents enfants pauvres. Ils ont donné constamment quatre instructions par semaine, confessé régulièrement ces enfants, et en ont préparé quatre séries successives à la première communion. D'après le témoignage plusieurs fois renouvelé du supérieur, un changement notable s'est opéré dans la conduite religieuse et morale de ces enfants.

« 3° L'Œuvre des soldats de la garnison de Paris se compose de trois à quatre cents soldats... des différents corps, lesquels se réunissent deux fois par semaine, dans l'église des Carmes, le dimanche et le lundi. Ils y chantent les vêpres le dimanche, y entendent une instruction donnée par un de nos religieux et reçoivent la bénédiction du Saint-Sacrement. Le lundi, la réunion a lieu dans la sacristie. Elle se compose des plus fervents, présidés par l'un de nos Pères, et forme une sorte de conférence libre où chacun expose ses difficultés et parle de Dieu de manière à produire une édification réciproque. Beaucoup de soldats se sont convertis par suite du commerce incessant qu'ils ont avec nous; on ne peut presque pas venir aux Carmes à certaines heures sans heurter quelqu'un d'entre eux sur les escaliers et dans les corridors.

« Indépendamment de ces trois œuvres qui ont tenu nos huit prêtres dans un travail permanent, nous avons donné quelques stations dans les paroisses de Paris: la station

1. C'était un orphelinat situé de Vaugirard 92 et dirigé actuellement par les Frères des Écoles chrétiennes.

du Carême à Plaisance par le P. Mathieu, la station du Saint-Sacrement à Saint-Roch, par le P. Huc, la station de l'Avent à N.-D. des Victoires, par le P. Souaillard, la station quadragésimale à la Métropole, par le P. Lacordaire (*sic*)...

« Sans doute, Monseigneur, tout cela est peu de chose comparé à l'immense étendue de Paris et aux besoins si divers des populations ; mais cependant c'est la preuve que nous ne sommes pas demeurés inactifs et que nous avons tâché de répondre aux vues de Votre Grandeur sur son troupeau... La gloire des fondations n'est pas dans l'immensité des résultats présents ; elle est dans la culture patiente d'un germe fécond... Veuillez... accueillir avec bonté ces premiers fruits de nos travaux.

« Je suis avec respect, Monseigneur, de Votre Grandeur le très humble et très obéissant serviteur,

« F. Henri-Dominique Lacordaire

« Prov. des Fr. Prêch (1). »

Comme supérieur de la province de la France, Lacordaire eut encore à s'occuper de la maison des Carmes. Entre le 20 octobre et le 1er novembre 1858, il échangea avec le cardinal Morlot plusieurs lettres d'affaires. Cette correspondance entièrement inédite est par ailleurs fort peu intéressante. Dans une première lettre écrite de Sorèze et datée du 20 octobre, le Provincial « sollicite » de la part de l'archevêque de Paris « une prompte solution à la question du séjour des Dominicains dans l'ancienne église des Carmes » (2).

Dans une lettre autographe, qui est, elle aussi, entièrement inédite, Mgr Morlot répond : «... Je consentirais

1. Archives de l'Archevêché de Paris. Dossier: Les Carmes pendant le séjour des Dominicains. Ce dossier n'est pas folioté.

2. Cf. Appendice I. Pièces justificatives, n° 2.

volontiers à ce que vous continuassiez à habiter dans la maison des Carmes ; mais je ne voudrais m'engager *ni gratuitement ni pour longtemps* (1). Je serais donc porté à regarder comme plausible et comme pouvant servir de base à un arrangement les propositions suivantes : Le bail serait renouvelé pour six ans. Il y aurait un prix de location qui serait de 5.000 francs par an ; les réparations locatives de la maison et le paiement proportionnel de l'impôt resteraient à la charge de la communauté, conformément aux stipulations du traité de 1849 (2)... » Cette lettre est datée du 28 octobre. Enfin, le 31 octobre, Lacordaire répondait : « J'accepte avec reconnaissance les bases que Votre Éminence veut bien poser dans sa lettre du 28 de ce mois pour la prolongation de notre séjour aux Carmes (3)... »

Tels sont les renseignements peu nombreux et assez peu intéressants que j'ai pu recueillir sur le séjour de l'illustre dominicain dans cette maison. J'en viens à l'étude critique des discours qu'il y a prononcés.

II

Etude critique des discours prononcés dans l'église des Carmes

Au total, Lacordaire a prononcé dans l'église des Carmes dix discours : Un sermon pour le jour de la Toussaint de l'année 1849, signalé par M. l'abbé J. Favre et dont le texte est perdu, l'allocution prononcée le 4 novembre et dont j'ai reproduit l'analyse, sept homélies prononcées à la messe conventuelle depuis le 18 novembre 1849 jus-

1. Ces mots sont soulignés dans le texte original.
2. Cf. Appendice I. Pièces justificatives, n° 3.
3. Cf. Appendice I. Pièces justificatives, n° 4.

qu'au 6 janvier 1850, enfin un sermon pour le jour de l'Adoration perpétuelle donné le 13 décembre 1850. Le compte rendu sténographique de ces huit derniers discours a été publié par le P. Bayonne (1).

Voici le sujet de ces homélies et de ce discours d'apparat : VI[e] dimanche renvoyé après l'Epiphanie. Sur la parabole du grain de senevé (18 novembre 1849). Commentaire de ces paroles : « Un grain de senevé… est la plus petite de toutes les semences ».

Sur l'évangile du 1[er] dimanche de l'Avent. De la préparation au jugement dernier par la confession. Commentaire de ces paroles : « On verra le fils de l'homme venir sur une nuée, avec une grande puissance et une grande majesté » (2 décembre).

Sur l'évangile du 2[e] dimanche de l'Avent, l'évangélisation des pauvres, caractère de la mission de Jésus-Christ. Commentaire de ces paroles : « Les pauvres sont évangélisés » (9 décembre).

Sur l'évangile du 3[e] dimanche de l'Avent (Baptême de saint Jean-Baptiste). De la purification du corps par la sobriété et la frugalité. Commentaire de ces paroles : « Je baptise avec l'eau ; mais il y en a un autre qui est plus grand que moi… celui-là vous baptisera avec l'eau et le feu » (19 décembre).

Sur l'évangile du 4[e] dimanche de l'Avent. Nul ne peut dire : Je suis bon, je suis heureux. Commentaire de ces paroles : « Jean, fils de Zacharie, vint dans toute la région du Jourdain prêchant le baptême de la pénitence pour la rémission des péchés » (23 décembre).

Sur l'évangile du dimanche après Noël. Jésus-Christ signe de contradiction. Commentaire de ces paroles :

1. *Lacordaire orateur* (Paris, 1906, in-8°), p. 459. — *Sermons, instructions et allocutions de Lacordaire* (Paris, 1884 et 1885, in-8°), t. I, pp. 371-499, et t. II, pp. 128-147.

« Celui-ci sera un grand exemple d'homme toujours contredit » (30 décembre).

Sur l'évangile du dimanche de l'Epiphanie. De l'usage qu'il faut faire de l'or. Sur ces paroles : « Ils lui offrirent de l'or... » (6 janvier 1850).

Enfin sermon sur la communion idéale au moyen du souvenir et de l'espérance, prononcé le 13 décembre 1850 à l'occasion du troisième jour de l'adoration perpétuelle.

Lacordaire prit pour texte ces paroles : « Goûtez et voyez combien le Seigneur est doux. »

« La communion idéale est, d'après lui, la communion de la pensée et du cœur avec ce qui n'est pas tangible et présent ». L'une s'accomplit par le souvenir et l'autre par l'espérance. Or, il n'y a pas de souvenir plus vivant de Jésus-Christ et de gage plus certain de la possession future de Jésus-Christ que l'Eucharistie (1).

Avant tout, recherchons si ces discours attribués à Lacordaire sont vraiment de lui. Quoique dans beaucoup de pages le style très caractéristique de l'homéliste (je sais fort bien que c'est là un mot nouveau, mais je le crée parce que j'en ai besoin et je le crée selon les règles) nomme l'auteur, il serait très imprudent et très peu scientifique d'affirmer que nous possédons l'expression strictement personnelle de sa pensée. Par contre, je suis convaincu que celle-ci n'est jamais profondément altérée. Quoi qu'il en soit, voici ce que l'orateur lui-même écrivait à M. Fiot qui s'occupait de la publication de ses Œuvres, dans un autographe qui est conservé à la sacristie de l'église des Carmes :

« Sorèze, le 18 juillet 1857,

« Mon cher ami,

« J'ai été bien aise d'apprendre que vous aviez heureu-

1. *Sermons, Instructions et allocutions*, t. II, p. 128-133 *passim*. Le discours occupe les pp. 128-147.

sement évité une collision avec M. Bray (1). Quant à joindre au 6e volume de mes œuvres *les Homélies des Carmes*(2), cela n'aurait aucun sens à moins d'y ajouter tous les discours que j'ai prononcés çà et là et dont la sténographie a été publiée contre mon gré... Mais j'ai résolu de ne pas revoir ces discours et de les laisser tels quels, là où ils sont, sauf, après ma mort l'usage qu'on en voudra faire. Il ne faut donc pas y penser... (3) »

Ajoutons à cette citation le commentaire qu'en donne le P. Bayonne dans la préface des Œuvres posthumes de Lacordaire qu'il a publiées : « ... Nous avions entrepris de rechercher les *Sermons* et les *Allocutions* du P. Lacordaire, partout où ils gisaient épars et presque ignorés. A force de patience et de travail, nous avions fini par en recueillir un très grand nombre... Il nous sembla dès lors que le meilleur « usage à en faire » était de les publier, après les avoir soigneusement collationnés...

« Le P. Lacordaire... n'a rien laissé en mourant de ses *Sermons* écrits ou improvisés, et n'a jamais voulu revoir ceux qu'on avait sténographiés et publiés malgré lui. Comment pourrions-nous l'oublier, alors que nous sommes réduits trop souvent à ne reproduire que de simples esquisses, que des analyses froides et incolores, des fragments et des textes incomplets ? Et notre devoir n'est-il pas plutôt de le rappeler, alors que lui-même, de son vivant, a tant de fois déclaré pour sauvegarder, avec son droit de propriété « l'honneur et la sécurité de son ministère... qu'il ne pouvait répondre à l'Église ni au public d'extraits plus ou moins tronqués par des sténographes dont il n'avait pu rectifier les erreurs ou les omissions inévitables (4) »...

1. Il s'agit de l'éditeur très connu.

2. Ces mots sont soulignés dans l'autographe.

3. Cf. appendice. Pièce justificative, n° 5 et la photographie intercalée ci-contre entre les pages 72, 73.

4. Note mise en tête de la *Lettre sur le Saint-Siège*.

« Après cela, il est aisé de comprendre que, ne pouvant nous borner, dans l'œuvre entreprise, au simple rôle de collectionneur, nous avons dû concilier les graves réserves formulées par le P. Lacordaire, dès les premiers jours de son apostolat, avec sa déclaration écrite dans ses dernières années, qui, nous l'avons vu, autorisait d'avance une sorte de publication posthume. Voici donc la méthode que nous avons adoptée.

« Nous avons veillé à ce qu'aucune erreur doctrinale ne se glissât dans la reproduction des analyses ou des textes recueillis ; *mais quant au style, il nous a semblé qu'il était impossible de le modifier sensiblement*, et si nous nous sommes permis de faire quelques *légères retouches indispensables, nous avons pris soin de ne jamais altérer le caractère et l'allure de l'improvisation* (1). »

Le travail de recension auquel s'est livré le P. Bayonne a donc été consciencieusement accompli.

Par ailleurs, je vais signaler quelques indices intrinsèques d'après lesquels je crois avoir le droit d'attribuer les discours prononcés aux Carmes à l'homéliste lui-même. Le moindre défaut de ces discours homélitiques est de n'être pas des homélies. Aussi bien dans la conception générale du discours que dans beaucoup de développements, on voit passer le bout de l'oreille du conférencier de Notre-Dame. Vous savez en quoi consiste la conception classique de l'homélie telle qu'elle est réalisée dans l'œuvre de saint Léon, de saint Ambroise et de saint Jean Chrysostome. Elle est essentiellement un commentaire littéral dans lequel l'homéliste suit pas à pas le texte sacré et donne une paraphrase assez courte de chaque membre de phrase. Lacordaire compose ses homélies en adoptant une ordonnance très différente : invariablement

1. *Sermons, instructions,..* etc. t. I. Avertissement, pp. VIII-XI.

il cite un fragment très court du texte sacré auquel il donne un développement qui comporte un large exposé dogmatique. Prenons, par exemple, l'homélie pour le jour de l'Épiphanie. Après avoir exprimé son étonnement de ce que Jésus-Christ ait accepté l'or des Mages, j'allais dire l'homéliste et décidément je préfère dire : le conférencier démontre que l'or est le corrupteur des mœurs et des consciences. Il établit ensuite que l'offrande de l'or était légitime parce qu'elle impliquait la reconnaissance du souverain domaine de Dieu sur toute chose. Voici un passage de ce discours qui a plutôt le diapason solennel de la conférence que le ton familier de l'homélie :

« S'il n'y avait eu entre nous que les échanges nécessaires à la vie, le genre humain n'eût jamais quitté cette existence primitive dont les anciens nous ont laissé quelques portraits. On eût travaillé la terre, on eût tiré de son sein fertilisé ce qui était immédiatement nécessaire à notre entretien... Et ainsi, par l'absence d'un moyen d'échange plus parfait, nous aurions continué, pendant toute la durée assignée au cours de notre âge, cette vie paisible dont on trouve dans la Bible à ses premières pages... des traces... si charmantes pour notre imagination toute corrompue qu'elle soit par notre civilisation avancée.

« Mais, dès les premiers temps, ou peu après, on sut tirer des entrailles de la terre et façonner un moyen d'échange qui, sous une forme excessivement étroite et protative, rassemblait des facultés considérables... ; de sorte qu'un homme pouvait tenir dans sa main de quoi représenter des multitudes de champs, de travaux, d'ouvriers appliqués à ces champs et à ces travaux ; de sorte qu'un seul homme pouvait tenir dans le creux de sa main de quoi jouir, de quoi séduire, de quoi commander, de quoi éterniser, de quoi ruiner, de quoi assujettir une multi-

tude infinie d'existences. Fût-ce un bien ? Fût-ce un mal?... Peu importe... Je constate simplement le fait de cette accumulation de puissance dans un instrument... qui peut être facilement concentré dans des mains perverses.

« Eh bien ! il s'est trouvé que l'or a corrompu les mœurs, car il a introduit le luxe. Sans l'or, le luxe est impossible, non pas seulement parce que l'or entre matériellement dans les objets de luxe, mais parce que, sans lui, il est impossible de payer les travaux... qui produisent le luxe. Du luxe, c'est-à-dire de l'ornementation excessive de l'homme... de sa maison et de tout ce qui le touche, résulte la mollesse... On se fait tellement plus fort que les éléments extérieurs, qu'ils ne peuvent plus nous atteindre, et que ce qu'il y a de justice, de miséricorde..., d'afflictions dans l'air, la lumière et tous les éléments, en un mot cette proportion merveilleuse que Dieu y avait établie est tout à fait détruite. La conjuration de l'or brave la puissance de Dieu ; elle change le temps et les saisons, et amène la chaleur aux époques où Dieu ne l'a pas préparée ; elle nous révèle des substances que... nous arrachons à la nature, et que la nature avait enfouies bien loin sous nos pieds, comme des secrets perdus dans des abîmes auxquels nous devions nous garder de toucher (1). »

Lacordaire a dit quelque part de lui-même : « Par la grâce de Dieu, j'ai l'horreur du lieu commun. » Or, comme l'a fait très justement remarquer Montalembert, rien n'est plus faux. Dans la plupart de ses discours, il fournit la preuve de sa prédilection pour ce procédé de rhétorique. Et dans son œuvre posthume, cette infirmité littéraire se révèle autant que dans la partie de son œuvre dont l'au-

1. *Sermons, instructions*, etc., t. I, p. 484-486.

thenticité est hors de cause. Voici, entre autres passages, une page du sermon « Sur la communion idéale » très caractéristique à ce point de vue :

« ... Si vous avez quitté votre patrie, vous vous en rappelez jusqu'aux moindres détails... Il y a un regard intérieur qui vous représente chaque objet. Vous voyez la vallée natale, vous voyez le ruisseau au bord duquel vous vous êtes assis, les saules qui l'ombragent et que vous seul avez vus; car la patrie personne ne l'a vue comme celui qui en a véritablement joui, qui a été l'enfant... de ses montagnes et de ses vallées. Nous passons tous les jours dans des vallées, tous les jours nous gravissons des montagnes : ce n'est pas notre patrie. Il n'y a qu'une montagne, qu'une vallée qui soit notre patrie ; nous y avons vu ces choses, depuis que nous sommes au monde, que personne n'a vues comme nous..., et toutes ces choses sont présentes à notre souvenir, et ce souvenir de la patrie absente est si puissant qu'il va jusqu'à ruiner nos forces, notre santé, notre vie (1). »

Donc, tout bien examiné, les critiques que je vais essayer de formuler porteront sur un texte à bien peu près authentique.

Il est impossible d'étudier successivement chacun de ces huit discours dont l'ensemble représente environ cent trente pages d'impression et qu'une analyse, même très fidèle, défigurerait complètement ; je vous conseille très expressément de les lire d'un bout à l'autre.

Je me contenterai d'attirer votre attention sur deux points ou, pour ainsi dire, sur deux chefs de critique signalés par Lacordaire lui-même. Le prieur du couvent de la rue de Vaugirard fut accusé d'avoir, dans telle de ses homélies, préconisé la doctrine socialiste. Questionné

1. *Sermons instructions*, etc., t. II, p. 133.

à propos de cette critique par un de ses amis, M. Dumont, voici ce qu'il lui répondit dans une lettre datée du 26 avril 1850 :

« Mon cher ami, vous avez bien raison de croire que je ne parle jamais des devoirs des riches envers les pauvres sans y mettre la mesure de langage qui convient en cette matière ; mais les passions politiques sont tellement excitées que, selon la remarque du *Correspondant*, si l'on prononçait en chaire certains discours de Bossuet et de Massillon, tout le monde crierait au socialisme (1) ».

Il suffira de citer les passages incriminés par les auditeurs qui avaient mal interprété l'expression de la pensée de Lacordaire pour prouver que ce « socialisme » était purement évangélique.

« Vous vous dites propriétaires : c'est là, mes frères, le principe païen relativement à l'or, et ce qui fait que l'or a été une puissance si dégradée... en dehors de la foi chrétienne. Vous vous dites et vous vous croyez propriétaires. C'est vrai selon la loi civile, je ne vous le dispute pas ; mais selon la loi de Dieu. Dieu est le seul vrai propriétaire, parce que Dieu seul a fait les choses... Que résulte-t-il de là ? Il en résulte, dans tout cœur chrétien, ce dépouillement volontaire de soi-même qui nous est imposé, non par la législation civile, mais par notre for intérieur et notre volonté personnelle, en vertu de laquelle nous reconnaissons que tout ce que nous voyons appartient à Dieu, et par conséquent au Christ... et que nous n'en sommes que les administrateurs. Quiconque d'entre vous se croit propriétaire au titre essentiel et primitif, celui-là n'est pas chrétien ; le chrétien qui possède est simplement détenteur de la portion de la terre que le Christ lui a donné à administrer... et à faire valoir dans

1. *Sermons, instructions et allocutions*, t. I, p. 375. Cf. nº du 28 août 1862 du journal *Le Monde*.

quel sens ? Pour le Christ lui-même » (1). Cette doctrine avait déjà été formulée par Bossuet qui, selon toute apparence, n'était pas un précurseur des citoyens Jaurès et Viviani.

Il faudrait encore une dose de malveillance exceptionnelle pour découvrir dans la page qu'on va lire l'indice d'une tendance à ce que j'appellerais volontiers l'excès du sentimentalisme socialiste :

« Ce sont deux partis.... Il y a le parti des superbes, le parti des contents qui disent : « Mais nous sommes bons et nous sommes heureux, pourquoi nous troublez-vous ? » C'était le parti des riches et des puissants avant Jésus-Christ ; il est toujours le même au fond. Ils se croient bons parce qu'ils ne méritent pas la potence ; ils se croient heureux parce qu'ils ont plus que du pain, et ils s'écrient : « Mais laissez-nous donc en repos !... » A côté de celui-là, il y a le parti des superbes qui ne sont contents ni d'eux, ni de leurs vertus... ni de leur situation matérielle, car ils n'ont pas au-dessus du pain... ; c'est le parti des superbes chimériques. Ils disent comme les stoïciens : « Il est vrai nous ne sommes pas bons et nous ne sommes pas heureux ; mais c'est la faute de certains hommes, c'est la faute de certaines choses, d'une certaine organisation, et, coûte que coûte, nous nous rendrons par nos propres forces, bons et heureux... (2). »

D'après Lacordaire lui-même, cette partie de son œuvre présente un caractère réellement intéressant : il nous donne clairement à entendre que, dans ces discours, il s'est efforcé de donner à sa parole une grande portée pratique : « Imaginez-vous, écrit-il à Mme de Prailly, le 26 novembre 1847, que je suis devenu curé : tous les dimanches... je fais... une homélie sur le texte évangélique du

1. *Ibid.*, t. I, p. 491, 492.
2. *Ibid*, p. 459.

jour... On paraît content de ce nouveau genre de prédication, et l'on croit qu'il produira du bien, plus de bien même que les conférences de Notre-Dame » (1).

Sans doute, comme je l'ai déjà fait remarquer, dans ce genre de prédication qui le comporte beaucoup moins que la conférence, l'homéliste manifeste une tendance très prononcée à s'intéresser à des conceptions plutôt abstraites. Mais cette tendance n'exclut pas chez lui la préoccupation habituelle de tracer aux fidèles la ligne de conduite qu'ils doivent suivre dans l'accomplissement de leurs devoirs quotidiens. Aussitôt que l'exposé dogmatique est achevé, le conférencier se tait et laisse la parole au « curé ».

Voici deux passages qui ont incontestablement le ton paroissial :

«... Si, prenant un à un les enseignements de Jésus-Christ dans l'Evangile, vous vous demandez sérieusement : « Voyons, est-ce que je crois cela ? » par exemple cette parole : *Bienheureux les pauvres*, pouvez-vous affirmer que vous la croyez ? Mes frères, si vous la croyiez, aimeriez-vous autant la fortune ? Est-ce que vous aimeriez autant vos aises ? Est-ce que vous aimeriez autant occuper l'appartement le plus magnifique que vous pouvez ? Est-ce que vous n'auriez pas une autre idée que celle qui consiste à dire : « Voilà un homme qui a fait fortune, il est bien heureux ? Est-ce que vous éprouveriez un sentiment de jalousie en rentrant dans votre petite chambre? En rentrant dans cette petite chambre, vous dites-vous : « je suis heureux d'avoir une petite chambre ; je sors de ces palais où j'ai vu la futilité, de ces palais habités par des hommes tristes qui ne connaissent pas Dieu ou qui le connaissent mal, tandis que moi j'habite, comme Notre-Seigneur, comme son père nourricier... une

1. *Lettres à Mme de Prailly*, p. 272.

petite chambre... » A propos de ces paroles : « Bienheureux les pauvres » vous dites : « C'est une vérité poétique, je ne sais pas ce que ça veut dire, je l'admets ». Mais en définitive, vous n'en croyez pas un mot (1) ».

« ... Vous ne sauverez pas le monde sans des mœurs chrétiennes : Si vous ne revenez pas à la frugalité, à la sobriété, au travail, à la modestie de nos anciens, n'espérez pas vous tirer d'affaire.

« Il y a quelques mois, un notaire d'une de nos villes, riche, honnête, honoré, me disait, les bras croisés sur sa poitrine, après que nous avions devisé des choses publiques : « Père Lacordaire, nous ne nous en tirerons pas sans la vieille économie ». Eh bien ! la frugalité et la sobriété c'est la vraie économie médicale, la vraie économie domestique, la vraie économie politique. On vous a dit dans les livres d'économie politique qui s'impriment depuis quatre-vingts ans : « Consommez le plus possible, la consommation fait vivre le commerce et l'industrie, et le commerce et l'industrie font vivre le monde ». C'est juste le contre-pied du vrai, c'est une maxime infernale. La vraie maxime, la maxime de la santé, la maxime du foyer domestique, la maxime des grands peuples, la voici : « Consommez le moins qu'il vous sera possible ; le commerce est pour vous et non pas vous pour lui. Le commerce et l'industrie sont faits pour vous nourrir et vous vêtir, et vous vous n'êtes pas créés pour alimenter le commerce et l'industrie (2). »

Cette familiarité de ton et cette simplicité qu'on peut bien appeler paroissiale ne déplut nullement à l'auditoire. Chaque dimanche, la chapelle se remplissait et beaucoup de personnes arrêtaient leur place dès la veille. Cet empressement des fidèles donna lieu un jour à un incident

1. *Op. cit.*, pp. 473, 474.
2. *Ibid.*, pp. 444, 445.

Sorèze, 18 juillet 1859.

ajouter à votre dixième volume et le compléter ainsi d'une manière convenable. Seulement il vous faudrait attendre un peu ; car je ne pense pas que mes discours soient prêts avant le 8 ou le 10 septembre. Voyez donc ce que vous en pensez.

Tout à vous en attendant.

Fr. Henri-Dominique Lacordaire,
des Fr. Prêch.

Sorèze, 18 juillet 1859.

Mon cher ami,

J'ai été bien aise d'apprendre que vous aviez heureusement évité une collision avec M. Bray. Quant à joindre au sixième volume de mes œuvres les [illegible] des Carmes, cela n'aurait aucun sens, à moins d'y ajouter aussi tous les discours que j'ai prononcés ça et là et dans la suite [illegible] ce que l'on a fait dans la traduction milanaise de mes œuvres. Mais j'ai résolu de ne pas revoir ces discours et de les laisser tels qu'ils ont été dits, sauf, après ma mort, l'usage qu'on en voudra faire. Il ne faut donc pas y penser, comme aussi pour les articles que j'ai publiés autrefois dans l'Avenir ou l'Ère nouvelle. Mais je vais prononcer dans peu de discours à l'École de Sorèze, à propos de la fête scolaire, et vous voudrez-vous de les imprimer dans une brochure qui rendra compte de cette fête. Vous pourriez donc les ajouter à votre sixième volume et le compléter ainsi d'une manière convenable. Seulement il vous faudrait attendre un peu; car je ne pense pas que mes discours soient prêts avant le 8 ou le 10 septembre. Voyez donc ce que vous en pensez.

Tout à vous en attendant.

Fr. Henri-Dominique Lacordaire,
des Fr. Prêch.

assez comique. Ce fait m'a été rapporté par un très vieux dominicain qui le tenait de l'un de ses confrères en religion, contemporain de Lacordaire. Vers la fin d'une semaine, celui-ci fut atteint d'une extinction de voix qu'on espéra d'abord guérir avant le dimanche. Le mal résista à tous les soins et force fut à l'orateur de s'abstenir de parler. Cependant un auditoire très nombreux attendait dans l'église. Le loueur de chaises se plaça devant la table de communion et, au lieu de l'éloquente homélie qu'il attendait, l'auditoire entendit le petit discours suivant : « Le P. Lacordaire indisposé ne pourra pas parler aujourd'hui. Les personnes *qu'elles* ont déjà payé leurs chaises sont priées de passer à la sacristie. *On leur-z-y rendra leurs argents.* Nous sommes d'honnêtes gens ».

J'ai fini. Concluons cette étude en rappelant qu'aussi bien pour Lacordaire que pour les plus modestes curés de campagne, le pur Evangile est encore la meilleure source de l'éloquence. Tels des passages que je viens de lire ne sont certes pas moins admirables que les plus beaux passages des conférences. Les citations que vous avez entendues ont pu évoquer dans vos esprits le souvenir de ces maximes de Lacordaire lui-même qu'il a si bien réalisées dans cette partie de son œuvre.

« Grâce à l'évangile, nous voyons la vie telle qu'elle est, et notre cœur se remplit à la fois du sacrifice qui fait les saints et de l'espérance qui les console ».

« L'Evangile est un livre d'une si singulière nature que personne n'a l'espérance de le surpasser, ni même de l'imiter. Il est debout après dix-huit siècles, gardé par le respect de tous et même de ses plus grands ennemis. La pensée humaine, si féconde en ressources, n'a pu lui découvrir ni un égal, ni un défaut » (1).

1. *Pensées choisies du P. Lacordaire* (Paris, 1902, in-32), t. I, p. 84. et p. 86.

LES CONFÉRENCES
DU P. H.-D. LACORDAIRE
A TOULOUSE

LES CONFÉRENCES DU
P. H.-D. LACORDAIRE
A TOULOUSE

Un compte rendu de conférence
oublié par les éditeurs des œuvres de Lacordaire
(Janvier et Février 1854) (1).

MESDAMES, MESSIEURS,

Il y a plus de cinquante ans que Lacordaire a prononcé à Toulouse ses belles conférences sur la vie morale. Depuis lors, si j'en excepte l'œuvre assez estimable d'un de nos jeunes compatriotes (2), aucun travail sérieux n'a été entrepris sur cet intéressant sujet. On ne peut vraiment considérer comme œuvres littéraires certains articles qui parurent dans les journaux de la région au cours de l'année 1854. Ces travaux, que je vais signaler (3), sont très

1. Conférence donnée à l'Institut catholique de Toulouse, le 18 mai 1906 et publiée dans la *Quinzaine* du mois d'octobre 1906.

2. Louis Théron de Montaugé : *Lacordaire à Toulouse*. — *L'Ame latine*, numéro de juin 1902, p. 220-230.

3. Cf. p. 89-90.

médiocres. Les hommes de lettres toulousains auraient dû mieux honorer la mémoire d'un prédicateur qui est incontestablement le plus illustre du dernier siècle et qui est venu achever parmi nous sa brillante carrière. Leur silence est un acte d'ingratitude, il est presque un déni de justice. Le désir que j'ai eu de réparer l'un et l'autre est la principale raison d'être du travail que j'ai entrepris.

I

Circonstances historiques des conférences de Toulouse

Par suite de quelles circonstances Lacordaire fut-il amené à achever dans une grande ville de province l'exposé doctrinal commencé à Paris? Voici ce qu'on a cru longtemps et ce qu'on croit encore :

Les hardiesses de langage que se permit l'ex-député de 1848 dans le sermon qu'il prononça à Saint-Roch, le 10 février 1853, auraient provoqué les sévices du gouvernement impérial. Cette légende a peut-être été fondée sur l'affirmation formulée par Jules Lacointa dans son ouvrage sur le P. Lacordaire. « Un sermon qu'il prononça dans l'église Saint-Roch, écrit-il, ayant provoqué le mécontentement du pouvoir, il pressentit les entraves que sa parole rencontrerait désormais à Paris et il résolut de s'éloigner (1). » En ce cas, le mécontentement du pouvoir aurait été bien habilement dissimulé, puisque le lendemain le *Moniteur*, organe purement officiel, fit l'éloge du discours (2). Quelques jours après, il faut le reconnaître,

1. *Le P. Lacordaire à Sorèze*. Paris, 1881, in-12. Introduction, p. x, texte et note 2.
2. *Moniteur*, numéro du 11 février 1853.

l'*Observateur belge* publia une prétendue reproduction sténographique du sermon d'après laquelle Lacordaire se serait livré à de vives attaques contre le gouvernement. Cet article donna lieu à un échange d'explications entre le ministre des Cultes et l'archevêque de Paris. Mgr Sibour n'eut qu'à rétablir l'exactitude des faits et l'intégrité du texte pour démontrer l'innocence du prédicateur prévenu du crime de lèse-majesté impériale.

La vérité est que Lacordaire, docile au conseil du supérieur général de l'Ordre, s'était librement décidé à abandonner la chaire de Notre-Dame. Le 27 janvier 1852, il écrivait de Gand à M. Perreyve :

« Notre général souhaitait que mes conférences n'eussent point lieu ce carême à cause des circonstances politiques où nous sommes, et je *me suis rangé moi-même à cet avis*. Ma position de représentant et de restaurateur d'un Ordre exigeait dans ma conduite une prudence que je ne devais pas oublier (1). » La vérité est encore que la fondation du couvent de Toulouse rendait nécessaire la présence du supérieur de la province de la France dans notre ville. L'installation définitive des religieux dans cette maison eut lieu le 30 décembre 1853 (2).

« Aucune fondation, écrivait-il à Mme Swetchine le 24 octobre 1853, aucune fondation... ne m'a causé un sentiment aussi vif et aussi pur. Il me semble que je retourne dans ma patrie et que saint Dominique et saint Thomas d'Aquin vont me recevoir dans leurs bras... Quoique accoutumé depuis dix ans à ces bénédictions de Dieu, ajoutait-il le 27 décembre, cependant celle-ci me va plus au fond du cœur et m'attendrit davantage. Chaque fois que je passe dans ces rues de Toulouse, bien

1. *Lettres du P. Lacordaire à des jeunes gens* publiées par l'abbé Perreyve (Paris, 1863, in-8°) pp. 155, 156.

2. Foisset : *Vie du P. Lacordaire* (Paris, 1870, in-8°), t. II, p. 225.

souvent du moins, la pensée me vient que saint Dominique y a marché, et, en comparant sa vie à la mienne, je suis surpris que Dieu ait choisi pour rétablir son Ordre en France un instrument si peu semblable à celui qui en fut le fondateur... Il me semble que cette fondation est le couronnement des grâces que Dieu m'a faites dans ma vie et qu'il n'y a plus rien à désirer au delà... (1). »

Le pieux fondateur se trompait ; nous allons voir que « cette fondation » ne devait pas être « le couronnement des grâces que Dieu lui avait faites dans sa vie. »

Les conférences prononcées par Lacordaire dans la chaire de la cathédrale de Toulouse sont au nombre de huit. Elles furent données les dimanches 8, 15, 22 et 29 janvier, 5, 12, 19 et 26 février (2). Remarquons que l'édition la plus récente des œuvres de Lacordaire (Paris, Poussielgue, 1900, in-12) ne contient que six conférences. Je dirai tout à l'heure pourquoi.

Aucun biographe ne nous apprend à quelle occasion, ni par qui la chaire de Saint-Etienne fut mise à la disposition de Lacordaire. Il est probable que Mgr Mioland, sachant que le Père était décidé à se fixer à Toulouse, lui proposa d'y continuer l'exposé doctrinal commencé à Paris.

A chacun de ses discours, l'affluence du public fut extraordinaire et alla toujours en augmentant. Tels auditeurs faisaient plusieurs centaines de lieues pour venir entendre cette parole. On vit alors dans la tribune des chanoines, qui fait face à la chaire, beaucoup de prélats, et non des moins illustres, par exemple Mgr de Bonne-

1. *Correspondance du P. Lacordaire avec Mme Swetchine*. Paris, 1867, in-8°, p. 528-529 et p. 531-532.

2. *Journal de Toulouse*, nos des 10, 17, 24, 31 janvier, des 7, 14, 21 février et du 1er mars. — *Gazette du Languedoc*, nos des 11, 18, 25 janvier, 1, 9, 15, 22 février et du 2 mars. Chacun de ces numéros contient un compte rendu assez développé de chacune des huit conférences.

chose (1). Le 8 janvier, on faillit se battre sur le seuil de la porte latérale pour pouvoir pénétrer dans l'église. L'élite de la société toulousaine était présente. « Deux heures avant qu'il parut sur la chaire (*sic*), écrit M. Bénézet, toutes les places étaient prises. On a pu craindre un peu de tumulte à la petite porte par laquelle entraient les hommes ; mais le calme n'a pas tardé à se rétablir aussitôt que l'orateur a paru (2). »

« Toulouse, écrit M. Delavigne, était représentée tout entière, dans ses notabilités sociales et intellectuelles, dans sa magistrature, son barreau renommé, ses diverses facultés, sa vive jeunesse (3). »

La plupart des comptes rendus commencent par cette phrase stéréotypée : « L'affluence devient toujours plus grande autour de la chaire du P. Lacordaire (4). »

Voici, d'après le témoignage de certains auditeurs tout à fait dignes de foi qui avaient alors vingt ans et d'après les indications des journaux déjà cités, l'aspect que présentait l'église dès les premières heures de la matinée.

Un tiers de la nef, parcimonieusement mesuré, était réservé aux dames ; celles-ci devaient entrer par la porte principale. A cinq heures, une messe était célébrée à l'autel de la paroisse. A partir de six heures, les fidèles commençaient à arriver. Dès dix heures, la nef était remplie (5). Pour charmer les ennuis de cette longue

1. *Gazette du Languedoc*, n° du 9 février.
2. *Ibid.*, n° du 11 janvier.
3. *Journal de Toulouse*, n° du 10 janvier.
4. *Gazette du Languedoc*, n° du 8 février. — *Journal de Toulouse*, n° du 31 janvier, etc., etc.
5. On remarquera que cette affirmation contredit expressément celle de M. Bénézet citée dans le premier alinéa. Mais je n'ai pas hésité à la formuler, fort de témoignages oraux d'une autorité inattaquable. C'est donc dès dix heures et non dès onze heures et demie que « toutes les places étaient prises. »

attente, les uns conversaient à voix assez haute ; d'autres lisaient les journaux. Plusieurs personnes avaient apporté des provisions dans l'église et y prenaient leur repas.

A 1 h. 1/2 précise, au son de l'horloge, Lacordaire, qui était un religieux très ponctuel (1), ouvrait la porte (2) et paraissait en chaire. Aussitôt un profond silence s'établissait. La voix d'abord faible et voilée, prenait peu à peu de l'étendue et de la sonorité ; jamais pourtant elle n'atteignit les rangs les plus éloignés de l'auditoire (3).

Le Père débitait son discours avec cette force et cette sincérité d'accent, cette noblesse, cette originalité et cette éloquence du geste et de l'attitude, cette souplesse, cette variété et ce que je dois appeler cette acuité dans l'émotion d'une voix sans doute faible, mais extrêmement harmonieuse et maniée avec une habileté consommée, en un mot avec cet incomparable talent de diction qui a été trop souvent décrit et trop universellement admiré pour qu'il soit utile et intéressant d'en parler encore. Un vieillard, qui avait été un des auditeurs les plus assidus de Lacordaire, m'assurait qu'il se rappellerait toujours avec quelle énergie dans l accent et quelle autorité dans le geste, ce témoin de Dieu scandait les membres de phrase de ce texte de saint Jean : « Ce que nous avons vu, ce que nous avons examiné, ce que nos mains ont touché à propos du Verbe de vie, c'est là ce que nous vous annonçons (4) ».

Pendant une heure, et souvent plus longtemps, l'attention de l'auditoire se soutenait et restait passionnée. Au-

1. Cf. *Lacordaire et la maison des Carmes*, p. 57.

2. La chaire de Saint-Etienne est de plain-pied avec une pièce de l'entresol de l'appartement de MM. les vicaires qui seule y donne accès.

3. Cf. *Correspondance avec Mme Schwetchine*, p. 537.

4. Saint Jean : 1re *Epître*, I, v. 1.

cun incident, si étrange fût-il, ne réussissait à distraire la plupart des auditeurs. Un jour, un oiseau d'hiver pénétra dans l'église et, effarouché, se mit à voler dans toutes les directions. Beaucoup d'auditeurs ne s'aperçurent même pas de sa présence. Je tiens ce détail d'un témoin tout à fait autorisé qui, lui, se laissa distraire un instant et suivit d'un regard trop attentif les évolutions de l'oiseau (1).

Parfois s'établissait une sorte de dialogue entre l'orateur et l'auditoire. C'est ainsi qu'après avoir débité les deux tiers de la septième Conférence (la sixième dans l'œuvre imprimée), qui, en effet, a plus de quarante pages d'impression et qui a certainement été abrégée avant d'être publiée, le conférencier interrompait l'exposé de ses idées et demandait à l'auditoire la permission de continuer.

« En ce moment l'orateur a demandé à son auditoire s'il pouvait continuer cette conférence déjà plus longue qu'à l'ordinaire. Un murmure approbateur s'est fait entendre sur tous les points, et le P. Lacordaire, bien sûr du désir de tous, a continué sa démonstration (2). » L'émotion de l'auditoire se trahissait parfois par une sorte de frémissement qui obligeait l'orateur à s'arrêter. D'après l'affirmation très expresse de plusieurs auditeurs contemporains, l'orateur n'aurait jamais été applaudi (3).

On m'a assuré que le succès de la première conférence avait été médiocre. Des amis intimes, qui avaient avec lui leur franc parler, reprochèrent à Lacordaire d'avoir traité en une langue trop abstraite un sujet de métaphysique trop élevé et d'avoir dépassé le niveau intellectuel

1. Il s'agit de mon propre père.

2. *Gazette du Languedoc*, numéro du 25 février.

3. L. Théron de Montaugé donne à entendre que « l'auditoire se serait levé pour applaudir certaine péroraison » (*Op. cit* p. 223.). Si cette affirmation est fondée, Lacordaire dut certainement réprimer par un geste impérieux cette tentative d'applaudissement.

des auditeurs. Après une lecture fort attentive du discours, cette critique m'a paru sinon injuste, du moins très sévère.

La deuxième conférence fut un véritable triomphe. Elle donna lieu au plus extraordinaire succès que l'orateur ait jamais obtenu.

« Ce magnifique discours, écrit M. Bénézet, a produit l'impression la plus profonde (1). »

« Nous dirons au P. Lacordaire, écrit M. Pujol, ce don de la parole, aujourd'hui, Dieu l'a béni sur vos lèvres. Cette journée, qui sera sainte à ses yeux, a été glorieuse aux yeux des hommes (2). »

Le succès se soutint presque jusqu'à la fin. Je dis presque : la dernière conférence, la huitième, qui est précisément celle que je vais essayer de tirer de l'oubli, fut jugée très inférieure aux autres. A telle enseigne que ni l'auteur lui-même, ni les héritiers de ses manuscrits n'ont jamais consenti à la publier.

Vous écouterez sans doute avec intérêt dans la correspondance intime de Lacordaire l'écho de ses impressions à propos de ses propres discours.

Sachez d'abord que l'illustre Dominicain professait pour la société toulousaine des sentiments d'estime dont l'expression n'effarouchera sans doute pas trop notre modestie méridionale.

« Mes conférences vont reprendre leur cours dimanche prochain, écrit-il à un correspondant resté inconnu. L'auditoire ne sera pas sans doute celui de Notre-Dame ; mais il sera considérable et composé, outre une jeunesse nombreuse, d'un grand nombre d'hommes cultivés qui, plus qu'ailleurs ont conservé le feu sacré des lettres et des arts. Toulouse est la seule grande ville de France, après

1. *Gazette du Languedoc*, numéro du 18 janvier.
2. *Journal de Toulouse*, numéro du 17 janvier.

Paris, où le commerce n'a pas étouffé toutes les autres classes de la société (1). »

Un peu plus tard, voici ce que Lacordaire, qui était, dit-on, fort gai et fin ironiste, écrit à un jeune homme inconnu :

« Me voici déjà au milieu de ma course. Dimanche prochain, je donnerai ma cinquième conférence... L'auditoire est aussi rempli que possible et très sympathique, quoique les premières places soient occupées par des hommes mûrs et que la jeunesse soit un peu groupée sur les flancs...

« A propos, mon cher ami, vous n'imagineriez jamais le traitement que je suis pour mon larynx : je bois purement et simplement de l'or potable ; entendez-vous, de l'or autrefois découvert par le fameux magicien Cagliostro et retrouvé par un diplomate qui me fait l'honneur de venir me voir... Il m'a donné un petit flacon d'or potable et, dimanche prochain, avant ma conférence, je vais bravement en boire sept gouttes dans une tasse de thé noir. Ce digne homme se réjouit de voir ce que je serai avec son or dans le gosier et je ne puis pas lui refuser ce plaisir (2). »

La plus piquante des lettres écrites pendant cette station est celle dans laquelle l'épistolier raconte comment il inspira au préfet de la Haute-Garonne un courroux qui fut très violent, mais qui demeura inoffensif.

« Je suis content ici, écrit-il à Mme Swetchine, à la date du 9 février. L'auditoire des conférences est grand, pressé sympathique. L'archevêque est un homme très doux, qui a gardé sa dignité dans les circonstances actuelles et avec

1. H. Villard. *Correspondance inédite de Lacordaire.* (Paris, 1876, in-8°.) Lettre du 4 janvier 1854, p. 307.

2. Perreyve (l'abbé). *Lettres de Lacordaire à des jeunes gens.* (Paris 1863, in-8°.) Lettre du 2 février 1854, pp. 213-214.

lequel je m'entends bien. Le reste du clergé se montre favorable. Je n'ai vu aucune autorité civile, comme cela était dans ma position. Le préfet est venu une fois à la cathédrale, et il est tombé sur un jour où il était fort question des vertus morales, entre autres de la force. Il s'est montré très courroucé dans son salon et a, dit-on, écrit à Paris. Il est probable que la réponse l'a refroidi, car il n'a plus été question de rien (1). »

Mgr Ricard pense à tort que la conférence à laquelle il est fait allusion est la quatrième (2). Il s'est sans doute laissé induire en erreur par le fait que cette conférence a été prononcée le 29 janvier, date assez rapprochée du 9 février. Mais d'abord, il a oublié que la seule conférence dans laquelle (tant d'après l'œuvre imprimée que d'après les comptes rendus des journaux) le prédicateur consacre de longs développements à d'écrire les quatre vertus cardinales (prudence, justice, tempérance, force) est la troisième (3). De plus, après avoir sans doute étudié de près et en entier la quatrième conférence, Mgr Ricard ne trouve dans ce discours qu'une seule phrase qui puisse être considérée comme une allusion politique, celle-ci : « Lorsque Rome fut corrompue, César y régna. » La susceptibilité administrative de M. le Préfet aurait été vraiment extrême si ce trait satyrique, qui, certes, n'est pas trop méchant, avait suffi pour le mettre en fureur. Dans la troisième conférence, au contraire, abondent les sous-entendus malveillants à l'adresse du pouvoir impérial ; il n'est guère douteux que le « libéral impénitent » qu'était Lacordaire n'ait pris plaisir à les multiplier.

1. *Op. cit.*, p. 536. « Madame de Mauléon... a bravement livré bataille pour sa chaise à la cathédrale et l'a emportée avec une vigueur digne de cette grande cause. »

2. *Lacordaire* (Paris, 1888, in-8°), p. 291.

3. *Œuvres de Lacordaire*. Paris, 1884, in-8°, t. VI, p. 320-335.

Dès le début, et à propos d'une espèce de liberté qui, d'après des gens très bien et très récemment informés, n'aurait guère de points de contact avec la liberté politique : je veux dire la liberté morale, il revendique très fièrement l'honneur d'avoir combattu la tyrannie dans les rangs de l'armée et de la justice.

« J'ignore qui demeurera le maître un jour, si le règne de la justice s'établira dans le monde ou si c'est, au contraire, le mal qui triomphera : mais, quel que soit le résultat suprême, que la justice succombe ou qu'elle l'emporte ici-bas, j'en laisse à Dieu le jugement et le secret, content, quoi qu'il arrive, d'avoir pris dans la bataille une part dont je ne me repentirai jamais ; d'avoir suivi, ardent et sincère, les enseignes de la liberté et le parti du bien, me souvenant, si nous devons périr une fois, de ces paroles magnanimes arrachées à un écrivain sceptique par la toute-puissance de la vérité : « Il y a des défaites « triomphantes à l'envi des victoires, et ces quatre vic- « toires sœurs, Marathon, Salamine, Platées et Mycale, « les plus belles que le soleil ait jamais vues de ses yeux, « n'osèrent jamais opposer toute leur gloire ensemble à « la gloire de la défaite du roi Léonidas au passage des « Thermopyles (1). »

Voici un coup plus droit et, comme on dit dans les tragédies classiques, « un dard lancé d'une main sûre » :

« La loi, dit-il *(Saint Thomas d'Aquin d'après Aristote)*, est la règle et la mesure des actes, parce que c'est la raison qui est le premier principe de l'activité dans les êtres raisonnables. » La loi et la raison sont donc une même chose, et saint Augustin, appliquant à Dieu cette admirable identité, n'hésite pas à conclure que Dieu est la loi éternelle parce qu'il est la souveraine raison. Nous

1. *Œuvres de Lacordaire*, t. VI, pp. 302-303.

sommes loin, vous le voyez, de cette définition parricide que Justinien donnait de la loi : *La loi est ce qui plaît au prince* (1) !

Je ne pense pas non plus que vous soyez tenté d'attribuer au moraliste chrétien l'intention de tracer le portrait de Napoléon III quand il a écrit cette page vraiment magistrale : « ... L'honnête homme est celui qui mesure son droit à son devoir... Ah ! Messieurs, je suis chrétien et pourtant je m'attendris à ce nom d'honnête homme. Je me représente l'image vénérable d'un homme... dont le cœur n'a jamais connu l'injustice, et dont la main ne l'a point exécutée,.. qui *fut observateur de sa parole*, fidèle dans ses amitiés, sincère et ferme dans ses convictions, à l'épreuve du temps qui change et qui veut entraîner tout dans ses changements, également éloigné de l'ostentation dans l'erreur *et de cette insolence particulière à l'apostasie qui accuse la bassesse de la trahison* ou la mobilité honteuse de l'inconstance... Voilà l'honnête homme (2). »

Ajoutez à cela une véhémente exhortation adressée aux jeunes gens et les invitant à se faire, au besoin, tuer pour la vérité et la justice, à imiter l'héroïsme des Spartiates mourant pour la liberté de la Grèce ; et voilà, n'est-ce pas, beaucoup plus qu'il n'en fallait pour justifier l'indignation d'un fonctionnaire qui devait au Gouvernement des preuves d'un dévouement aussi sincère que désintéressé.

J'aurais vivement désiré vous apporter l'expression de ce courroux administratif avec la lettre adressée par le subalterne au ministre des Cultes. Un de mes amis s'est rendu aux archives de ce ministère pour y recher-

1. *Ibid.*, pp. 305, 306.
2. *Œuvres de Lacordaire*, t. VI, pp. 324.

cher cet autographe. Il a purement et simplement constaté que celles-ci sont inaccessibles aux chercheurs (1).

II

Critique des conférences

Il est aussi fort regrettable que les journaux hostiles au parti conservateur et à la doctrine catholique aient été supprimés pendant les premières années du second Empire. Quel vif intérêt aurait présenté le compte rendu d'une conférence par un rédacteur de l'*Émancipation !*

A défaut des appréciations des critiques malveillants, nous possédons celles des critiques bienveillants ou, pour mieux dire, des admirateurs de partis pris. J'ai en effet trouvé dans les journaux locaux trois articles de critique sur les conférences (2). Il est plus charitable de passer sous silence le nom de ceux qui en sont les auteurs. Qu'il me soit permis de dire simplement que l'éloquence de l'illustre conférencier méritait une prose beaucoup meilleure. Que peut-on, en effet, espérer de supportable de la part d'écrivains qui nous affirment que « cet athlète de la Révélation, la verge de l'éloquence à la main, pousse devant lui les fausses doctrines qui, attachées aux flancs de l'humanité, dévorent en le flétrissant, le plus pur de sa substance (3) » ? Ou bien « que Lacordaire fait d'une main sûre l'autopsie de la grandeur humaine » et que « l'histoire nous montre les Romains sur le revers de sa feuille,

1. Cf. Appendice I, pièces justificatives n° 7, une lettre complètement inédite dans laquelle il est question des conférences de Toulouse.

2. *Gazette du Languedoc*, numéros des 8 et 12 mars 1853. — *Journal de Toulouse*, numéro du 3 mars 1854.

3. *Gazette du Languedoc* du 8 janvier.

plongés dans la servitude, rongés par la corruption (1) » ? Je suppose qu'après avoir entendu ces phrases, vous me dispenserez volontiers de citer le reste.

III

Différences entre la forme improvisée et le texte imprimé des conférences

Le moment d'aborder l'étude directe de l'œuvre serait venu ; mais d'abord l'exposé de ces critiques donnerait à mon travail des proportions excessives. Et puis l'utilité en serait fort douteuse ; puisque la lecture attentive des six conférences imprimées est devenue facile à qui désire l'entreprendre. Il sera sans doute plus utile et peut-être plus intéressant de signaler les différences qui existent entre le texte des discours tels qu'ils ont été prononcés et celui qui a été définitivement fixé par l'impression.

Avant tout, remarquons que, d'après le texte imprimé, le plan d'ensemble des conférences lui-même a été profondément modifié.

Nous avons déjà constaté qu'il n'y avait que six conférences imprimées et que par ailleurs Lacordaire en avait certainement prononcé huit. Le plan primitif est évidemment plus large (je n'ose dire : moins logique et moins régulier) que le plan définitif. Dans celui-ci, le conférencier a purement et simplement supprimé l'un des deux corollaires que, dans le plan primitif, il tirait de son exposé doctrinal.

Pour plus de clarté, voici le plan d'ensemble de l'œuvre imprimée. Je signalerai au passage les différences qui existent entre celui-ci et le plan primitif. Voici le problème

1. *Ibid.*, 12 mars.

qu'il faut résoudre : Quel est le but de la vie et comment peut-on l'atteindre ? Ce but est la conquête de la félicité, dont la source est Dieu (première conférence : *De la vie en général*). L'obstacle entre le but et notre âme est la passion coupable qui promet la félicité sans la donner (deuxième conférence : *De la vie des passions*). Les moyens naturels d'atteindre cette félicité sont mis en œuvre par la conscience, la liberté et la raison, source de la vertu, une dans son essence, mais qui s'épanouit en la quadruple manifestation de la prudence, de la justice, de la tempérance et de la force (troisième conférence : *De la vie morale*). Il existe une stratégie pour mettre ces forces morales en exercice et grâce à laquelle l'homme vertueux réalise une partie de la félicité, puisque par la vertu il obtient la paix, l'amour du bien, la gloire et l'utilité tant personnelle que familiale et publique (quatrième conférence : *De ce que peut la vie morale pour conduire l'homme à sa fin*). Seule la vie surnaturelle et supérieure qui est en Dieu peut conduire l'homme à sa fin, parce que seule elle peut donner à son esprit une vision, à sa volonté une impulsion qui les rendent capables d'atteindre le but (cinquième conférence : *De la vie surnaturelle*. Les deux parties de cette conférence qui, dans l'œuvre imprimée, ne forment qu'un seul discours furent prononcées séparément. J'indiquerai tout à l'heure les différences qui existent entre ces deux parties).

De cet exposé doctrinal, l'apologiste catholique déduisait deux corollaires : 1° la vie surnaturelle n'est pas moins utile au bonheur des familles et des sociétés qu'à celui des individus (conférence imprimée la sixième et prononcée la septième. Elle a pour titre : *De l'influence de la vie surnaturelle sur la vie privée et sur la vie publique*) ; 2° le triomphe de la vie surnaturelle sur la vie des passions et sur la vie morale simplement naturelle, qui se

réalise à l'aide de l'apostolat catholique, est nécessaire au bonheur de l'humanité (huitième conférence dont il n'existe aucune trace dans l'œuvre imprimée).

J'ai dit que Lacordaire avait partagé en deux la cinquième conférence. On pourrait donner à ces deux parties les titres suivants : première partie, des forces humaines opposées à la vie surnaturelle et des moyens de l'acquérir ; deuxième partie, de la réalisation de la vie surnaturelle en Jésus-Christ et de la communication de cette vie aux hommes par l'intermédiaire de Jésus-Christ.

Dans la première partie, l'orateur prouvait que les anciens n'avaient pu atteindre la vie surnaturelle, que ni le génie, ni la puissance financière, ni la puissance publique n'avaient jamais pu s'en emparer et qu'elle appartient à ceux qui savent la désirer, qui pratiquent l'aumône et qui ont l'habitude de la prière. Dans l'œuvre imprimée, les développements relatifs à l'impossibilité pour les païens d'atteindre la vie surnaturelle ont été seuls conservés.

Dans la deuxième partie, l'orateur consacre de longs développements à décrire l'œuvre de Jésus-Christ, initiateur nécessaire à la vie de la grâce pour tout le genre humain.

En retouchant le texte de ce discours en vue de l'impression, Lacordaire a soudé si habilement l'une à l'autre les deux parties que, si le compte rendu des journaux ne le démontrait, on aurait peine à croire qu'il existait entre elles la moindre solution de continuité.

J'en viens aux suppressions et aux modifications de détail. Les passages que je vais citer sont la manifestation tout à fait spontanée des idées et des sentiments de l'improvisateur. Et c'est là, par conséquent, de l'éloquence tout à fait vivante.

J'emprunte ces citations aux comptes rendus plus ou moins fidèles du *Journal de Toulouse* ou de la *Gazette du*

Languedoc. Remarquons néanmoins que, lorsqu'il s'agit du même discours, le texte qu'on lit dans l'un de ces journaux est conçu presque dans les mêmes termes que celui qu'on lit dans l'autre. C'est là pour l'un et pour l'autre une garantie sérieuse d'authenticité.

Dans la conférence sur la vie des passions, après avoir décrit les ravages que la passion du vin fait dans l'âme humaine, Lacordaire trace un tableau qui représente une heure vécue. C'est à coup sûr la description d'un spectacle qu'il avait eu sous les yeux au cours du voyage qu'il fit à Londres pendant les premiers mois de l'année 1852.

« Transportez-vous par la pensée dans les rues de Londres. Considérez cette plèbe la plus immorale du monde. Voyez ce malheureux sale et déguenillé qui tend la main au passant et lui arrache une pièce d'argent. Il court aussitôt dans une taverne pour y changer cette pièce contre quelques gouttes d'une liqueur qui, quelques instants après, le fera rouler dans la boue (1). »

Les dernières phrases de la péroraison de la troisième conférence ont été complètement modifiées dans l'œuvre imprimée. D'après le rédacteur de la *Gazette du Languedoc*, après avoir déclaré que la pratique de la vertu n'allait pas sans esprit de sacrifice, l'orateur ajoutait :

« Où est donc cette félicité que nous devions atteindre ? Je ne veux pas vous le dire aujourd'hui. Toutefois, si vous me pressez trop, je vous dirai seulement : la récompense de la vertu est dans la vertu (2). »

Voici ce qu'est devenu ce passage à l'impression : « Ici Messieurs, vous m'arrêterez peut-être, vous me demanderez où est la félicité dont le nom avait bercé votre oreille au commencement de ce discours, comme le but de votre vie et la fin dernière de l'homme. Nous voici arrivés au

1. *Gazette du Languedoc*, numéro du 18 janvier.
2. *Ibid.*, 28 janvier.

sang, au martyre, au sacrifice sous ses formes les plus âpres ; n'est-ce pas là une étrange route? Etrange, si vous le voulez, Messieurs, mais je ne m'en dédis pas. Dans le sillon glorieux où le cours des idées nous a conduits, je sens comme vous les épines qui menacent ou pénètrent ma chair ; elles sont dures, elles forment une route dont vous pouvez tout dire, excepté qu'elle n'est pas la route de tous ceux qui ont honoré leur nature, immortalisé leur vie, servi leurs frères et respecté Dieu (1). » Vous le voyez, la transformation est réelle : le langage du philosophe stoïcien est devenu celui du prêtre catholique.

Certaines suppressions s'imposaient. Par exemple, l'entrée en matière de la quatrième conférence n'avait qu'un intérêt de circonstance :

« Il en est plusieurs parmi vous qui voudraient que j'exposasse tout d'abord le plan général de ces conférences. Je ne le ferai pas, et en voici la raison. Le grand Condé, voyant apparaître Bourdaloue en chaire, dit à ceux qui l'entouraient : Halte-là ! voici l'ennemi. Je ne suis pas Bourdaloue ; mais je n'en suis pas moins l'ennemi. Or, un ennemi n'a jamais révélé à l'autre ennemi son plan de campagne (2). »

Voici un autre passage dont le ton extrêmement familier devait être atténué par la noblesse du geste et la dignité de l'attitude. « Y a-t-il des hommes justes, capables de donner leur vie pour la vérité et pour le bien? Y a-t-il surtout des hommes qui aiment Dieu par-dessus tout ? Je vous le demande ; *s'il y en a un parmi vous, je le prie de se lever. Qu'il se lève*, que je le voie et que je meure content après avoir vu un homme chaste, fort et qui aime Dieu par-dessus-tout (3). »

1. *Œuvres de Lacordaire*, t. VI, p. 334.
2. *Gazette du Languedoc*, numéro du 1er janvier.
3. *Journal de Toulouse*, numéro du 31 janvier.

Enfin, voici une boutade inspirée par une sorte de pessimisme humoristique que nous pardonnerons volontiers à un improvisateur de talent : « De quoi jouissent ceux qui sont heureux ? Des biens qui viennent de l'âme : de la paix, de la gloire et des affections. Si vous n'avez pas ces biens, c'est à vous qu'il faut s'en prendre. Si vous n'êtes pas aimé, c'est que vous n'êtes pas aimable. Si vous n'êtes pas aimé de votre femme et vos enfants, c'est que vous n'en êtes pas dignes (1). »

Ajoutons à ces hardiesses quelques rapides allusions à des événements religieux de la région, quelques compliments à l'adresse de tels prélats, dont le principal mérite est la brièveté, et nous aurons achevé le bilan des différences qui existent entre le texte original des discours et le texte imprimé, si j'en excepte la lacune considérable que, pour l'honneur de la mémoire de Lacordaire, je vais essayer de combler.

IV

Huitième conférence

Aucun éditeur des œuvres de Lacordaire n'a sans doute voulu recueillir le compte rendu de la huitième conférence que j'ai trouvé (je ne puis vraiment dire : découvert) dans la collection de la *Gazette du Languedoc* et dans celle du *Journal de Toulouse*. Ce compte rendu ne figure, ni dans l'édition la plus récente des œuvres de Lacordaire publiée en 1900, ni même dans le troisième volume des *Sermons et Allocutions*..., publié en 1901. Il est resté enfoui dans cette collection pendant cinquante-deux ans.

1. *Gazette du Languedoc*, numéro du 2 février.

Pourquoi Lacordaire avait-il désiré que cette conférence ne fût pas publiée ? D'abord parce qu'elle n'est guère qu'une vaste récapitulation de la doctrine exposée dans les conférences précédentes. Et puis, parce que l'auteur eut le tort de se laisser trop impressionner par le jugement sévère de l'auditoire. D'après l'affirmation de plusieurs contemporains, le conférencier, qui, comme tous les improvisateurs, était très inégal, fut jugé ce jour-là très inférieur à lui-même. Il venait d'apprendre que Lamennais était gravement malade et refusait les secours de la religion ; il en était profondément attristé, et cette disposition d'esprit diminua beaucoup les ressources habituelles de son talent (1). Vous allez d'ailleurs pouvoir apprécier vous-mêmes la valeur intrinsèque de l'œuvre par la lecture que je vais faire du compte rendu donné par le *Journal de Toulouse*. Je vais citer avec une exactitude scrupuleuse, trop scrupuleuse peut-être, la prose plus ou moins élégante et même plus ou moins correcte du rédacteur.

1er mars 1854.

« HUITIÈME CONFÉRENCE DU R. P. LACORDAIRE

Le R. P. Lacordaire a terminé hier la série de ses conférences à l'église métropolitaine de Toulouse. L'empressement du public n'avait jamais été aussi grand. On remarquait dans la tribune réservée au public, à côté de Mgr Mioland, Mgr l'évêque d'Agen.

Le sujet de cette conférence était la vie des passions, la vie morale et la vie surnaturelle :

1. Cf. A. Blaise. *Essai biographique sur F. de Lamennais*. Paris, 1858, in-8, pp. 169-176 et surtout pp. 174, 175.

« La vie surnaturelle a élevé et agrandi la vie privée et la vie publique, mais ce n'est pas là que se bornent son action et son horizon. Quelle est donc l'étendue de cette vie? C'est ce qu'il nous faut examiner, afin d'achever d'avoir une idée complète des trois vies qui peuplent le monde : la vie des passions, la vie morale et la vie surnaturelle.

« Tous, ici-bas, nous n'avons d'autre horizon et d'autre étendue dans notre vie que l'œuvre à laquelle nous la consacrons ; c'est l'œuvre qui mesure la vie, par conséquent, chercher la mesure de la vie surnaturelle, c'est chercher l'œuvre qu'elle doit accomplir parmi nous, et que nous devons accomplir par elle ; tous nous avons besoin d'une œuvre, à moins que nous ne soyons voués entièrement à la vie ingrate de l'égoïsme.

« Nous avons besoin de chercher hors de nous-mêmes l'intérêt de notre vie, et ce qu'il y a de beau dans le cœur de l'homme, c'est qu'au fond il ne peut se prendre d'intérêt que pour quelque chose qui n'est pas lui ; il y a toujours en lui quelque mouvement désintéressé.

« Or, cette puissance créatrice qui nous tourmente et que nous tenons de Dieu est proportionnée à notre pensée et à notre amour, car l'homme ne peut réaliser que ce qu'il pense et ce qu'il aime et Dieu lui-même n'a créé que ce qui était au niveau de sa pensée et de son amour ; mais nous ne pensons et n'aimons qu'au degré où est en nous le principe de vie ; telle est en nous la création, l'œuvre que nous réalisons.

« Dieu, en le considérant dans son essence, Dieu est, c'est là son œuvre ; il pense sa vie, il aime sa vie, et, comme sa vie est éternelle et infinie, il s'ensuit que c'est l'éternité et l'infini qui déterminent la mesure de son existence ; aussi, nous pouvons définir la vie divine : une sphère qui a l'éternité pour centre et l'infini pour cir

conférence. Si de là nous passons à l'extrême opposé, à la vie des passions, cette vie ayant pour principe l'instinct animal, on peut la définir : une sphère qui a l'instinct animal pour centre et le corps d'un seul homme pour circonférence. Quant à la vie morale, elle a pour principe la raison ; la raison nous découvre les causes premières des choses et des lois qui les gouvernent, et elle peut par elle-même aimer et réaliser à un certain degré le beau intelligible et moral ; aussi la vie morale peut-elle être définie : une sphère qui a la raison pour centre et pour circonférence la famille et la patrie. Reste la vie surnaturelle ; cette vie ayant pour principe la grâce et la vie du Dieu fait homme qui est l'auteur de la grâce, pour connaître l'étendue de la vie surnaturelle, il faut connaître quelle est l'œuvre que l'auteur de la grâce est venu accomplir parmi nous.

« Jésus-Christ n'était pas venu pour un peuple ou pour une œuvre nationale quelconque ; ainsi qu'il l'a dit lui-même de la manière la plus expresse. Il était venu pour faire connaître à tous, dans sa personne, la vérité, la bonté et la beauté divines ; il était venu pour sauver le monde, c'est-à-dire pour détruire le règne des passions et pour arracher l'homme à la vie inférieure et le transporter dans une vie supérieure. Voilà quelle était l'œuvre de Jésus-Christ ; il l'a accomplie, non pas seulement en vivant pour nous, mais en mourant pour nous, et son sang a été le grand témoignage qui a annoncé que la vie de Dieu était la vie véritable et éternelle et qui a manifesté la bonté et la beauté divines. Mais le Christ a-t-il accompli cette œuvre à lui seul ? Non ; il a voulu nous en faire participants ; il a voulu nous la léguer et c'est pour cela que l'évangile de sa mission s'appelle le testament, et qu'il disait à ses apôtres, avant de monter au ciel : « *Ite, docete* « *omnes gentes.* Allez par tout l'univers annoncer la

parole de Dieu à toutes les créatures ». Nous avons donc à accomplir cette œuvre, non pas seulement dans la vie privée et publique, mais encore dans la vie universelle et catholique ; et chaque jour dans notre oraison dominicale nous en demandons à Dieu la réalisation. Or, cette œuvre est la plus grande et la plus sublime de toutes ; le poète qui module, dans une harmonie qu'il croit être immortelle, des vers que la postérité lira et l'historien qui prend la plume et grave dans l'airain d'un style sérieux et pénétrant l'histoire des générations dont il a étudié la marche, fût-il Tacite ou Tite-Live, accomplissent sans doute une œuvre utile, mais cette œuvre ne va pas jusqu'à l'humanité, et l'humanité tout entière ne la connaîtra jamais ; tandis que l'œuvre générale, le plus pauvre la connaît et la comprend comme étant la mesure de la vie humaine ; aussi, tout chrétien, après avoir servi de son sang, de son intelligence et de ses prières le règne de Dieu, peut-il mourir en disant, non pas fastueusement comme le poète : « *Exegi monumentum œre perennius*, « mais en disant : J'ai fait le bien, j'ai travaillé au règne « de Dieu et au salut des âmes ». Ainsi la vie surnaturelle, considérée dans son étendue, peut se définir : une sphère qui a Jésus-Christ pour centre et pour circonférence le genre humain sur la terre et Dieu dans le ciel.

« La vie surnaturelle est donc catholique et universelle ; elle a par cela même un dernier caractère, elle est militante. Toute vie, même la plus petite et la plus chétive, est un combat parce qu'elle rencontre toujours des obstacles : il n'est donc pas étonnant que la vie surnaturelle soit, elle aussi, un combat, et comme elle a un principe supérieur à toutes les autres vies, les obstacles qu'elle doit surmonter doivent être plus grands ; d'un autre côté, les trois grandes puissances qui sont en jeu dans le monde, et

se disputent l'empire, sont la vie des passions, la vie morale et la vie surnaturelle. Voyons donc quelle est la nature du combat que la vie surnaturelle doit subir dans son état de coexistence avec la vie des passions et la vie morale.

« Les passions ont voulu réaliser leur règne sur la terre. Mais, dès l'origine, elles ont rencontré dans le bon sens humain et dans la nécessité morale des choses un obstacle invincible, et elles ont forcé les familles à constituer des sociétés publiques et à promulguer des lois et des peines pour mettre un terme à la fureur effrénée des instincts mauvais de l'homme. Par conséquent, jamais le règne des passions n'a été réalisé ici-bas. Mais la passion mûrie, la passion approfondie est arrivée à produire des hommes d'Etat ; or, ces hommes d'Etat veulent bien réaliser le règne des passions, mais dans une certaine mesure, parce qu'ils comprennent bien que jamais l'humanité ne tolérera le règne absolu des passions, c'est-à-dire le règne du vice et du crime. Pour parvenir à leur but, ils ont un plan bien arrêté, c'est d'introduire dans la famille la dissolubilité du mariage, de rétablir l'esclavage dans les sociétés publiques, de détruire la distinction du pouvoir temporel et du pouvoir spirituel qui est le principe de toute morale parmi les hommes. Enfin, sachant qu'il faut à l'humanité une religion, ils veulent établir un culte tel que le paganisme ou le mahométisme, qui excite et favorise l'essor des passions.

« Et comme l'Eglise catholique est le grand obstacle au rétablissement de toutes ces choses, il s'ensuit que l'on veut à tout prix renverser son règne et détruire le christianisme ; mais le Christ a vaincu, et jamais le règne des passions ne se réalisera sur la terre. Le reste des faux cultes s'en va tous les jours, et grâce aux merveilleuses découvertes des sciences chrétiennes (car les sciences sont

chrétiennes, puisque le paganisme ne les a pas connues et ne les a pas même pressenties) (1), le christianisme achèvera la ruine de tout ce que le règne des passions a pu accumuler sur la surface du monde. Sans doute, les passions s'agitent encore, et quelques-unes de leurs conquêtes, le divorce par exemple, sont encore debout ; mais la sphère dans laquelle elles s'agitent devient de plus en plus étroite, et la réalisation de leur règne n'est aujourd'hui qu'une chimère qui occupe à peine quelques esprits.

« Mais la vie des passions n'est pas le plus grand ennemi de la vie surnaturelle, c'est la vie morale ; le plus grand ennemi de la vie surnaturelle ce n'est pas le méchant, c'est l'honnête homme ; l'honnête homme qui n'est pas chrétien, mais qui reconnaît Dieu, a un reste de passion ; ses passions sont plus fortes que sa raison ; car le chrétien seul, par la grâce, a la plénitude de la possession de lui-même ; de plus, l'homme moral, l'honnête homme, le sage de l'antiquité lui-même, ont l'orgueil de la raison, et ils ne veulent pas admettre que la foi et la grâce soient des éléments de vision supérieure, ils ont l'orgueil de croire que leur raison et les doctrines qu'elle leur révèle sont la source de toute sagesse et de toute félicité, et ils répètent sans cesse que les chrétiens sont des enfants assujettis aux misères de la révélation ; pour eux la foi est une cause inférieure (*sic*) et, chose étonnante, ils croient faire une injure au christianisme en disant que la foi est une chose populaire et qu'elle est la raison des petits, comme s'il y avait quelque chose au monde qui pût être grand sans être universel. L'honnête homme, par l'orgueil de sa raison, est donc l'ennemi irréconciliable de la

1. Sans aucun doute, la pensée de Lacordaire est complètement travestie : Pythagore, Archimède, Aristote n'étaient-ils pas aussi savants qu'on pouvait l'être de leur temps ?

cité de Dieu ; et, par conséquent, nous chrétiens, nous avons à le combattre ; c'est ce qui fait que la vie catholique est la plus militante qui soit ici-bas.

« Il y a un troisième point : l'honnête homme a une illusion, et une illusion honorable ; il est persuadé qu'il peut réaliser ici-bas le règne de l'ordre, de la paix et des relations sociales sagement et puissamment organisées et développées, et il se trouve ainsi porté à combattre l'ordre qui naît de la cité de Dieu et de l'évangile reconnu et pratiqué. Le XVIIIe siècle a été le plus grand propagateur de ces idées. Les philosophes de ce siècle qui, en général, n'étaient pas athées, s'étaient imaginé que l'homme éclairé par six mille ans de vie était capable de constituer une société avec les seuls éléments de la raison et de l'honnêteté morale et civile. Le résultat a dissipé complètement cette illusion ; aujourd'hui, cette idée est vaincue, et il n'est pas un homme qui ne soit convaincu, en présence des faits qui se sont passés et des événements que Dieu a suscités, que, sans le christianisme, il est impossible de former un ordre social constant et ferme qui assure à chacun ses droits et ses devoirs (*sic*).

« Ainsi la vie surnaturelle, catholique et militante, a vaincu le règne des passions et le règne de la vie purement morale ; par conséquent, nous, génération qui venons après tant d'autres, nous avons la consolation d'espérer, et avec la certitude de ne pas nous tromper, qu'un jour viendra où l'unité et la paix régneront au sein du genre humain, où le règne de la vérité, de la beauté et de la bonté divines se réalisera, et où le mal ne sera plus que dans l'exception de quelques intelligences perverses qui apparaîtront, au milieu de la cité universelle, comme les orages qui viennent de temps en temps troubler l'harmonie de la sphère céleste.

« Chaque fois que j'arrive dans une ville (1) qui m'était étrangère, a dit en terminant l'orateur, je me demande toujours en premier lieu et avant toutes choses, non pas quels sont ses grands hommes, quels sont ses monuments fameux, si elle possède un Capitole illustre ; mais je me demande si elle a eu des saints, si elle a des reliques, si elle a conservé quelques souvenirs de ces âmes généreuses, quelquefois obscures, mais qui sont au fond (*sic*) les étoiles vivantes de l'humanité. Ici, en arrivant parmi vous, j'ai trouvé d'abord le tombeau d'un de mes ancêtres, le tombeau de saint Thomas d'Aquin, et puis j'ai su qu'à très peu de chemin de là, il était (*sic*) un autre tombeau plus humble et plus modeste, le tombeau d'une bergère, pour laquelle il était question d'implorer cette dernière gloire dont Dieu dispose pour ses saints pendant la durée de ce monde ; je me suis permis d'invoquer pour elle votre charité. Je réitère cet appel. Si vous écoutez la voix de votre permier pasteur, je n'ose plus dire la mienne, Toulouse s'élèvera entre deux tombeaux : le tombeau du plus grand docteur que les siècles chrétiens aient encore produit et le tombeau d'une humble fille qui ne nous a rien appris de ses vertus dont Dieu a gardé le secret, et qui ne nous a révélé sa gloire que par des miracles (2). Et l'étranger, en abordant vos murs et en contemplant ces tombeaux si différents l'un de l'autre, jugera, par l'un, des grands dons de l'esprit qui vous furent faits (*sic*) dans le domaine des lettres et des sciences et qui vous ont mérité d'avoir sous votre garde un si grand sépulcre, et, par l'autre, de votre prééminence dans l'ordre des vertus simples et domestiques qui vous a fait

1. Cf. Un texte de la péroraison de cette conférence, un peu différent de celui-ci dans l'ouvrage de M. Julien Favre (*Lacordaire orateur*. Paris, 1906, grand in-8) pp. 514-517.
2. Il s'agit de Sainte Germaine de Pibrac.

mériter d'avoir un tombeau qui en est le représentant le plus ingénu et le plus pur.

« Voilà, mes Frères, en vous quittant, quelles sont mes pensées et comment je vous fais mes adieux ; j'espère que ce ne sont pas là des adieux éternels ; et en vous disant cela, je ne crois pas pouvoir mieux vous exprimer les sentiments que vous m'avez inspirés et la reconnaissance que je suis ambitieux de vous devoir pour le reste de ma vie. »

Le compte rendu de la *Gazette du Languedoc* (1) est la reproduction presque textuelle de celui du *Journal de Toulouse.* Voici néanmoins quelques passages sensiblement différents et qui, à ce titre, me paraissent mériter « l'honneur d'être cités ».

HUITIÈME CONFÉRENCE DU R. P. LACORDAIRE

« Jésus-Christ n'est pas venu pour fonder des peuples (*sic*). Quand il a voulu fonder un peuple, il a envoyé un grand législateur, Moïse, et le peuple que ce grand homme conduisit, à qui il dicta cette fameuse constitution, la première de toutes, ce peuple existe encore comme un témoignage vivant de la puissance de cette constitution qu'il a entendue au pied du Sinaï.

« Le Fils de Dieu n'est pas venu pour un peuple ; les hommes en ont profité (*sic*) pour agrandir la vie publique, mais ce n'était pas là son but, ce n'était pas son horizon. Quel est donc le but de la vie surnaturelle ? C'est là ce que nous avons à examiner aujourd'hui.

« Si Dieu nous favorise, en d'autres temps et au même lieu, je poursuivrai le dessein que je me suis proposé. J'i-

1. Numéros des 1er, 2 et 3 mars 1854.

gnore, toutefois, ce que le ciel nous réserve à vous et à moi, je ne m'occupe pas de l'avenir ; je ne suis pas arrivé à cinquante ans pour m'embarrasser de semblables préoccupations.

« L'an 500 de la fondation de Rome, on vit sortir d'une ville africaine, de cette ville qui disputait déjà à sa rivale l'empire du monde, un homme et un enfant. En marchant dans la campagne, ils rencontrèrent un autel consacré au Dieu du feu ; l'homme arrêta l'enfant, prit sa main, la posa sur l'autel et lui dit : « Fils d'Amilcar, jure ici, sur cet autel, que tu haïras les Romains d'une haine implacable, que, tant que tu vivras, tu ne leur laisseras ni repos ni trêve, et que tu leur feras tout le mal qui sera en ton pouvoir ». L'enfant le jura, et ce serment fit Annibal.

« Quelques années après, cet enfant franchit les Alpes, gagna les batailles de la Trébie, de Trasimènes et de Cannes, et tint les Romains en échec pendant quinze ans. Après ces efforts surhumains, toujours fidèle à cette haine qu'il avait jurée, il mourut, moins du poison que de la douleur de ne pouvoir faire autre chose pour son serment et pour sa patrie. Ce qui a fait la grandeur d'Annibal, c'est la grandeur même de l'œuvre à laquelle il s'était consacré par ce serment.

« Nous faisons tous un grand serment, nous consacrons toute notre vie à une œuvre ; et c'est cette œuvre qui mesure la vie.

. . . .

« J'ai vu des mères nageant dans l'opulence, dont les moindres désirs étaient satisfaits et pour qui la vie était devenue un fardeau, parce qu'elles avaient perdu le fils en qui se concentraient toutes leurs affections. J'ai rencontré des hommes publics au faîte des grandeurs et qui étaient devenus insensibles à tout l'enivrement d'une ambition satisfaite, parce qu'un enfant qu'ils aimaient leur

avait été ravi. C'est qu'il y a dans le cœur de l'homme des mouvements désintéressés. Telle est la loi; je n'ai pas connu de jeune homme dont la préoccupation ne fût pas de savoir quelle serait l'œuvre de sa vie et qui n'aspirât pas à pouvoir dire un jour comme le poète romain :

Exegi monumentum œre perennius...

« Allez trouver un sauvage ; il ne vous comprendra pas si vous lui parlez de Tite-Live ; mais si vous lui parlez de l'œuvre universelle, de l'œuvre de tous, il vous comprendra comme un homme civilisé. L'humble servante vous comprendra aussi ; et, après avoir donné un sou au pauvre qui lui tend la main, elle tirera encore de sa bourse un liard pour l'œuvre de la propagation de la foi, puis elle demandera s'il y a eu des martyrs, et elle écoutera avec attendrissement l'histoire de ces hommes qui vont porter la parole divine aux extrémités du monde et qui versent leur sang comme le Christ...

« La vie des passions tend à se réaliser, il est dans la nature des passions de vouloir réaliser leur règne, parce que c'est dans leur satisfaction que les hommes croient trouver le bonheur; ce qui a fait dire à un écrivain du siècle que, pour être heureux, il faut beaucoup de passions et beaucoup de moyens pour les satisfaire... »

Avant d'achever, il convient de nous demander pourquoi Lacordaire n'a pas poursuivi pendant les six dernières années de sa vie l'exposé de la doctrine morale du catholicisme qu'il avait commencé en 1854. C'est d'abord que, sans redouter l'indifférence ou la lassitude de l'auditoire, lui-même prenait conscience de la diminution de ses forces physiques. Voici ce qu'il écrivait à Mme Swetchine, le soir même du jour auquel il avait prononcé sa dernière conférence : « Mes conférences sont terminées. Elles ont fait du bien d'après ce que j'entends dire. Deux

fois peut-être j'ai trouvé des accents plus élevés qu'en aucun autre temps de ma carrière ; néanmoins je sens que mes forces ne peuvent plus suffire à ces grands auditoires... (1) »

C'est surtout qu'il voulut consacrer désormais tout son temps et tous ses efforts à la réorganisation de la maison de Sorèze. C'est ce qu'il écrivait à M. Delpech, professeur à la Faculté de droit de Toulouse. Cette lettre a été publiée par J. Lacointa. Elle me paraît assez intéressante pour mériter d'être citée textuellement et en entier :

« Monsieur,

« Deux cents jeunes gens des Facultés de l'Académie de Toulouse m'ont fait l'honneur de m'inviter à reprendre le cours des conférences que je donnais il y a un an. Comme aucun d'eux n'a signé d'une manière distincte des autres, j'éprouve quelque peine à leur transmettre ma réponse, mais le souvenir de vos bontés ponr moi me persuade que vous ne refuserez pas d'être mon interprète auprès d'eux. La plupart sont vos élèves ; ils vous voient chaque jour, et il vous sera facile de leur transmettre ma communication.

« Ce n'est pas la première fois que je suis l'objet de démonstrations semblables à celles dont vient m'honorer la jeunesse de Toulouse (2) ; mais celle-ci m'est plus sensi-

1. *Op. cit.*, 26 février 1854, p. 537.

2. « Vers le milieu de la station de carême prêchée à la cathédrale de Bordeaux en 1842... quinze cents jeunes hommes, appartenant à l'aristocratie, au barreau, au commerce, envahirent les cours, les jardins, les salons de l'archevêché, pour remercier le P. Lacordaire de s'être dévoué à compléter l'éducation religieuse de la jeunesse française ». «... La prédication de Lacordaire à Grenoble donna lieu à une manifestation semblable à celle qui s'était produite à Bordeaux deux ans auparavant ; quelques jours après la clôture de la station, le Père écrivait à Mme Swetchine : Enfin la campagne de 1844 est terminée... C'est le 18 que j'ai terminé mes conférences de Grenoble... à l'issue de la conférence,

ble parce qu'étant plus vieux, je m'en vais naturellement à l'oubli. Je voudrais donc bien, Monsieur, tenter de nouveau mes forces et correspondre à l'empressement qui m'est montré. Jamais le soupir des âmes ne m'a trouvé sans émotion et sans le désir du dévouement. Mais, vous le savez, l'homme n'est pas assez vaste pour suffire à plusieurs grands devoirs. La Providence, après m'avoir permis de rétablir en France l'Ordre des Frères Prêcheurs, m'a conduit, presque malgré moi, à rattacher à ce vieux tronc une branche destinée à l'enseignement littéraire et scientifique. L'école de Sorèze m'a été offerte ; je l'ai acceptée ; j'y suis ; j'y dirige un noviciat en même temps qu'un collège. Jugez s'il me reste un jour et une heure pour les consacrer aux travaux de l'apostolat public. J'ai trop connu, pendant vingt ans, le poids de la parole pour m'y exposer déjà flétri, sans être sûr de mes forces et de mon temps.

« Veuillez donc, Monsieur, dire à vos élèves que j'ai reçu leur lettre et que j'en suis touché ; mais que la destinée, comme auraient dit les anciens, ne permet plus à mon âme d'ébranler la leur. Dieu m'impose des devoirs obscurs ; il faut que je les aime et que j'oublie le passé. Mais cet oubli n'emporte pas la ruine de mon affection pour la jeunesse. Je la retrouve ici et je la vois de loin sur les bancs où elle m'écoutait autrefois, où elle veut bien me regretter et où Dieu lui suscitera des maîtres plus dignes que moi de lui donner des leçons (1). »

Je finis, j'aurais préféré laisser vos âmes sous l'impres-

quatre-cents hommes sont venus m'adresser un compliment dont le bâtonnier de l'ordre des avocats était l'organe. » (Grenoble, 9 mai 1844). (*Sermons, instructions et allocutions du P. Lacordaire*, t. III, pp. 315, 316, et pp. 321, 322. Paris. 1888, in-8°). Cf. Foisset. *Vie de Lacordaire*, t. II, p. 85, 86.

1. Lacointa. *Lacordaire à Sorèze*, pp. 79, 80.

sion de ce langage si délicat, si élevé, d'une forme si personnelle, inspiré par une humilité si sincère et par un zéle apostolique si ardent, mais je ne puis me dispenser d'ajouter quelques mots. J'exprimerai d'abord le regret (et je suis sûr que vous le partagerez avec moi) que le supérieur général de l'Ordre n'ait pas recouru à une combinaison assez simple : il aurait pu, tout en priant Lacordaire de séjourner à Sorèze, où sa présence était fort utile, confier à deux sous-œuvres placés sous l'autorité de celui-ci la direction du collège et celle du noviciat. Il aurait ainsi permis à l'illustre conférencier d'achever l'œuvre à laquelle il avait consacré les ressources de son talent et que, semble-t-il, seul alors en France, il était capable d'accomplir.

Mesdames, Messieurs, vous me pardonnerez sans doute d'avoir abusé si longtemps de votre bienveillante attention. Si l'entretien a été long (trop long peut-être), c'est que le sujet était bien vaste.

J'ai essayé d'écrire une page d'histoire locale. J'y a apporté tout le soin, tout le labeur, tout le souci de l'exactitude possibles. C'est surtout « par là que vaut » ce travail, « s'il vaut quelque chose ».

LACORDAIRE ACADÉMICIEN

LACORDAIRE ACADÉMICIEN

A TOULOUSE ET A PARIS

(1854 et 1861) (1)

MESDAMES, MESSIEURS,

Il n'existe à ma connaissance, qu'un seul travail de critique sur ce que j'appellerais la partie profane de l'œuvre de Lacordaire. M. Jean Cruppi a publié une brochure qui a pour titre : *Lacordaire à l'audience* (2). C'est une étude consciencieuse et par ailleurs intéressante sur les mémoires et les plaidoyers du jeune stagiaire et du prêtre-avocat. Elle est à lire.

D'autre part, vous savez fort bien que Lacordaire n'a pas été seulement orateur judiciaire ; il a été orateur académique. C'est une étude sur les discours du moine-académicien que je vais proposer à votre bienveillante attention.

Je vais essayer de vous rappeler quelle fut l'attitude

1. Conférence donnée à l'Institut catholique de Paris le 11 décembre 1907, et publiée dans les nos de novembre 1908 et de janvier 1909 de la *Revue de l'Institut catholique de Paris*.

2. Paris (chez Mouillot), 1878, in-8°.

intellectuelle prise par « l'associé libre » de l'Académie de législation de Toulouse et par le successeur d'Alexis de Tocqueville à l'Académie française.

Je serai presque muet sur les rapports qu'il a pu avoir avec ses collègues des Académies de Lyon, de Nancy et de Dijon et des sociétés littéraires de Liége et de Louvain. Il n'a publié aucun travail de quelque étendue, représentant une contribution effective apportée aux travaux de ces compagnies, sans doute beaucoup plus savantes qu'elles ne sont célèbres. Je n'ai moi-même découvert aucun document sur cette matière. Sachez seulement que le vote des académiciens de Lyon fut unanime et eut lieu par acclamation après cette fameuse station de Carême prêchée en 1845 à la cathédrale et dont le succès fut si grand, que l'humilité du saint religieux en prit peur (1). « L'Académie, disait le Président avec une modestie moins édifiante que l'humilité de l'élu, vous a spontanément décerné le titre de membre associé, qu'elle n'accorde qu'après de longues formalités et sur leur demande à des hommes d'élite choisis parmi les sommités de la France et de l'Europe. Nous venons de renouveler un acte qui n'a eu lieu que dans des circonstances rares et solennelles en faveur des Buffon, des Thomas, des Ducis, des Malherbes et de l'illustre auteur du *Génie du christianisme* (2) ».

Vous connaissez tous la définition très irrespectueuse que Piron donne de l'académicien. L'épitaphe de Piron, composée par lui-même, est dans toutes les mémoires. A vrai dire, quand on apprend que Goisbaud-Dubois, de Nesmond, Alary, de Boismont et beaucoup d'autres (la

1. B. Chocarne, *Le Père Lacordaire. Sa vie intime et religieuse* (Paris, 1867, Poussielgue, in-8°), pp. 122, 132 et p. 117.

2. Henri Villard. *Correspondance inédite de Lacordaire* (Paris-Palmé, 1876, in-8), p. 570. Texte et note. — Lacordaire. *Sermons instructions*... etc. (Paris, 1888, in-12, t. II p. 332).

liste complète en serait trop longue), tous personnages que vous entendez nommer aujourd'hui pour la première et pour la dernière fois de votre vie, ont été « immortels » au même titre que l'Astier-Réhu d'Alphonse Daudet, on est bien forcé de reconnaître que si, n'en déplaise à l'ombre de Piron, un académicien est toujours quelque chose, il arrive parfois qu'un académicien ne soit pas quelqu'un.

Par bonheur, il s'agit aujourd'hui d'un orateur, que le titre d'académicien, fût-ce même celui d'académicien de Toulouse, ne pouvait pas rendre plus célèbre. Qui sait même, si les exigences du langage et de la tenue académiques n'ont pas entravé la liberté d'essor du talent du prédicateur ? Qui sait si l'orateur académique n'a pas été inférieur à l'orateur sacré ? Qui sait enfin si le moine-académicien sut parler en apôtre, aussi bien dans l'enceinte des académies que dans celle des églises ? Sans doute, personne n'ignore aujourd'hui que Lacordaire était un excellent religieux ; mais n'oublions pas que, si l'éloquence académique comporte l'expression de sentiments chrétiens et sacerdotaux, elle ne la permet qu'à la condition qu'elle soit habile, discrète et respectueuse des convictions de tous. Le problème est assez intéressant pour valoir la peine d'être étudié et même, si cela est possible, résolu.

I

Lacordaire académicien a Toulouse

(1854)

Le 4 janvier 1854, les membres de l'Académie de législation de Toulouse élisaient Lacordaire associé libre à l'unanimité des suffrages (1). L'associé libre a les mêmes

1. Archives de l'Académie de législation de Toulouse, 1er registre

droits que les titulaires sans être assujetti aux mêmes obligations. Dès le lendemain, le secrétaire perpétuel écrivait à l'élu pour lui communiquer la décision de l'Académie. Par un autographe daté du 6 janvier, adressé à M. Bénech, secrétaire perpétuel, et jusqu'aujourd'hui complètement inédit, le nouvel « associé libre » notifiait son acceptation : « J'ai appris avec la plus vive reconnaissance que l'Académie de législation avait bien voulu me nommer à une place d'associé libre... Il me semble, Monsieur, que je reçois des lettres qui me naturalisent citoyen de Toulouse et elles ne pouvaient me venir d'un lieu et d'une autorité qui représentassent mieux ce que cette ville renferme d'éléments généreux et élevés » (1).

Lacordaire avait certainement pu apprécier ce que Toulouse « renfermait d'éléments généreux et élevés » lorsqu'il prononça dans la cathédrale de cette ville ses fameuses conférences sur la morale catholique pendant les mois de janvier et de février 1854 (2). Il aurait été bien ingrat s'il avait oublié les tirades on ne peut plus lyriques, par lesquelles les lettrés toulousains avaient célébré son éloquence. Ecoutez plutôt. Voici la page mémorable due à la plume d'un ecclésiastique qu'il sera plus charitable de ne pas nommer. D'honneur, je n'invente pas, je n'embellis même pas, je cite : « Lacordaire, voilà le Bayard de la tribune sacrée. Depuis que l'aigle de Meaux inclina son vol vers la tombe, nul ne peut lui être comparé... Du haut

manuscrit (1851-1865). Procès-verbaux des séances, folio 103 et 105. Cf. *Journal de Toulouse*, n° du 6 janvier.

1. Collection des autographes de l'Académie de législation de Toulouse. Registre de l'année 1854 (ces registres ne sont pas foliotés). Je n'ai pas cru devoir reproduire intégralement ces autographes qu'on trouve aux archives de l'Académie de législation de Toulouse (Hôtel d'Assézat, rue de l'Écharpe, n° 1) et dont les passages que j'ai omis sont peu intéressants.

2. Cf. pp. 78-85.

des collines de l'éternité, où ce nouvel apôtre a posé sa tente, il jette au monde la parole qui nourrit et qui console. Architecte puissant, il se dévoue tout entier à la reconstruction de l'édifice majestueux de la vérité catholique où les nations trouvèrent un abri si doux pendant tant de siècles... (1) » Comment voulez-vous que Lacordaire ne fût pas extrêmement flatté d'être « naturalisé citoyen » d'une ville dont les habitants débitaient de si belle prose et qu'après avoir dû accorder à un aussi remarquable spécimen de la littérature toulousaine toute l'admiration qu'il méritait, il n'ait pas apprécié infiniment l'honneur que lui faisaient les membres d'une Académie languedocienne en l'appelant à siéger au milieu d'eux ?

La séance solennelle de réception eut lieu le 19 janvier. Ce fut d'abord le président, M. Delpech, professeur à la Faculté de droit, qui adressa la parole au récipiendaire. Il dit entre autres choses : « Le titre d'associé libre qui vous est décerné honore ceux qui le donnent autant que celui qui le reçoit. L'Académie a voulu honorer en vous le noble emploi du génie. Cet hommage témoigne hautement de nos sympathies pour les vérités morales dont vous êtes l'organe... Elle (l'Académie) sera au comble de ses vœux si vous daignez quelquefois descendre des hauteurs où s'alimente votre piété pour illustrer nos travaux par quelques rayons de vos célestes illuminations (2) ».

« Messieurs, répondit Lacordaire, si je ne considérais que ma personne dans le choix par lequel vous m'avez appelé à siéger dans une assemblée de jurisconsultes, j'éprouverais à vous remercier une sorte d'embarras, tant mes titres à cet honneur ont peu de réalité.

«... Aussi ai-je besoin de détourner mes regards de moi-

1. L'abbé Justin Maffre, *Lacordaire*, sa vie et ses œuvres (Toulouse 1854, in-8), pp. 7 et 8.

2. J. Lacointa, *Lacordaire à Sorèze* (Paris, 1881, in-8), p. XIX-XXI.

même et de voir, au lieu de moi la religion s'asseyant à vos conseils. C'est elle que vous honorez ; c'est elle qui vous remercie.

« Dans nos temps divisés, l'unique espérance de l'avenir est la réconciliation sincère de tous les rangs, de tous les services et de tous les devoirs... Vous donnez, Messieurs, un exemple élevé de cette réconciliation qui contient l'avenir et je me reproche, en considérant ce point de vue, de si mal vous remercier de tant d'honneur ; mais l'esprit, pour s'exprimer avec empire, a besoin d'être libre et rien ne lui ôte plus sa liberté qu'une vive gratitude (1). »

A partir de cette date, l'associé libre apporta à contribuer aux travaux de l'Académie une bonne volonté aussi exemplaire que, à une seule exception près, peu fructueuse. Nous allons voir qu'il « ne daigna » qu'une seule fois « descendre des hauteurs où s'alimentait sa piété » pour éclairer l'esprit de ses collègues « par quelques rayons de ses célestes illuminations ».

C'est ainsi que dans un autographe écrit de Sorèze à la date du 5 mai 1855 (c'est encore une lettre inédite dont vous avez la primeur ; et ce n'est pas la dernière !), le membre correspondant se plaint de ce que « la direction de l'établissement de Sorèze absorbe tous ses instants. Je n'ai pas l'espérance de leur dérober quelques loisirs, ajoute-t-il, tels qu'il me les faudrait pour paraître dignement devant l'Académie (2) ».

Dans deux autres autographes entièrement inédits écrits coup sur coup, le supérieur de Sorèze exprime le

1. *Sermons, instructions et allocutions de Lacordaire* (Paris, Poussielgue, 1881, in-12), t. III, pp. 333 et 334. — Villard H., *op. cit.*, pp. 579, 580. — Lacointa, *op. cit.*, p. XIX-XXI.

2. Collection des autographes de l'Académie de législation de Toulouse. Registre de l'année 1855.

désir de se rendre à la séance solennelle annuelle et la crainte de ne pouvoir satisfaire ce désir.

Le 20 juillet 1855, il écrit à M. Bénech : « Mes occupations sont grandes en ce moment, à cause de la fin si prochaine de l'année scolaire. Cependant je ferai tous mes efforts pour être à Toulouse le 29 de ce mois et j'y serai uniquement déterminé par le plaisir de m'asseoir à côté de mes collègues en une si heureuse occasion (1) ».

Le 24 juillet, il écrit encore : « Mon intention est de faire tous mes efforts pour assister à la fête... de dimanche prochain, mais non d'y prendre une part active quelconque ; car, à cette époque de l'année, c'est à peine si je m'appartiens une demi-heure par jour... Il n'est pas même certain que je puisse me rendre à Toulouse le 29 et sacrifier ainsi trois jours dans un moment où les jours sont pour moi des semaines (2) ».

La contribution la plus importante que Lacordaire ait apportée aux travaux de l'Académie est le discours « sur la loi de l'histoire ». Cette œuvre réclame de notre part une étude consciencieuse. Le moine-académicien lut ce discours pendant la séance solennelle annuelle du 2 juillet 1854. « L'Académie de législation, écrit le rédacteur du *Journal de Toulouse*, a tenu hier, 2 juillet, sa séance publique annuelle dans la salle de la deuxième Chambre du palais du tribunal de 1re instance (cette salle est fort vaste)... Bien avant l'heure fixée, l'enceinte réservée était occupée par un très grand nombre de personnes de distinction. A une heure, toutes les places étaient envahies et le public qui n'avait pu pénétrer dans la salle se pressait aux portes extérieures du péristyle... Cette lecture a été souvent interrompue par des applaudissements et

1. *Ibid.*
2. *Ibid.*

suivie d'immenses bravos qui ont été longtemps prolongés (1). »

L'admiration du public toulousain était-elle complètement justifiée ? Pour avoir le droit de l'affirmer, il faudrait avant tout pouvoir analyser le discours. Or, à parler franchement, une analyse méthodique de cette œuvre est impossible. La marche très hardie des idées déconcerte l'esprit du lecteur le plus attentif. Force nous est donc de suivre l'orateur pas à pas.

La donnée du problème à résoudre est nettement posée :

« ... Je ne crois pas manquer à mes devoirs et à son attente (de l'Académie) si je m'occupe d'une question qui touche de moins près à la jurisprudence qu'à la philosophie. Cette question est celle-ci : L'histoire a-t-elle une loi ?... Les événements qui composent l'histoire et qui ont pour principe la double action de la Providence divine et de la liberté humaine s'enchaînent-ils dans un ordre régulier... ?

« J'affirme que l'histoire a une loi, parce que Dieu, qui en est le premier acteur, ne fait rien sans un plan qu'il s'est tracé dans son infaillible raison, et que l'homme, qui agit avec lui sur la scène des siècles, ne fait rien non plus sans un but et des moyens qui se coordonnent à ceux de Dieu...

« Mais, si l'histoire a une loi, quelle est-elle ? Pouvons-nous, après six mille ans de l'œuvre où nous sommes les coopérateurs, savoir ce que nous faisons, ce que Dieu veut et comment il nous conduit ? Peut-être... ne le connaîtrons-nous pleinement qu'au dernier jour, lorsque, l'histoire étant achevée... nous nous rencontrerons face à face avec l'ouvrage et l'artiste, l'ouvrage où nous aurons eu

1. *Journal de Toulouse*, n° du 4 juillet 1854. *Gazette du Languedoc*, n° des 3 et 4 juillet.

notre part, l'artiste qui nous expliquera la sienne et nous dira son secret avec le nôtre. Ce secret, il est trop évident, je n'ai pas l'espérance de vous le dire : mais alors même qu'on ne voit pas, il est possible d'entrevoir...

« L'histoire est la science de l'homme vieillissant... L'homme qui a vécu se retourne vers le passé dont il commence à faire partie, et il cherche dans les générations disparues le pressentiment des choses qui viennent... Qu'est-ce qui a été, se demandait un roi estimé le plus sage des hommes ? Et il se répondait : Cela même qui sera (1)... Mais pour que le passé révèle l'avenir, il est nécessaire que le concours des choses soit réglé par une loi ; car, s'il était sans loi, les événements n'auraient entre eux aucune liaison, et si longue que fut l'histoire, elle ne présenterait à l'observateur qu'une suite d'accidents incapable de donner lieu à aucune prévision.

« Or, l'homme prévoit... Comme Dieu voit dans les causes tout ce qui doit en sortir, l'homme voit dans les effets les causes elles-mêmes et tout ce qu'elles produiront un jour après l'avoir déjà produit... (2). »

Suit un aperçu rapide des six grands âges du monde. Les vues historiques, relatives aux périodes antérieures à Jésus-Christ, ressemblent trop à celles de l'auteur du *Discours sur l'histoire universelle* pour offrir encore quelque intérêt. Par Jésus-Christ a lieu la résurrection morale de l'ancien monde : « Jésus-Christ vient au monde lui apportant un nouvel âge avec un nouveau principe de vie, principe qui ne sera ni anéanti, ni surpassé jamais, et qui, par ses élans au travers de ses vicissitudes, marquera de son signe toutes les époques qu'inaugurera l'avenir. Cinq siècles, d'Auguste à Clovis, suffisent au christianisme pour

1. *Ecclésiaste*, I. 9.
2. *Œuvres de Lacordaire* (Paris, 1887), t. VII, pp. 259-262.

transfigurer l'ancien monde, en accomplissant tout ce qu'il espérait et en s'appropriant tout ce qu'il possédait de justice et de vérité. Constantin nomme le point le plus haut de ce quatrième âge. Le premier des empereurs, il reconnait ce qui n'est plus et salue ce qui est ; il tire de dessous la hache, encore levée, la religion de la paix ; la croix se montre sur les enseignes de Rome et le christianisme règne le lendemain du jour où le bourreau l'avait proclamé mort (1) ».

Survient le moyen âge dont l'apogée est le règne de saint Louis.

Voici le XVIe siècle. Lacordaire analyse l'esprit du protestantisme, détermine les rapports qui existent entre celui-ci et l'esprit révolutionnaire et moderne, et aborde enfin ce qui est, à proprement parler, l'objet de son étude après un préambule beaucoup trop long. En quoi consiste l'esprit moderne? Est-il différent de celui du protestantisme et de celui des « philosophes » du XVIIIe siècle? Dans quelle mesure l'esprit moderne est-il conciliable avec l'esprit de la religion catholique, envisagée dans son ensemble et avec les tendances du catholicisme à l'époque actuelle?

« Je me demande... ce qui vient... Or, il est manifeste que le protestantisme est, avant nos jours, la dernière grande puissance qui ait fait son avènement dans le monde, puissance malheureuse et destructive sans doute, mais puissance énergique, qui a ravi à l'Église une moitié de l'Europe et mutilé sur la terre le règne de Dieu. Il est manifeste aussi que le protestantisme a traversé son apogée et que, malgré d'opiniâtres efforts, son ascendant est moins à craindre que sa décadence ; car sa décadence n'est que l'esprit de doute et de négation dont le souffle

1. *Ibid.*, pp. 265, 266.

parvenu jusqu'au sein des peuples catholiques, y a diminué l'empire de la vérité. Mais cette décadence n'est-elle pas précisément l'état de l'humanité dans la phase qu'elle traverse aujourd'hui ? Y a-t-il sous nos yeux... l'avènement d'une puissance nouvelle, d'un principe capable de surmonter les misères de l'âge qui a précédé le nôtre ?

« Qu'il y ait de nos jours... l'avènement d'une nouvelle et grande puissance, il n'est possible à personne d'en douter. Son nom est sur toutes les lèvres objet de terreur et de haine pour les uns, d'admiration et de culte pour les autres... Le monde est debout... et..., selon la prophétie d'un des orateurs de cette gigantesque puissance, *la révolution fera le tour du globe*.

« ... Il est certain que nous ne sommes plus sous l'ère du protestantisme et de l'incrédulité, mais sous l'ère de la Révolution (1). »

La Révolution, génératrice de l'esprit moderne, a produit de grands résultats qui s'expliquent, non certes par les crimes que ses principaux représentants ont commis, mais par les idées qu'elle-même a réalisées.

« Quelles sont ces idées ?... La Révolution a voulu trois choses ; l'égalité civile par des lois ne conférant de privilège à personne, la liberté religieuse par le respect de tous les cultes qui ne sont pas immoraux, enfin la liberté politique par des assemblées représentatives qui concourent à l'œuvre souveraine de la législation. En dehors ou au delà de ces trois points, ce n'est plus la Révolution qui pense et agit, mais de simples systèmes où vient périr l'unanimité des vœux...

« Une fois la Révolution définie dans ses lignes premières et incontestées, remarquons, Messieurs, combien elle diffère du principe qui a gouverné l'ère immédiate-

1. *Œuvres de Lacordaire*, t. VII, p. 271, 272.

ment précédente, je veux dire le protestantisme et l'incrédulité.

« Le protestantisme niait l'autorité de l'Église, par conséquent, la base positive et populaire sur laquelle Jésus-Christ avait fondé la certitude du christianisme... L'incrédulité, d'une autre part..., niait avec toute révélation l'Ecriture et Jésus-Christ et si elle n'attaquait pas sans réserve l'existence même de Dieu, du moins elle en ébranlait la notion dans beaucoup d'esprits. C'était donc, au XVIe et au XVIIIe siècle, le christianisme qui était en question... certes le péril était immense et, ceux qui voyant tant de peuples soustraits au joug de l'Église voyaient encore se répandre sur l'Europe entière le flot de la négation philosophique, ceux-là pouvaient croire qu'ils touchaient au dernier jour de la vérité.

« Ils se trompaient. Par un prodige le plus étonnant du monde... on vit paraître une Révolution qui, au lieu de demander la chute de Dieu, demandait seulement l'égalité civile, la liberté religieuse et des assemblées représentatives pour la discussion des lois...

« La Révolution a survécu, elle vit, elle ne s'appelle pas seulement Mirabeau et Robespierre, elle s'appelle aussi le concordat de 1801, la charte de 1814, celle de 1830, la constitution de 1848 et une dernière qui nous régit à l'heure où je parle... Voilà la puissance qui a succédé au protestantisme et à l'incrédulité... et que je leur compare afin de nous rendre compte si le principe des choses qui règne au XIXe siècle est meilleur... que celui qui régnait sur nos ancêtres immédiats.

« A ce point de vue, la question prend un aspect qui n'est pas indigne de votre attention. Luther avait brûlé sur une place publique les bulles du Pape, soulevé contre son siège une partie de l'Europe, et sa postérité, fidèle à ses exemples comme à ses leçons, n'a cessé jusqu'aujour-

d'hui de poursuivre dans la papauté l'ennemie du genre humain et l'avant-garde de l'ante-Christ. La Révolution, ou, si vous l'aimez mieux, l'esprit moderne..., représenté par le jeune consul de l'an VIII, se hâte de traiter avec le souverain pontife, et de stipuler dans un concordat la réconciliation des temps nouveaux avec l'antique hiérarchie à qui Dieu a confié la garde des immuables vérités de la foi (1). »

L'Église se contente de la liberté religieuse et ne condamme nullement l'égalité civile et la liberté politique dont elle profite. L'état florissant de l'Égise catholique dans les pays qui vivent sous le régime de l'esprit moderne en est une preuve concluante.

Lacordaire étudie ensuite la genèse dans l'histoire des trois principes de la Révolution. L'égalité civile est née graduellement de l'amour de roi et du peuple l'un pour l'autre qui a eu pour conséquence la diminution de l'autorité et de l'influence polititique de l'aristocratie accomplie systématiquement par les rois de la dernière race, notamment par Louis XIV. La liberté politique dont les assemblées représentatives sont l'organe a tiré son origine des États généraux aussitôt que le consentement du roi en a rendu la réunion possible.

Malgré son « omnipotence », Louis XIV a permis au tiers état d'accroître sa fortune, et, par là, son influence en acquérant une situation prépondérante dans le commerce et dans l'industrie.

Le traité de Westphalie a établi la liberté religieuse dans une partie de l'Europe et l'édit de Nantes l'a établie en France. La révocation de l'édit de Nantes et la persécution religieuse qui l'a suivie, persécution réprouvée d'ailleurs par l'Église, en a à peine arrêté le progrès.

(1). *Œuvres de Lacordaire*, t. VII, p. 274-278.

Voici les dernières pages du discours : « Telles sont, Messieurs, les véritables origines de l'esprit moderne. Le XVIIIe siècle peut-être en hâta le développement ; mais ce fut pour leur malheur bien plus que pour leur progrès. Instrument de scepticisme et de matérialisme, le XVIIIe siècle a corrompu tout ce qu'il a touché, même le bien. C'est à lui que notre âge doit ses impuissances et ses douleurs ; c'est lui qui a préparé les excès, qui cause les défaillances, et, si tout ce que nos pères nous ont légué d'aspirations et d'efforts devait périr sans fruit, les générations futures, en retrouvant nos maux dans notre histoire, n'accuseraient pas ce que nous avons aimé, mais elles nous accuseraient d'avoir mal servi ce que nous avons sincèrement et légitimement voulu. Et si nous servons mal de généreux vouloirs, si notre âme n'est pas aussi grande que nos vœux, il faut croire que deux sangs coulent à la fois dans nos veines partagées : le sang fécond de l'antiquité chrétienne et le sang énervé d'un scepticisme corrupteur. L'un nous pousse aux abîmes où rien ne s'asseoit, puis aux découragements où tout se flétrit : l'autre, à travers nos élans et nos chutes, nous ramène à Dieu qui est le principe de toutes les saintes causes, le gardien de tous les désirs justes, et qui seul, par les hommes de foi, a créé les siècles où le genre humain se regarde pour s'estimer. Notre siècle sera-t il un de ceux-là ? A-t-il assez souffert pour être une victime pardonnée, assez fait pour être un instrument élu, Dieu seul le sait. Pour nous, quoi qu'il en soit du jour et de l'heure, nous n'avons point écrit ces pages sur des ruines ; mais que Carthage ou Palmyre fût à nos pieds, nous n'avons entendu que la voix qui disait au prophète : *Fils de l'homme, ces ossements sont mon peuple. Ils disent : Nous sommes desséchés et il n'y a plus d'espérance. Mais toi, dis-leur : Voici la parole de*

Dieu sur vous : Je vous enverrai un esprit et vous vivrez (Ezéch., XXXVII, 11, 12) (1).

Avant de formuler les critiques que cette œuvre paraît mériter, rappelons quelle a été l'opinion des amis de Lacordaire et celle de l'auteur lui-même :

« Votre discours de Toulouse, lui écrit Mme Swetchine, est plein d'assertions tout à fait de mon goût. Montalembert me mandait en avoir été enchanté, sauf certains mots dont il ne veut que l'idée et la chose sans la date. Proscrire 89 et vouloir tout ce dont 89 nous fait vivre, est-il possible ? Ne faut-il pas accepter 89 dans ce qu'il a de sage mais aussi de moderne ou revenir à tour de bras à l'ancien régime (2) ? »

Sans me permettre de manquer de respect à la mémoire de Montalembert, j'avouerai franchement que je ne réussis pas à comprendre ce que peuvent bien être des « mots... dont » on « n'accepte que les idées » : quand une langue est claire, et, presque toujours, la langue de Lacordaire est d'une clarté bien française, les mots expriment avec une rigoureuse exactitude les idées qui doivent leur correspondre.

D'autre part, Mme Swetchine accuse injustement Lacordaire d'avoir « proscrit 89 ». C'étaient seulement les crimes commis par les révolutionnaires que celui-ci condamnait quand il disait : « Il faut remarquer que la Révolution porte sur deux pôles bien distincts..., le pôle de la destruction et le pôle de l'édification. Regarde-t-on le premier, tout est atroce. On ne voit que le renversement d'une société ancienne et illustre, la spoliation, la proscription, un roi honnête et généreux mourant sur l'échafaud et, par-dessus ces crimes, pour les représenter à

1. *Œuvres de Lacordaire*, t. VII, p. 292, 293.
2. *Correspondance avec Lacordaire* (Paris, 1864, in-8°). 30 octobre 1854, p. 544-5.

jamais, la figure de Robespierre et de Danton. Mais est-ce là tout ?... S'il en était ainsi, nous ne parlerions pas de la Révolution comme d'une puissance ; elle eût passé à la façon de Marius et d'Attila, sans laisser parmi nous qu'une ombre tragique. Et cependant elle vit !... *Si la Révolution n'eût été qu'un crime, elle eût expiré au pied de l'échafaud de Louis XVI* (1). » Enfin il est tout à fait évident, d'après les citations que vous venez d'entendre, que Lacordaire acceptait volontiers « 89 dans ce qu'il a de moderne ».

La critique que Lacordaire formule lui-même est beaucoup plus justifiée. « Je vous ai envoyé un discours que j'ai prononcé à une Académie de Toulouse, écrit-il à Mme de Prailly. C'est le résumé de mes convictions sur notre époque, bien qu'il y manque une conviction plus nette de l'avenir ; mais il est difficile de prévoir exactement ce qui n'est pas encore et encore plus difficile de le dire, lorsqu'on le sait (2). »

L'admiration sincère que je professe pour l'illustre Dominicain ne m'empêchera pas de souligner cette autocritique. Au début du discours, l'historien-philosophe nous avait presque promis que, s'appuyant sur la connaissance qu'il avait de l'état des esprits en 1854, il nous exposerait les conjectures qu'il formait sur l'avenir du catholicisme en France. Or, il ne l'a pas fait. Et cette attitude intellectuelle est inexplicable. Si l'orateur n'a pas réussi à établir dans son esprit des conjectures plausibles, pourquoi donc a-t-il poursuivi cette étude ? Pourquoi apporte-t-il à l'auditoire une série de considérations sur l'esprit moderne extrêmement intéressantes, il est vrai, mais tout à fait dépourvues de conclusions ?

1. *Op. citat.*, p. 272, 273.
2. *Lettre du P. Lacordaire à Mme de Prailly* (B. Chocarne, Paris, 1885, in-8). Lettre du 27 juillet 1854, p. 276.

Qu'il ne dise pas : « Il est difficile de prévoir ce qui n'est pas encore ». Pour formuler cette incontestable vérité, il n'aurait pas été nécessaire d'être Lacordaire ; il aurait suffi d'être La Palisse.

C'étaient, sans aucun doute, des prophéties purement conjecturales que l'auditoire attendait. Qu'il n'ajoute pas : « Il est encore plus difficile de dire ce qui n'est pas (Lisez : ce qui arrivera dans un avenir relativement prochain) quand on le sait. » Le sous-entendu qu'enveloppe cette phrase est facile à deviner et ne peut être interprété qu'en ces termes-ci : « Le progrès de l'esprit moderne amènera la chute du second Empire. » Je comprends fort bien que le restaurateur de l'ordre des Frères Prêcheurs en France le supérieur de la Province Française de ce même ordre se soit cru obligé à observer de très grands ménagements à l'égard du souverain heureusement régnant en 1854 et que, par ailleurs, il ait craint de blesser un certain nombre d'auditeurs qui étaient notoirement bonapartistes. Mais ce que je ne réussis pas à comprendre, c'est que, puisqu'il avait vu cette difficulté, alors que le choix du sujet était complètement laissé à sa discrétion, il n'ait pas préféré en traiter un autre. En définitive, il laisse dans les esprits ce qu'on peut appeler le malaise et la sensation pénible de l'inachevé.

Il y a plus, m'accusera-t-on de soulever une misérable chicane, si je fais observer que l'académicien a traité devant une assemblée de jurisconsultes un sujet qui n'avait pas le moindre rapport avec la science juridique ? Lacordaire avait prévu cette critique et il s'excuse (à mon humble avis, sans se justifier) dès la première phrase du discours : « Messieurs, l'Académie de législation, *quoique plus naturellement vouée à l'éclaircissement et à l'amélioration des lois positives*, ne s'est pas interdit cependant des recherches d'un ordre plus général, et c'est pourquoi,

en prenant la parole dans son sein, je ne crois pas manquer à mes devoirs et à son attente, si je m'occupe d'une question qui touche de moins près à la jurisprudence qu'à la philosophie » (1). Il est facile d'intéresser un auditoire composé en majeure partie de profanes à une question de philosophie juridique. S'il en était autrement, le supérieur de Sorèze lui-même aurait commis un véritable contre-sens en prononçant à l'une des distributions de prix du collège, le 11 août 1858, un discours fort éloquent sur « le droit et le devoir de la propriété » (1). Dans l'enceinte de l'Académie de législation de Toulouse, ce discours aurait été beaucoup mieux à sa place.

Voilà les critiques, et comme je serais impardonnable, si je ne justifiais pas l'admiration du public toulousain, voici bien vite les éloges :

Remarquez cet aperçu très intéressant sur l'esprit du protestantisme. Le protestantisme est essentiellement la négation de la hiérarchie sacerdotale ; le rôle liturgique du pasteur protestant est à peu près insignifiant. Il ne peut intervenir avec quelque efficacité qu'au moyen de la parole publique, mais sous le bénéfice de cette réserve d'une importance capitale : chaque fidèle a le droit de discuter son enseignement : « Ce qui distingue le protestantisme, ce n'est pas l'altération ou la négation de tel ou tel dogme ; le protestantisme subsisterait même en acceptant tous les symboles de l'Eglise catholique : car il n'est, dans son essence, ni une hérésie particulière, ni un confluent d'hérésies. Le protestantisme est une passion profonde contre le sacerdoce fondé par Jésus-Christ, *un effort désespéré pour se passer de l'homme dans les rapports de l'âme avec Dieu*. Tout le reste est une consé-

1. *Op. cit.*, p. 269.
1. *Œuvres de Lacordaire* (Paris, 1887), t. VII, p. 205-231.

quence de cette aversion primitive. *Faites qu'un protestant puisse croire qu'un homme est le ministre avoué de Dieu, son vicaire réel sur terre et il abjurera sans peine les plus multiples erreurs où il soit retenu.* La faiblesse du protestant est de ne pouvoir admettre une atmosphère médiatrice entre le soleil et lui, comme la faiblesse de l'incroyant est de perdre la vue dès qu'un nuage s'interpose entre la lumière et ses yeux » (1).

Je ne sais si vous êtes frappé comme je le suis moi-même du rapport qui existe entre cette conception et celle de la fameuse loi de « séparation » (première manière). Il y aurait vraiment trop d'impertinence à supposer que le père de cette loi ait eu une incompétence complète en matière de théologie catholique. Dès lors, comment n'a-t-il pas compris, qu'en substituant l'ingérence du laïque, président de l'association cultuelle, à l'exercice de l'autorité spirituelle du prêtre, il avait l'inexplicable audace d'inviter le pape à annuler la hiérarchie catholique et à accepter pratiquement la manière d'être du protestantisme ? Comment surtout a-t-il pu espérer un seul instant que les prêtres français préféreraient abdiquer leur autorité, c'est-à-dire, violer leur devoir, plus qu'endurer la misère et la faim ? Il ignorait apparemment que nous étions tous hommes à préférer les malaises de nos estomacs aux malaises de nos consciences !

Voici un second passage du discours non moins intéressant que le premier. C'est un portrait tracé avec une grande originalité de composition et qui, n'était l'excessive ingéniosité du trait final, serait un pur chef-d'œuvre : « Il a été facile de calomnier cet âge (le moyen âge) à cause de ce qu'il y avait d'enfant (*sic*) et de mal formé dans les peuples qui le composaient ; mais à mesure que

1. *Œuvres de Lacordaire*, t. VII, p. 269-270.

la science et le sentiment de l'histoire, éveillés par nos révolutions se sont développés parmi nous, nous avons mieux compris quelle fut la vie de nos ancêtres immédiats, et combien magnifique a été l'héritage qu'ils nous ont laissé. Saint Louis marque le point suprême de cette époque, qui dura mille ans, de Clovis à Luther. Homme singulier par la diversité de ses vertus, saint Louis représente dans sa personne tout ce que fut le moyen âge. Ascétique et touché d'amour, il disait son bréviaire au soir d'une bataille. Armé de la croix contre les infidèles, de l'épée contre les ennemis de la couronne et de la France, d'une infaillible droiture envers tous, il fut le dernier preux des croisades, l'arbitre des rois, le père des peuples, la plus rare créature qui ait jamais tenu le sceptre, et son palais, demeuré debout entre Notre-Dame et le Louvre, a mérité d'être jusqu'à nos jours le temple où siège la justice (1). »

Ces passages mis en valeur par le merveilleux talent de diction de Lacordaire qui, à en croire le témoignage d'anciens élèves de Sorèze, lisait aussi bien que Legouvé (2), provoquèrent à bon droit les applaudissements des Toulousains.

Ceux-ci durent trouver tout naturel que les « Immortels » suivissent leur exemple en appelant à siéger au milieu d'eux un collègue qui à coup sûr aurait « manqué à la gloire » de l'Académie Française.

1. *Œuvres de Lacordaire*, t. VII, p. 268.
2. Cf. P. 136.

II

Lacordaire a l'Académie française

(1861)

Ce furent Victor Cousin et Ampère le jeune qui les premiers pensèrent à procurer à l'Institut de France ce titre de gloire. Dès les derniers mois de l'année 1856, ce dernier, qui était un admirateur passionné de Lacordaire, avait prié un de ses amis de le pressentir à ce sujet. Celui-ci répondit à l'intermédiaire : « Je sais très bon gré à M. Ampère de sa pensée pour moi. On m'a déjà parlé de l'Académie Française. Je n'ai pas repoussé ces avances, parce qu'il me semblait utile à la religion qu'on pût voir un religieux dans le premier corps littéraire du monde... Nos règles ne s'opposent pas à l'acceptation des honneurs littéraires. Tout ceci, bien entendu, est sans conséquence de brigues ou de désirs préconçus. Je ne pense à l'Académie qu'au moment où l'on m'en parle (1). »

Victor Cousin, sans être personnellement connu du Père, lui écrivit « pour le sonder sur une candidature à l'Académie » : — « Il y a un an, à peu près, écrit le futur académicien à M. Foisset, à la date du 2 juillet 1857, M. Cousin m'ayant écrit pour me sonder sur une candidature (à l'Académie Française), je lui répondis que j'accepterais, si elle m'était proposée sans m'engager à faire aucune démarche. C'était une réponse à peu près négative, puisque les règles de l'Académie exigent que l'on pose

1. *Lettres du P. Lacordaire à des jeunes gens*, publiées par l'abbé H. Perreyve (Paris, 1878, in-8°), 10 novembre 1856, p. 349-350.

et que l'on soutienne sa candidature (1). » Lacordaire avait en effet l'âme trop grande pour être capable d'ambitionner une distinction honorifique. Ecoutez avec quel accent d'indignation il réplique à ceux qui « paraissaient » lui attribuer cette ambition : « Vous paraissez supposer que je désire être de l'Académie Française, écrit-il, à la date du 7 décembre 1859, à un correspondant resté inconnu, c'est une erreur. Jamais je n'y avais pensé. On est venu à moi, non seulement mes amis, comme Montalembert, de Falloux, mais d'autres comme Cousin, Villemain, Guizot. Dès lors, la question était de savoir si je devais refuser ou me laisser faire. Mme Swetchine mourante a pensé que ce serait une faute de refuser, parce que, dans ce mouvement spontané d'hommes éminents vers un religieux, il y avait un hommage à la religion... Je me suis rangé à l'avis de Mme Swetchine, quoiqu'il y ait un lien avec un honneur et qu'il m'en coûte de sacrifier même une maille de ma complète indépendance (2). » Ces affirmations, qu'il ne désire nullement le titre d'académicien, que le résultat du vote des « Immortels » le laisse indifférent, que, s'il est élu, il reportera tout l'honneur de son élection sur le clergé catholique et sur l'ordre de Frères Prêcheurs revient à chaque ligne de la correspondance écrite pendant cette période (3). Lui-même plaisante avec verve sur l'issue incertaine du scrutin : « C'est dans deux jours, écrit-il à Mme de Favencourt, qu'a lieu l'élection à l'Académie. Elle paraît bien assurée ; mais il ne faut jamais vendre la peau de l'ours avant de l'avoir mis

1. *Lettres du P. Lacordaire à M. Foisset*, publiées par Crépon (Paris, 1886, in-8°), t. II, p. 203-204.

2. *Lettres du P. Lacordaire à des jeunes gens*, 7 octobre 1859, p. 414.

3. *Ibid.*, 19 novembre 1859, p. 409-413. — *Lettre à Mme de Favencourt à la suite des lettres à Mme De la Tour du Pin*, 31 décembre 1859, p. 271-272 (Paris, 1866, in-8°).

par terre, même quand l'ours est une Académie (1). »

Le candidat s'embesognait tellement peu pour transformer les chances de succès en certitude que ses amis eurent toutes les peines du monde à le décider à faire les visites réglementaires : « Je ne doutais pas qu'à Bussières on ne fût heureux de mon élection à l'Académie Française, écrit-il à sa cousine... Je n'ai point cherché cet honneur... et j'avais même résolu de ne pas faire les visites préalables qui sont en usage lorsqu'on est porté pour un fauteuil : mais j'ai reçu des instances qui m'ont déterminé... (2). » Pour triompher de ses répugnances, il ne fallut alléguer rien moins que les exemples de Bossuet et de Massillon. Le 10 janvier 1860, il se rendait de Sorèze à Paris et s'acquittait courageusement de cette corvée (3).

Il poussa même la docilité aux conseils de ses amis jusqu'à faire d'autres démarches utiles au succès de l'élection. Je dois, à ce propos, rappeler une parole de Lacordaire très connue mais trop édifiante pour qu'il soit possible de la passer sous silence, surtout ici. Montalembert insistait auprès de son ami pour qu'il restât à Paris jusqu'à ce que ces mêmes démarches fussent achevées. « Il n'en sera rien, lui répondit le saint religieux. Si je n'étais pas rentré à Sorèze samedi, plusieurs de mes pénitents ne se confesseraient pas. Or il est impossible de calculer l'étendue des conséquences d'une seule communion manquée dans une vie chrétienne. »

L'élection eut lieu le 2 février 1860. Sur 35 votants, le candidat obtint 21 voix au premier tour. Voici, d'après les

1. *Ibid.*, 31 janvier 1860, p. 276.
2. Villard, *op. citat.*, p. 387, 15 février 1860.
3. Lettres à Mme de Prailly. Lettre du 4 janvier 1860, p. 352.

renseignements fournis par les archives de l'Institut comment les voix se partagèrent :

Absents : Le duc Pasquier, Dupuis, Mérimée, V. Hugo. Mazères obtint 7 voix, Halévy 3, Doucet 3, H. Martin, 1.

Votèrent pour Lacordaire : Villemain, de Barante, Lamartine, de Ségur, Cousin, Thiers, Guizot, Mignet, Saint-Marc-Girardin, Vitet, de Rémusat, Ampère, duc de Noailles, de Montalembert, Berryer, Dupanloup, de Sacy, duc de Broglie, Biot, de Falloux, de Laprade.

Votèrent contre : Lebrun, de Pongerville, Viennet, Scribe, Flourens, Patin, *Sainte-Beuve*, de Vigny, Empis, Nisard, Legouvé, Ponsard, Augier, Sandeau (1).

Que Viennet, fabuliste cruellement ennuyeux, que Legouvé, père d'une très petite quantité de chefs-d'œuvre, mais lecteur éloquent des chefs-d'œuvre d'autrui (ceci est presque de l'histoire : la principale raison du succès éclatant de la candidature de Legouvé au fauteuil fut le talent de diction avec lequel il alla débiter chez chacun de ses futurs collègues les pages de leurs œuvres les plus dignes d'être bien lues), que Patin qui a à se justifier devant la postérité du crime d'avoir écrit les *Etudes sur les tragiques grecs*, ouvrage capable de guérir définitivement et radicalement l'insomnie la plus récalcitrante, qu'enfin MM. de Pongerville et Empis dont nous avions, pendant de longues années, ignoré l'existence aient voté contre la candidature de Lacordaire, cela était vraiment trop logi-

1. Registres des procès-verbaux de l'Académie, f° 16 (XXIII). — Foisset, *op. citat.*, t. II, p. 392, texte et note.

que. Comment voulez-vous que celui-ci ait pu espérer réunir sur son nom les voix d'académiciens qui « usaient » avec tant de discrétion de « la permission » qu'a tout homme de lettres d'avoir du génie ? Mais un vote tout à fait inexcusable et inexplicable est celui de l'éminent critique, de l'écrivain de haute valeur intellectuelle qu'était Sainte-Beuve. Ce vote implique ce que je suis obligé d'appeler une palinodie. Personne n'ignore en effet que, pour cette belle description du grand séminaire qu'on lit dans un roman très connu, mais impossible à signaler ici par son titre, Sainte-Beuve avait recouru à la plume de Lacordaire et transcrit le passage sans en modifier un seul membre de phrase (1). Il n'importe que l'intéressé lui-même ait prévu ce vote et qu'il ait dit à M. Villard : « Sainte-Beuve ne votera pas pour moi ; il est trop gâté (2). » Quand il s'agit d'élire un écrivain de talent, la moralité du votant ne devrait avoir aucune influence sur la nature du vote. Il faut bien nous contenter de l'explication que l'auteur des *Causeries du lundi* a donnée au P. Chocarne. D'après lui, une candidature à l'Académie mettait Lacordaire « dans une sorte de contradiction avec son habit... Un moine sincère, ardent, fier et humble à la fois est... quelque chose de mieux qu'un académicien semi-politique (3). »

Aussitôt que les journaux eurent annoncé le résultat du vote, les félicitations affluèrent. A cette occasion, les habitants de Recey-sur-Ource, petite patrie de l'élu, lui en-

1. Comte d'Haussonville, *Lacordaire* (Paris, 1895, in-8°), pp. 23-25.

2. Villard, *op. citat.*, p. 597, note 1. Sainte-Beuve a fait une étude intéressante et par ailleurs malveillante du discours de réception de Lacordaire, *Causeries du lundi*, t. IV, p. 122-129. Jeudi, 24 janvier 1861 (Paris, 1862, in-12).

3. *Nouveaux lundis*, t. IV, p. 451.

voyèrent une adresse. Vous allez vous apercevoir que les riverains de l'Ource n'avaient pas moins de littérature que ceux de la Garonne (1). « Tandis que Paris et la France entière applaudissaient avec enthousiasme à la fête littéraire qui vous proclamait l'un des quarante immortels, le modeste pays qui vous a vu naître s'associait bien vivement à ce nouvel honneur décerné au plus illustre de ses enfants... Nous vous saluons comme le glorieux restaurateur d'un ordre célèbre... nous vous saluons... comme le digne couronnement de cette immortelle trinité bourguignonne :

« SAINT BERNARD, BOSSUET, LACORDAIRE (2) »

Le nouvel académicien endura sans trop sourciller ce formidable coup de pavé. Néanmoins, en répondant à l'interprète de ses compatriotes, il les rappela avec douceur au sens de la mesure : « Je vous remercie cordialement... chers compatriotes... Mon nom ne sera jamais placé par l'histoire à côté des deux noms illustres qui planent sur l'Eglise de France, et que la Bourgogne lui a donnés au XIIe et au XVIIe siècle ; en les rappelant, pour en rapprocher le mien, *vous ne m'avez pas inspiré d'orgueil*, mais fait sentir la grandeur de votre bienveillance pour moi (3)... »

Ce fut le 24 janvier 1861, à 1 h. 3/4 du soir, que le successeur d'Alexis de Tocqueville prit séance. Le récipiendaire débuta ainsi : « Messieurs, j'ai à remercier l'Académie de deux choses : la première de m'avoir appelé dans

1. Cf. pp. 89, 90.
2. Villard, *op. citat.*, p. 593, 594.
3. *Ibid.*, p. 405, 406, 16 février 1861.

son sein, la seconde de m'avoir donné pour successeur à M. de Tocqueville (1). »

Celui auquel Lacordaire était fier de succéder avait joué pendant la première moitié du dernier siècle un rôle politique considérable. Magistrat au parquet de Versailles, il avait, après de brillants débuts, donné sa démission pour sauvegarder son indépendance. Officiellement chargé d'aller étudier le système pénitentiaire en vigueur aux Etats-Unis, il se livra à une étude approfondie de l'organisation politique de cette jeune démocratie. Il en rapporta les matériaux de son premier grand ouvrage : *De la démocratie en Amérique* dont il publia les deux premiers volumes en 1835. Le succès fut tel, l'impression sur les esprits si profonde que Royer-Collard, interprète de tous les penseurs, n'hésita pas à attribuer à cette œuvre une valeur égale celle de l'*Esprit des lois*. Aussitôt après, les portes de l'Académie des sciences morales et politiques et celles de l'Académie française s'ouvrirent commme d'elles-mêmes devant cet écrivain d'un talent si remarquable, âgé à peine de quarante ans. Moins apprécié d'abord par les électeurs politiques que par les membres de l'Institut, il échoua aux élections législatives de 1839. Il fut élu l'année suivante et, sans jamais s'inféoder à aucun parti, il siégea sur les bancs de l'opposition. Il sut dès lors mener de front les occupations d'une existence politique très active, avec le labeur nécessaire à l'achèvement de son ouvrage dont les deux derniers volumes parurent en 1840. La profondeur de ses vues, la droiture et l'élévation de son caractère, l'indépendance de son attitude, l'exquise délicatesse de sa conscience et, sans doute aussi, la sincérité de ses convinctions religieu-

1. *Œuvres du P. Lacordaire*. Paris, 1880, in-8°, t. VII, p. 323.

ses lui avaient permi d'acquérir une grande autorité dans les débats parlementaires. Au début de la seconde république, le portefeuille des affaires étrangères lui fut confié. L'expédition de Rome et le vote de la loi Falloux signalèrent son passage aux affaires. Rendu à la vie privée par le coup d'Etat du 2 décembre, il consacra les dernières années de sa vie à la composition de l'ouvrage qui a pour titre : *L'Ancien régime et la Révolution* et mourut à l'âge de cinquante-quatre ans, le 14 avril 1859, sans avoir pu l'achever.

Voilà l'homme et l'œuvre que Lacordaire avait à louer dignement.

Le moine-académicien rappelle avant tout que « sans avoir jamais servi... aucun parti (1) », sans avoir appartenu à l'opinion libérale du XVIIIe siècle parce qu'elle était irreligieuse, Tocqueville aima le peuple et mérita d'en être aimé. « Lorsque 1848 inaugura le suffrage universel et direct, M. de Tocqueville obtint dans son canton les suffrages unanimes des électeurs et il entra dans l'Assemblée constituante par la porte sans tache de la plus évidente et la plus légitime popularité » (2).

Le récipiendaire nous initie ensuite à l'impression que produisit sur l'esprit du Montesquieu du XIXe siècle le spectacle de la société américaine : « Pour la première fois, un peuple se montrait à lui florissant, pacifique, industrieux, riche, puissant, respecté au dehors, épanchant chaque jour dans de vastes solitudes le flot tranquille de sa population et cependant n'ayant d'autre maître que lui, ne subissant aucune distinction de naissance, élisant ses magistrats à tous les degrés de la hiérarchie civile et politique, libre comme l'Indien, civilisé comme l'homme

1. *Œuvres du P. Lacordaire*, t. VII, p. 324.
2. *Œuvres*, t. VIII, p. 330.

d'Europe, religieux sans donner à aucun culte ni l'exclusion, ni la prépondérance et présentant enfin au monde étonné le drame vivant de la liberté la plus absolue dans l'égalité la plus entière... Société sans exemple, fondée par des proscrits et émancipée par des colons, les Etats-Unis d'Amérique avaient réalisé sur un immense territoire ce que n'avaient pu faire Athènes ni Rome, et ce que l'Europe semblait chercher en vain dans de laborieuses et sanglantes révolutions. Quelle en était la cause ? Quels en étaient les ressorts ? Etait-ce un accident éphémère, ou la révélation des siècles à venir ?

« M. de Tocqueville étudia ces questions en sage jeune encore, mais éclairé par l'indépendance d'un esprit qui ne cherchait que le bien et la vérité... (1)

« Ramenant sur l'Europe un regard mûri mais ému... il crut voir que l'Europe et la France en particulier s'avançait à grands pas vers l'égalité absolue des conditions et que l'Amérique était comme la prophétie et comme l'avant-garde de l'Etat futur des nations chrétiennes » (2). Par ailleurs, « il pressentait qu'en France la démagogie porterait à la liberté naissante un coup mortel et que, chez les nations chrétiennes plus encore que dans l'antiquité, la licence armerait le pouvoir au nom de la sécurité commune, mais au préjudice de la liberté de tous » (3).

C'est pour apprendre « une science politique nouvelle à un monde tout nouveau » (4) qu'il composa son livre. « Cette science nouvelle, M. de Tocqueville croyait l'avoir découverte dans les institutions, l'histoire et les mœurs du premier peuple qui eût vécu sous une parfaite démocratie.

1. *Ibid.*, p. 331-332.
2. *Ibid.*, p. 332-333.
3. *Ibid.*, p. 334.
4. *Ibid.*, p. 335.

Incapable de voir en spectateur un si grand phénomène, il avait voulu en pénétrer les causes, en connaître les lois, et, certain d'instruire sa patrie, peut-être même l'Europe, il avait écrit de l'Amérique, avec la sagacité d'un philosophe et l'âme d'un citoyen... M. de Tocqueville voit la vérité et il la craint, il la craint et il la dit, soutenu par cette pensée qu'il y a un remède, qu'il le connaît, et que peut-être ses contemporains... le recevront de lui... Mais quel est donc ce remède... d'où il attendait le salut des générations ? Ce n'était pas dans l'imitation puérile des institutions américaines qu'il le trouvait, mais dans l'esprit qui anime ce peuple et qui a fondé des lois (1). »

Le moine-académicien poursuit son discours en développant un long parallèle entre l'esprit américain et « l'esprit qui entraîne... une partie de la démocratie européenne » (2) ; à la différence de l'Américain, le démocrate européen est incroyant, intolérant, incapable de supporter la manifestation publique du sentiment religieux. Au sens de l'Américain, la loi vaut par elle-même ; à celui de l'Européen, elle ne vaut que par la force qui l'impose et qui peut la détruire arbitrairement. En Europe, l'égalité doit toujours prévaloir, fût-ce à l'aide de la servitude politique. L'Américain est le gardien jaloux de la liberté civile. L'Etat est tenu de respecter la liberté de la famille, de la province, de la commune et des associations poursuivant un but intellectuel ou politique. Le démocrate européen « offre » les citoyens de tout âge et de toute condition « en holocauste à la toute puissanee publique » (3) et rend impossible l'autonomie de la province et de la commune, mise perpétuellement en tutelle sous l'omnipo-

1. P. 336-338, *passim*.
2. P. 338.
3. P. 341.

tence d'un pouvoir centralisateur. Or, voici le résultat de ces différents états de choses : « La démocratie américaine a fondé un grand peuple, religieux, puissant, respecté, libre enfin quoique non pas sans épreuves et sans périls ; la démocratie européenne a brisé les nœuds du présent avec le passé, enseveli des abus dans des ruines, édifié çà et là une liberté précaire... et maîtresse incontestable de l'avenir, elle nous prépare, si elle n'est enfin instruite et réglée, l'épouvantable alternative d'une démogagie sans fond ou d'un despotisme sans frein » (1).

Viennent ensuite le récit de la vie politique du député et du ministre et deux rapides allusions à l'expédition de Rome et à la loi Falloux, suivies d'un exposé sommaire des idées développées dans l'*Ancien Régime et la Révolution*.

A propos de la passion littéraire de son prédécesseur pour les ouvrages de l'antiquité, Lacordaire se permet une digression très longue, très artificiellement rattachée au sujet et alourdie par de véritables lieux communs sur les écrivains de la Grèce et de Rome et sur la littérature des trois siècles précédents. Voici enfin l'éloquente péroraison du discours : « Dans... cette assemblée,.. je vois siéger les héritiers directs des premières gloires littéraires de notre âge... tous mêlés avec honneur aux luttes de leur temps, couverts de ses cicatrices et, sans avoir pu le sauver, sûrs de compter un jour parmi ceux qui ne l'auraient ni flatté, ni trahi.

« Et vous aussi, Tocqueville, vous étiez parmi eux... Plus libre avec vous qu'avec les vivants, j'ai pu vous louer. J'ai pu en dessinant vos pensées, en retraçant vos actes et votre caractère, louer avec vous tous ceux qui, comme vous, cherchaient à éclairer leur siècle sans le haïr, et à jeter

1. P. 341-342.

nos générations incertaines dans la voie où Dieu, l'âme, l'Évangile, l'ordre et l'action forment ensemble le citoyen et soutiennent la société entre les deux périls, où elle ne cessera jamais d'osciller, le péril de se donner un maître et le péril de se gouverner sans le pouvoir. Nul mieux que vous n'a connu nos faiblesses et dévoilé nos erreurs ; nul non plus n'en a mieux pénétré les causes, ni mieux indiqué les remèdes. M. de Chateaubriand disait dans une occasion mémorable : « Non, je ne croirai point que j'écris sur les ruines de la monarchie. » Vous eussiez pu dire : Non, je ne croirai point que j'écris sur les ruines de la liberté.

C'est aussi votre foi. Messieurs, c'est la foi des lettres françaises, et ce sera leur ouvrage pour une grande part... quand vos suffrages m'ont appelé à l'improviste parmi vous, j'ai cru entendre... la voix même de mon pays m'appelant à prendre place entre ceux qui sont comme le sénat de sa pensée et la représentation prophétique de son avenir. J'ai vu les préjugés qui m'eussent séparé de vous il y a vingt ans, et ces préjugés vaincus par votre choix m'ont fait entendre les progrès accomplis en soixante ans d'une expérience pleine de périls, de retours dans la fortune, de sagesse trompée, de courages impuissants mais glorieux. M. de Tocqueville était au milieu de vous le symbole de la liberté magnifiquement comprise par un grand esprit ; j'y serai, si j'ose le dire, le symbole de la liberté acceptée et fortifiée par la religion. Je ne pouvais recevoir sur la terre une plus haute récompense que de succéder à un tel homme pour l'avancement d'une telle cause (1).

Ce discours est la seule contribution que Lacordaire, déjà atteint de la maladie qui devait, neuf mois plus tard,

1. P. 355-358. *Passim.*

le conduire au tombeau, ait pu apporter aux travaux de l'Académie.

J'ai déjà formulé plusieurs critiques : je signalerai encore une lacune considérable. Le récipiendaire affirme que le fait d'adopter l'esprit politique et les mœurs sociales des Américains serait le seul remède vraiment efficace apporté aux maux de la démocratie européenne ; c'est fort bien ! Mais n'y a-t-il pas une sorte de naïveté enfantine à s'imaginer qu'il peut suffire de gourmander les démocrates ou plutôt les démagogues européens et de leur dire : retractez vos erreurs et muselez vos passions, pour qu'ils obéissent ? A quoi bon débiter à leur adresse une diatribe fort éloquente, si l'on veut, mais entièrement dépourvue de portée pratique ? Il aurait fallu indiquer aux hommes politiques de France à l'aide de quels procédés on pouvait initier une société imprégnée depuis plusieurs siècles de l'esprit monarchique à l'esprit démocratique qui est celui de la société américaine. Le récipiendiaire aurait pu signaler la liberté d'association comme le moyen de contrebalancer la force du pouvoir central ; contre-poids nécessaire pour des citoyens, qui, par le fait même qu'ils étaient entièrement égaux les uns aux autres, se trouvaient désarmés devant la supériorité de l'État. Il aurait ensuite fait remarquer que l'esprit d'association et le zèle pour les intérêts politiques généraux comportait le sacrifice volontiers et fréquemment accompli des tendances individualistes de l'égoïsme. Il en aurait conclu que le rôle social du christianisme est considérable, puisque le chrétien doit être dans la disposition habituelle de s'oublier en faveur d'autrui. Lacordaire n'a pas exposé nettement et largement cette doctrine ; il l'a tout au plus insinuée.

J'ai hâte d'en finir avec cette partie un peu aride de mon étude, pour en venir au récit des incidents de la séance.

Au dire des journalistes contemporains, une foule énorme stationna dès le matin sur le quai et dans la cour de l'Institut. La nièce du Père, fille de Théodore Lacordaire, m'a affirmé que son père n'avait pu réussir à pénétrer dans la salle des séances. « Qu'on se figure tout Paris et quelques-uns des représentants les plus distingués de la société européenne, écrit Prévost-Paradol dans les *Débats* du 26 janvier 1861, faisant queue en plein air dans la cour de l'Institut, les uns depuis 10 heures du matin, les autres depuis midi... Tant de patience reçoit tardivement sa récompense ; on est entré les uns dans la salle des séances, les autres dans le vestibule ; mais comme toutes les portes sont maintenues ouvertes par la foule, on peut dire que les limites de l'assemblée étaient restées indécises... et que la salle des séances n'était que la partie couverte d'un vaste forum ».

Un vieil ami de Lacordaire, M. Foisset, assistait à la séance et a raconté ses impressions. Je vais citer les pages les plus intéressantes de ce récit :

« A 1 h. 3/4, le P. Lacordaire paraît ayant à sa droite Montalembert, à sa gauche Berryer. Il prend place sous la statue de Bossuet... en face de la tribune réservée à l'Impératrice. Il est salué par des applaudissements... L'Impératrice en robe de laine paraît à sa tribune, à côté de la princesse Clotilde qui se couvre le visage avec son mouchoir... Auditoire unique en Europe : le prince Napoléon, la princesse Mathilde, M. de Morny... le maréchal Randon, le général Changarnier... A 2 heures, M. Guizot portant le collier de la Toison d'or et le grand cordon de la Légion d'honneur, prend place au bureau, ayant à sa droite M. de Laprade, chancelier de l'Académie, et, à sa gauche, M. Villemain, secrétaire perpétuel... Le P. Lacordaire se lève, admirablement beau dans sa pâleur. Il attend que l'auditoire se calme, et, d'une voie affaiblie

mais claire, il laisse tomber ces mots : « Messieurs, j'ai à remercier l'Académie de... deux choses... » etc.

Ces simples paroles suffisent à calculer immédiatement la sympathie de l'auditoire.

L'orateur continue ; il parle un peu trop vite, et trop souvent il laisse tomber sa voix à la fin des phrases, de telle sorte qu'on n'entendait pas toujours les finales. Mais il est très beau et très sympathique, tout à fait *remarquable par la félicité de l'expression*, comme le disait de lui M. de Chateaubriand...

Quand il a parlé du sentiment de l'égalité éclatant en Europe « sous la forme d'une passion... ennemie de la supériorité en autrui.., » une tempête de bravos s'est élevée, même sur les bancs de l'Institut qui n'applaudit jamais,

Le long parallèle du despotisme américain (*sic*) (1) et du démocrate européen a tenu l'auditoire palpitant et frémissant d'un bout à l'autre. Les applaudissements, qui interrompaient à tous moments l'orateur, ont éclaté à trois reprises, avec des acclamations frénétiques après ces paroles : « Il est le vieux Tibère commandant à la multitude qui n'a plus de droit et plus de nom ».

Le paragraphe contre la centralisation n'a été guère moins applaudi. Ce qui l'a été beaucoup aussi, c'est le passage sur la liberté dans le christianisme « aux prises avec la toute puissance d'un empire dégénéré... » J'avais sous mes pieds et sous mes yeux... Mme de Montalembert très belle à voir dans son émotion. L'alinéa relatif à Pie IX a été salué de triples applaudissements... Ces mots si naturels : « Le 2 décembre 1851, M. de Tocqueville rentrait chez lui, dans son village », ont provoqué un tonnerre d'applaudissements.

1. M. J. Foisset veut évidemment dire : « du démocrate américain ».

On n'a pas moins applaudi les paroles qui suivaient, hommage charmant à Mme de Tocqueville et l'alinéa sur la mort chrétienne de l'auteur du livre de la *Démocratie en Amérique*, ce mot surtout : « Ce fut la mort qui lui fit le don de l'amour »...

... Quant le P. Lacordaire s'est assis après avoir dit ces paroles suprêmes : « M. de Tocqueville était au milieu de vous le symbole de la liberté, etc. », les applaudissements se sont prolongés pendant cinq minutes (1) ».

J'abrège à dessein la partie de cette sorte de rapport qui concerne la réponse de M. Guizot.

Voici pourtant deux incidents qui me paraissent « valoir l'honneur » d'être rappelés :

« M. Guizot se renversant en arrière, lance de sa voix la plus puissante cet exorde *ex abrupto* : « Que serait-il advenu, Monsieur, si nous nous étions rencontrés vous et moi, il y a six cents ans » ? Un rire de mauvais aloi a immédiatement accueilli ce début. Il est allé croissant, et il a éclaté, avec de rares applaudissements à ces mots : « Frappez, frappez toujours, Dieu saura bien reconnaître les siens ». L'orateur visiblement contrarié a réprimé cette expansion autant qu'il était en lui, en appuyant avec une sévérité pénétrante sur ces paroles : « Vous avez eu à cœur, Monsieur, et *je n'ai garde de le contester*, vous avez eu à cœur de laver de telles barbaries la mémoire de l'illustre fondateur de l'ordre religieux auquel vous appartenez... c'est à son siècle *et à tous les partis, dans tous les siècles* qu'il faut les reprocher... Je ne puis me refuser à la joie et le dirai-je ? à l'orgueil du spectacle que l'Académie offre en ce moment... C'est maintenant l'Académie seule qui est appelée à reconnaître les siens. » (*Applaudissements*.)

1. *Lettres du P. Lacordaire à M. Foisset*, t. II, pp. 271-275.

La sympathie publique s'est montrée très vive à l'endroit de tout ce qu'a dit M. Guizot de l'indépendance de l'Académie aussi ferme que mesurée, ne se laissant dominer ni par les désirs du pouvoir, ni par les passions.... de l'opinion populaire.

L'orateur a été interrompu avec acclamation à ces mots : « C'est le sublime caractère de l'Evangile de juger sévèrement et d'aimer tendrement ». M. Guizot s'est laissé interrompre et applaudir ; après quoi, il a recommencé sa phrase qui a été de nouveau couverte d'applaudissements. Ce jeu s'est reproduit deux ou trois fois dans la suite du discours.....

Pendant la séance..... l'impératrice a été impassible et quand M. Guizot, à la tête du bureau de l'Académie, l'a reconduite à sa voiture elle lui a dit..... « Monsieur, je vous ai beaucoup écouté et admiré ».....

Le soir, il y avait foule dans les salons de M. Guizot et M. de Sacy disait ceci : « Je ne voudrais pas être désobligeant pour le maître de la maison, mais il est bien certain qu'il y a six cents ans, c'est lui qui aurait fait brûler le P. Lacordaire ».....

« Somme toute, les deux orateurs ont rempli notre attente, mais le public l'a dépassé..... L'effet produit au dehors, à Paris du moins, est quelque chose d'inouï, puisque cinq jours après, M. Troplong éprouvait le besoin de répondre au P. Lacordaire devant le Sénat..... Cette séance... a absorbé tout le bruit fait par le procès du prince Napoléon..... A la réception aux Tuileries, l'empereur a été d'une grande coquetterie et a pris sa voix la plus douce et son regard le plus caressant ; il a été mieux inspiré que Troplong (1) ».

1. *Lettres du P. Lacordaire à M. Foisset*, t. II, p. 275-283 *passim*. Cf. Appendice, I. Pièce justificative, n° 9.

Voici un second compte rendu beaucoup plus humoristique que celui de M. Foisset. Je cite Firmin Maillard qui est l'auteur de cette satire en prose sans approuver le moins du monde les termes scandaleusement irrespectueux dans lesquels il parle des académiciens.

« Ce fut un gros événement que la réception du P. Lacordaire, quelque chose comme une représentation extraordinaire donnée par les premiers sujets de la troupe... Que de gens à la porte! Les deux Pingard, père et fils, ne savent où donner de la tête... Le Bureau donne à peu près 150 billets non numérotés qui arrivent de bonne heure et s'installent tranquillement, alors que les porteurs de billets numérotés font queue. Ce ne serait rien encore si, par une inégalité choquante, certains académiciens ne venaient offrir gracieusement leur bras aux dames de leur connaissance qui se trouvent à la queue de la queue... Lorsque M. Thiers... est venu prendre deux belles dames qui ne faisaient que d'arriver et les a fait entrer avant tout le monde, ce n'a été qu'un cri d'indignation...

« La parole est au récipiendaire dont la voix jadis forte et vibrante s'assourdit et s'éteint brusquement par instants... L'orateur n'est pas à son aise ; ce qui le gêne, c'est évidemment de ne pouvoir placer son unique geste, ses bras tendus dans l'espace, qui tenaient courbés ses auditeurs le sentant planant sur eux. De Vigny ne cesse de se passer la main dans les cheveux, le geste de l'homme qui pense ; Sainte-Beuve, ne pouvant en faire autant, mais qui a tenu son petit bonnet à la main tant que Lacordaire a parlé, le remet vite sur sa tête dès que M. Guizot prend la parole...

« Ce furent MM. Guizot et Villemain qui présentèrent le P. Lacordaire à l'empereur; la fausse position de ces trois personnes ne laissait pas que d'avoir son charme. Napoléon III dit au Dominicain : « Mon père, il n'est pas

défendu de choisir entre les œuvres d'un auteur celle qu'on préfère : je vous avouerai donc que j'estime particulièrement votre éloge du général Drouot. » Lacordaire, qui ne s'attendait pas à cette botte, répondit simplement qu'ayant vu en Drouot l'une des gloires les plus pures de l'Empire, il l'avait dit. « Il y a cinq ans, poursuivit l'empereur, l'impératrice a été fort pénétrée d'un sermon prononcé par vous à la cathédrale de Bordeaux. »

« Lacordaire s'inclina. Puis l'empereur dit à Guizot : « J'ai lu fort attentivement votre discours. Un morceau d'éloquence est toujours digne d'exciter l'intérêt, même quand cette éloquence nous est opposée... » A quoi Guizot ne répondit rien, et ces trois messieurs se retirèrent (1). »

Arrivés au terme de notre étude nous pouvons essayer de répondre à la question que nous avons posé au début : Chez Lacordaire, le talent de l'orateur académique a-t il égalé celui de l'orateur sacré ? J'ose répondre résolument : non. Et ce n'est pas une critique !

Dans une enceinte académique, l'importance de ce qu'on peut appeler l'élément physiologique de l'éloquence est très réduite. Il fallait au tempéramment oratoire du conférencier de Notre-Dame, de vastes enceintes, des auditeurs nombreux et frémissants et, comme il l'a dit lui-même « la commotion électrique des deux mille regards fixés sur lui », en un mot, toutes les conditions extérieures de la parole publique qui rendent toujours l'improvisation facile et lui permettent souvent d'être heureuse.

D'autre part, sans approuver complètement l'observa-

1. *Le Salon de la vieille dame à la tête de bois* (Paris, 1898, in-12), p. 67-74, *passim*. Cf. *Lettres à M. Foisset*, t. II, p. 161 et ss., 7 février 1861.

tion formulée par Sainte-Beuve à propos de la candidature du moine académicien, il faut bien reconnaître qu'elle a quelque justesse. Tout esprit qui a la moindre intelligence de l'élévation de l'idéal catholique reconnaîtra volontiers qu'un prêtre « est quelque chose de plus qu'un académicien ». Devenu orateur académique, celui-ci doit en quelque sorte « laïciser » son éloquence. Le plaisir qu'il éprouve à composer une œuvre surtout profane ne peut être que très médiocre ; la certitude que sa parole sera presque complètement dépourvue de portée pratique, en glaçant le cœur de l'apôtre ne peut que diminuer l'entrain oratoire qui accompagne d'ordinaire la composition et, par suite, paralyser le talent. Combien cela est vrai quand il s'agit du cœur éminemment apostolique du saint religieux qu'était Lacordaire !

Néanmoins, il lui a été impossible de faire œuvre d'académicien, sans faire en même temps, dans une certaine mesure, œuvre d'apôtre. C'est ainsi que, dans le discours sur la loi de l'histoire, il a pu inspirer à ses auditeurs une réelle bienveillance à l'égard du catholicisme en montrant qu'entre celles des tendances de la société moderne qui sont orthodoxes et l'esprit de l'Eglise catholique, l'accord était facile.

« La liberté religieuse, voulue de l'esprit moderne, se trouve... marquée d'un sceau bien différent de celui qu'elle avait reçu des mains de Luther. Sous l'inspiration de Luther, la liberté religieuse était la négation de l'unité chrétienne et de l'autorité qui la maintient : sous l'empire du concordat, la liberté religieuse reconnaît le principe et le besoin de l'unité chrétienne..... Dans Luther, la liberté religieuse est une révolte : selon l'esprit moderne, la liberté religieuse n'est que le respect des convictions d'autrui, tant qu'elles ne blessent par l'ordre public par un culte immoral. Luther atteint le chris-

tianisme dans son fond en livrant la foi aux hasards des conceptions privées ; l'esprit moderne ne touche en rien aux dogmes, à la morale, au culte, à l'autorité du christianisme ; il lui retire seulement le secours du bras civil pour rechercher et punir l'hérésie, se fiant à la force intime et divine de la foi.....

« On peut blâmer la liberté religieuse, même au point de vue de l'esprit moderne, si on le juge à propos ; mais on ne peut pas dire que le principe du XIXe siècle ne soit pas meilleur que le principe du XVIe..... Aussi, remarquez-le, tandis que la liberté religieuse promulguée par Luther a séparé de l'Eglise des peuples nombreux, la liberté religieuse promulguée par l'esprit moderne n'a pas enlevé un pouce de terrain à la juridiction du pontife romain. Rome étonnée a vu des diocèses surgir en des lieux d'où elle n'attendait que la persécution, et le protestantisme lui a rendu en Angleterre et aux Etats-Unis, au nom de la liberté religieuse, des troupeaux qu'elle avait perdus au nom d'une autre liberté religieuse.

« En France, sur la terre native de la Révolution, d'autres phénomènes encore moins attendus se sont révélés à l'envi. La foi s'y est relevée des coups que lui avait portés la conjuration unanime des esprits de l'âge précédent... (1). »

Dans le discours de réception, le récipiendaire met très habilement et très éloquemment en relief l'exemple de piété chrétienne donné par Alexis de Tocqueville :

« M. de Tocqueville... aimait... la liberté... dans le christianisme, aux prises avec la toute-puissance d'un empire dégénéré, inspirant l'âme des martyrs et sauvant par eux non plus la vérité des sages, mais la vérité divine elle-même, non plus la dignité du genre humain, mais la

1. *Œuvres de Lacordaire*, t. VII, p. 227, 278.

dignité du Christ, Fils de Dieu. Il l'aimait dans les souvenirs de la patrie, dans ces longues générations où la liberté avait fait l'honneur, où l'honneur avait fait le premier bien de la vie, et où la vie se donnait pour sauver l'honneur, pour prouver l'amour, pour défendre la foi, pour mourir enfin digne de soi-même et digne de Dieu..... Sa fin prématurée devait mettre le sceau à la justice de Dieu sur lui. Il avait toujours été sincère avec Dieu comme avec les hommes. Un sens juste, une raison mûrie par la droiture avant de l'être par la réflexion et l'expérience, lui avaient révélé sans peine le Dieu actif, vivant personnel, qui régit toutes choses, et de cette hauteur si simple, quoique sublime, il était descendu sans peine encore au Dieu qui respire dans l'Evangile et par qui l'amour est devenu le sauveur du monde. Mais sa foi tenait peut-être de la raison plus que du cœur. Il voyait la vérité du christianisme, il la servait sans honte, il en rattachait l'efficacité au salut même temporel de l'homme : cependant il n'avait pas atteint cette sphère où la religion ne nous laisse plus rien qni ne prenne sa forme et sa valeur. *Ce fut la mort qui lui fit le don de l'amour.* Il reçut comme un ancien ami le Dieu qui le visitait, et touché de sa présence jusqu'à répandre des larmes, libre enfin du monde, il oublia ce qu'il avait été, son nom, ses services, ses regrets et ses désirs, et, avant même qu'il nous eût dit adieu, il ne restait plus en cette âme que les vertus qu'elle avait acquises sur la terre en y passant (1). »

C'est donc que par instant le cœur sacerdotal du Frère Prêcheur vibrait sous la coupole de l'Institut comme il vibrait sous les voûtes de Notre-Dame. C'est qu'Henri-Dominique Lacordaire était vraiment apôtre. Il a laissé à

1. *Œuvres du P. Lacordaire*, t. VII, p. 342-343 et p. 349.

tous les chrétiens qui lui ont survécu un exemple de dévouement et de zèle apostolique trop éloquent pour que ceux-ci ne s'appliquent pas à le suivre. Cette infatigable activité dans l'apostolat a été chaleureusement louée par Saint-Marc-Girardin dans sa réponse à M. le duc de Broglie, successeur du P. Lacordaire à l'Académie Française. En terminant, je reproduis textuellement cette belle page : « Il a été donné... au P. Lacordaire... d'être un des grands médiateurs que le siècle demande à la religion et à l'Eglise... Je dis un des médiateurs parce que l'œuvre de la nouvelle alliance... aura besoin de plusieurs ouvriers et d'ouvriers ardents et patients comme l'était le P. Lacordaire.

« Quel zèle infatigable en effet ! quelle activité de toutes les heures ! il ne s'est reposé que dans la mort... Vous vous souvenez... des belles paroles qui terminent sa lettre sur le Saint-Siège.

« Je me promenais... dans la campagne de Rome, proche des catacombes de Saint-Laurent ; je me dirigeais vers un cimetière nouveau qu'on a creusé dans ce vieux cimetière et je fus frappé à la porte par une inscription : *Pleure sur le mort parce qu'il s'est reposé.* J'entrai en méditant, car que voulait-elle dire ? il ne me fut pas difficile de le comprendre : pleure sur le mort parce qu'il s'est reposé de bien faire, parce que ses mains ne peuvent plus donner, ni ses pieds aller au devant du malheur, parce que ses entrailles ne sont plus émues par la plainte ; pleure sur le mort parce que le temps de la vertu est fini pour lui, parce qu'il n'ajoutera plus à sa couronne ; pleure sur le mort parce qu'il ne peut plus mourir pour Dieu... »

« Ah ! grand et généreux esprit... c'est nous qui pleurons sur le mort parce qu'il s'est reposé ; c'est nous qui comprenons, non pas mieux que vous, mais par vous, qu'il y a des morts dont il faut pleurer le repos, parce que

leur travail est fini, mais non leur œuvre, parce que vous ne pouvez plus vivre pour ce siècle agité, dont l'agitation ne vous déplaisait pas, tant que c'était l'agitation des idées et non pas celle des intérêts, pour cette société à qui vous ne demandez pas le droit de vous reposer, mais le devoir et la joie de la consoler dans ses tristesses et de la relever dans ses découragements » (1).

1. Réponse à M. de Broglie. *Recueil des années*, 1860-1861 (Paris, 1866, in-4°), p. 149-152, *passim*.

LACORDAIRE
INITIATEUR
INTELLECTUEL

LACORDAIRE INITIATEUR INTELLECTUEL

des

ÉLÈVES DE SORÈZE

(1854-1861) (1)

Mesdames, Messieurs,

Il y a environ deux mois (2) j'ai essayé de vous raconter la première bataille livrée par l'abbé Henri Lacordaire au gouvernement de Louis-Philippe en faveur de la liberté d'enseignement, au cours de l'année 1831. A la fin de l'année 1854, non plus l'abbé, mais le frère prêcheur, avait la joie de recueillir le fruit d'une lutte infatigablement soutenue pendant vingt ans : appelé à diriger le collège de Sorèze, il allait pouvoir consacrer les sept dernières années de sa vie à l'éducation de la jeunesse.

1. Conférence donnée à l'Institut catholique de Paris, le 9 février 1909.
2. Cf. p. 13-35.

I

Histoire de Sorèze

Il ne sera sans doute pas inutile de vous rappeler quel fut le passé de l'antique maison de Sorèze. La ville et le collège sont situés sur les confins du département du Tarn et de celui de la Haute-Garonne, à l'est de Toulouse. L'établissement lui-même n'est séparé de la montagne noire, dernier contrefort des Cévennes, que par un parc magnifique dont les murs s'appuient presque sur les pentes de cette hauteur. S'il faut en croire les anciennes chroniques, grâce aux largesses de Pépin le Bref, les Bénédictins auraient fondé l'abbaye de Sorèze dès l'an 758. « Sorèze n'était pas né d'hier, écrit M. Foisset, la vieille abbaye bénédictine avait son histoire ; l'école aussi avait la sienne ; l'abbaye remontait à Pépin le Bref ; l'école aux dernières années du XVII[e] siècle. Dans la seconde moitié de l'âge qui suivit, Sorèze était devenu célèbre. C'était le temps où toutes les traditions... étaient ébranlées à la fois ; les Bénédictins de Sorèze n'attendirent pas la chute des Jésuites pour prendre l'initiative du mouvement et pour modifier radicalement le plan d'études en vigueur. *L'Encyclopédie* avait mis les sciences à la mode. L'école de Sorèze inaugura la réaction qui devait prévaloir... contre la part faite jusque-là dans les études aux langues anciennes. N'accordant qu'une place imperceptible à l'enseignement du Grec, elle rendit classique celui des langues vivantes... elle admit la première des élèves qui n'apprenaient pas le latin ; surtout elle donna le pas aux sciences sur les lettres, et fit une large part aux arts d'agréments... L'utilité de ces réformes était contestable ; mais du moins ne pouvait-on reprocher aux

moines de Sorèze d'être inféodés à l'esprit de routine. Lancée dans cette voie... alors toute nouvelle, l'école obtint rapidement une vogue continentale... L'Espagne et ses colonies, les Etats-Unis, l'Italie, la Grèce... etc. envoyaient à Sorèze comme une légion étrangère qui ajoutait, par la diversité de sa physionomie... une vie nouvelle à une vie déjà si animée et si féconde. Sorèze servit de lien entre la France et ses colonies... Louis XV l'érigea en école royale militaire... C'était surtout une école de gentilshommes, mais le temps faisait son œuvre ; en 1788, les élèves du tiers-état s'y trouvaient en majorité... Pendant la Révolution, beaucoup de Soréziens se firent remarquer au service de leur pays ; les généraux Andréossy et Déjean... les cinq frères Cafarelli étaient sortis de Sorèze...

« Au début de la Révolution, un bénédictin sécularisé, François Ferlus, acheta Sorèze, et... par une miraculeuse exception... la vie de l'école ne fut pas interrompue un seul jour... Quand tous les collèges se fermaient comme toutes les églises, Sorèze demeura debout au pied de sa montagne ; pas une pierre ne se détacha de ses murs, pas un arbre ne disparut de son parc, et sa cloche fidèle ne cessa d'appeler des disciples aux leçons des nouveaux maîtres. Aussi, en 1800, l'école était citée par les inspecteurs généraux de l'Instruction publique comme *un modèle colossal* parmi les écoles de France.

« Sous la direction de François Ferlus, Sorèze donna quarante élèves à l'Ecole polytechnique. Après lui, sous son frère Raymond Dominique, le succès ne fit que s'accroître et l'école compta jusqu'à quatre cents pensionnaires. Cette prospérité toutefois ne put se soutenir. Avant la mort de Raymond-Dominique, en 1840, le nombre des élèves n'était plus que de 145.

« Deux mois après, la maison de Sorèze était mise en vente. Elle fut acquise par une société de pères de famille,

qui confièrent la direction de l'école à M. l'abbé Gratacap, puis à M. l'abbé Bareille, l'habile traducteur de saint Jean Chrysostome.

« Ces deux prêtres distingués, dit le Père Chocarne, mirent tout leur zèle à faire rentrer l'école dans les voies chrétiennes et prospères des anciens Bénédictins ; mais cette tâche était lourde ».

« Quels qu'eussent été les efforts de la nouvelle direction, l'école ne se relevait point ; le nombre des élèves ne suffisait pas à couvrir les frais de l'établissement ; la dette allait croissant ; une catastrophe était imminente. C'est alors que la commission administrative de l'école proposa au Père Lacordaire de prendre la direction de l'école (1) ».

Ajoutons quelques renseignements complémentaires. En 1721, par suite des alarmes causées, dans tout le Midi, par la peste de Marseille, l'école fut licenciée. En 1759, elle fut rétablie et l'ouverture solennelle eut lieu le 15 janvier de la même année ; en sorte que le 15 janvier dernier cette maison a commencé la cent cinquante et unième année de son existence.

Depuis le XVIIe siècle jusqu'à nos jours, c'est à Sorèze qu'ont été élevés le maréchal de Belle-Isle, l'explorateur La Pérouse, La Rochejacquelein, le maréchal de Bourmont, le général Marbot, Etienne Arago, le général Espinasse, le sénateur Troplong, le journaliste d'opposition Germain Cassé, enfin notre contemporain Etienne Lamy.

« Le Père Lacordaire, écrit M. Foisset, refusa d'abord la direction de l'école)... Les instances des actionnaires de Sorèze, la claire vue du bien qui pouvait s'opérer là dans des conditions bien plus larges qu'à Oullins, la perspective de l'horizon qu'ouvrait au tiers ordre enseignant

1. Foisset. *Vie de Lacordaire*, t. II, p. 258-260.

la direction d'une maison de cette importance, enfin l'assurance formelle que sa responsabilité personnelle sous le point de vue matériel serait mise entièrement à couvert, finirent pas l'ébranler... Le Père s'en remit donc au jugement du maître général qui se prononça pour l'acceptation (1). »

II

Circonstances historiques du séjour de Lacordaire a Sorèze

Le 26 mai 1854, Lacordaire écrivait à Mme de Prailly : « Il s'agit d'une extension considérable qui va être donnée au Tiers-Ordre par la cession du fameux collège de Sorèze, dans le Midi. Livré longtemps à des laïques et à un esprit peu chrétien, ce collège a été acheté par des personnes religieuses et considérables de Toulouse qui veulent en faire une institution tout à fait catholique. On nous en a donc offert l'administration pleine et absolue pendant trente ans avec application des bénéfices à notre profit, de manière à éteindre les actions des propriétaires et à faire ainsi passer la propriété sur nos têtes sans rien débourser et sans courir aucune chance défavorable. Ces propositions sont acceptées par le P. Jandel, et je n'attends plus pour accepter que son autorisation officielle et définitive (2) ».

D'après le numéro du 20 juin 1854 du *Journal de Toulouse*, M. l'abbé de Pous, vicaire général, avait convoqué le Conseil d'administration pour le 27, date à laquelle la direction de l'école était officiellement offerte à Lacordaire et définitivement acceptée par celui-ci (3).

1. Foisset. *Vie du Père Lacordaire* (Paris, 1879, in-8°), t. II p. 260-261.

2. *Op. cit.*, p. 170.

3. Cette réunion eut lieu « chez M. de Gennes, rue Tolosane, 14 » numéro du 20 juin 1854, p. 2, colonne 4.

Le futur supérieur de cette maison était allé la visiter le 23.

Voici en quels termes et avec quel accent enthousiaste le P. Bayonne éditeur des œuvres posthumes de Lacordaire raconte cette visite : « Au jour indiqué il (le P. Lacordaire) se rendit à Sorèze... afin de prendre sur place les renseignements nécessaires.

« A son arrivée, pendant que maîtres et élèves étaient occupés aux examens semestriels, il se mit à visiter le parc et la maison. L'aumônier de l'école le rencontra par hasard et l'ayant reconnu, courut avertir le directeur. M. l'abbé Bareille, qui s'empressa de faire rassembler tous les élèves dans la cour des collets rouges (1). Le Père qu'il avait trouvé revenant tranquillement de son excursion à travers les dortoirs parut bientôt sur la terrasse de la cour.

La musique joua ; un élève s'avança pour le complimenter et lui exprimer la joie qu'il causerait à tous s'il voulait bien leur adresser quelques mots. Il remercia et, après s'être accusé de ne pouvoir le faire en ce moment, à cause de sa fatigue, il invita les élèves à fixer eux-mêmes le jour auquel ils désireraient l'entendre. On fixa le jour très prochain de la première communion, qui, depuis longtemps, était la fête la plus populaire de l'école.

... « Au jour fixé, raconte l'un des grands élèves, protestants et catholiques accoururent en foule, et notre chapelle se trouva trop petite. Le Père monta en chaire à l'issue des vêpres. Il prit pour texte cette parole de notre Seigneur à ses disciples : *Manete in delectione mea*, persévérez dans mon amour, et nous parla pendant une grosse demi-heure sur le respect et l'amour que nous devons à nos parents et à nos maîtres ; aux premiers parce qu'ils

1. On entend par « collets rouges » les élèves de la première division formée par les classes supérieures : leurs tuniques sont surmontées d'un collet rouge.

nous ont donné la vie, fondement de tous les biens, aux seconds parce qu'ils nous donnent une autre vie, *non moins* précieuse, et sans laquelle la vie corporelle serait stérile, la vie intellectuelle, morale et sociale.

« Nous sortîmes stupéfaits. Nous qui jusque-là n'avions trouvé belles que les paroles du vénérable abbé Cavalier, notre ancien aumônier ; nous ne savions comment exprimer notre admiration, les rhétoriciens avouaient que le sermon était encore plus beau que tout ce qu'ils avaient pu rêver, et leur professeur déclara que sa propre attente était surpassée » (1).

« Quelque temps après, écrit M. Foisset qui prend le récit précisément au point auquel le P. Bayonne le termine, on sut... qu'il (le Père) devait prendre possession de l'école après la distribution des prix, et qu'il était invité à présider les examens.

« Qu'allait-il arriver ? Que voulait faire de Sorèze le P. Lacordaire ? Un couvent ? Un séminaire ? L'anxiété était au comble. Le jour venu, on fit au futur directeur une réception solennelle. Les élèves du manège étaient allés à cheval à sa rencontre et lui servaient d'escorte. Leurs camarades, le corps professoral en tête, l'attendaient dans la cour d'honneur. Le P. Lacordaire avait avec lui le P. Chocarne. Ils s'avancèrent lentement, les mains sous leurs scapulaires, le P. Lacordaire le haut du corps légèrement voûté, répondant par de douces inclinations de tête et par un gracieux sourire aux saluts répétés des élèves. Cette dignité si simple et si douce captiva tous les cœurs. Le Père assista aux exercices, vit jouer la dernière pièce qui ait été jouée sur le théâtre de l'école, et répondit par une admirable improvisation au compliment qu'un élève lui adressa

1. Lacordaire. *Sermons, instructions et allocutions* (Paris, 1885, in-8°), t. II, p. 347, 348.

L'enthousiasme ne connut pas de bornes. C'était le 8 août 1851 (1) ».

Le texte de ce discours est malheureusement perdu. Le P. Bayonne nous indique simplement quel en fut le sujet : « Le 8 août... dans une brillante improvisation, il parla aux élèves *sur la nécessité de régler sa vie* » (2).

Voici donc le nouveau supérieur définitivement installé dans cette maison qu'il ne quittera que pour le ciel. Ses biographes nous apprennent qu'il était décidé à se consacrer tout entier à la direction du collège et, par conséquent, à cesser complètement de se livrer à la prédication. Une occasion de tenir cette résolution s'offrit bientôt à lui et il la tint avec un courage méritoire. Vers le mois d'avril de l'année 1855, deux cents jeunes gens, pour la plupart élèves des Facultés de Toulouse, lui écrivirent pour le prier de reprendre la série des conférences qu'il avait données, l'année précédente, à la cathédrale de cette ville. Il leur opposa un refus catégorique formulé d'ailleurs en termes tout à fait courtois (3).

En se donnant tout entier à sa besogne d'éducateur, Lacordaire pouvait enfin réaliser le principal rêve et satisfaire l'aspiration la plus passionnée de son zèle apostolique. Au début de sa carrière oratoire, c'est le désir de ramener à la foi et à la pratique de la religion surtout et presque exclusivement les jeunes gens qui l'avaient décidé à donner une série de conférences d'apologétique dans la chapelle du collège Stanislas (1834).

A Notre-Dame, c'étaient encore des jeunes gens groupés en grand nombre autour de la chaire qui étaient l'objectif de son enseignement.

1. Foisset. *Vie de Lacordaire*. Paris, 1870, in-8°, t. II, p. 269-270.
2. *Op. cit.*, t. II, p. 348.
3. Cf. Le texte de la lettre adressée à cette occasion à M. Delpech par le P. Lacordaire, pp. 107,108, de ce même ouvrage.

Il en avait été de même à Toulouse (1). C'est donc vers la jeunesse qu'allait de préférence son cœur de prêtre. D'autre part, à diriger et à confesser beaucoup de jeunes gens le Père avait appris que pour être profonde, l'influence du prêtre a besoin d'être tout à fait immédiate, tout à fait continue. Or, le prêtre éducateur est par la nature même de ses fonctions, mis quotidiennement en contact avec l'âme des jeunes gens confiés à ses soins. Voilà la raison d'être du dévouement sans limite, dévouement de tous les jours et de tous les instants dont le Père fit preuve pendant son séjour à Sorèze.

N'importe quel jour, à n'importe quelle heure, tout élève qui venait heurter à la porte de sa chambre était affectueusement reçu. Il quittait tout pour se mettre immédiatement à la disposition du jeune visiteur.

« Il (le P. Lacordaire) était l'âme du collège, écrit le P. Chocarne, tout passait par ses mains, son influence se faisait partout sentir, dans les circonstances solennelles... Il n'a pas failli un seul instant à cette tâche souvent ingrate et écrasante. Sa chambre placée au centre des immenses bâtiments du collège ne désemplissait pas tout le jour de professeurs et d'élèves » (2).

« L'action exercée par le P. Lacordaire sur ses élèves était incessante, écrit M. Jules Lacointa... On frappait... c'était un élève : l'œil du père s'illuminait à son insu. Nous savions tous qu'il fallait céder la place... Rien ne primait à ses yeux ce droit des élèves sur sa personne ; j'ai vu mille fois la gloire et l'amitié faire, pour ainsi dire antichambre, tandis qu'il posait, à chaque mot, la plume qui écrivait *Ozanam* pour être tout entier à un enfant » (3).

1. Cf. ce même ouvrage, pp. 85 et 107.

2. Le P. Lacordaire. *Vie intime et religieuse* (Paris, 1867, in-8°), t II, p. 319.

3. *Le P. Lacordaire à Sorèze* (Paris 1881, in-12°), pp. 92, 93, 94.

III

MOYENS GÉNÉRAUX MIS EN ŒUVRE PAR LACORDAIRE POUR LA RESTAURATION DE L'ÉCOLE

J'en viens à décrire l'ensemble des procédés mis en œuvre par le moine-éducateur pour éclairer et pour former l'intelligence des jeunes Soréziens. Lacordaire s'appliqua beaucoup moins à enrichir leur esprit de connaissances utiles qu'à les armer pour la vie d'un jugement droit et d'habitudes d'esprit logiques. Il ne s'efforça pas moins de leur donner des convictions religieuses solides. Voilà en quoi a consisté l'œuvre d'initiation intellectuelle qu'il a accomplie.

Pour atteindre ce résultat, il fallait avant tout inspirer à l'élève le courage de vaincre la paresse et le goût du travail ; or à cela le respect de la discipline scolaire était fort utile. D'autre part, celle-ci s'était beaucoup trop relâchée à Sorèze ; il était devenu nécessaire de la rétablir. « A Sorèze, écrivait un ancien Sorézien à M. Foisset, la situation était mauvaise par l'exagération de certains principes... Les études sérieuses étaient négligées. Nous avions été trop livrés à nos caprices ; l'esprit d'initiative et une certaine indépendance contrôlée par la fermeté du maître avait dégénéré pour nous en indiscipline » (1).

Or, dès les premiers jours de la rentrée d'octobre 1854, le nouveau supérieur réunissait les élèves et, après leur avoir fait connaître très franchement la résolution qu'il avait prise de tout faire pour rétablir la discipline, il développait à propos de la surveillance, de l'obéissance et de l'observance des moindres prescriptions du règle-

1. Foisset, *op. cit.*, t. II, p. 266.

ment, des considérations intéressantes dont voici l'expression textuelle :

« Surveiller, disait-il, c'est veiller sur quelqu'un. L'on ne veille que sur ce que l'on aime ; surveiller, c'est donc avant tout un acte d'affection ; voilà quel est le vrai sens de la surveillance. La surveillance, c'est le contrôle exercé par l'amour, c'est la préservation procurée par la tendresse. Vos maîtres sont au milieu de vous comme des pères et des mères dont la sollicitude est toujours en éveil pour vous préserver, pour prévenir la faute, afin de n'avoir point à la punir. Obéir, c'est vaincre. Est-ce que la volonté n'est pas la faculté centrale de l'âme, celle qui met tout en jeu ? Eh bien ! l'obéissance identifie la volonté de l'homme à (*sic*) celle de Dieu ; en nous rendant tout-puissants sur nous-mêmes, elle nous fait participants de la puissance même de Dieu pour vaincre le mal. *Vir obediens loquetur victorias.* Que parlez-vous des minuties du règlement ? « Comment, dit un jour Napoléon à M. Emery, supérieur de Saint-Sulpice, comment, vous qui êtes un homme d'esprit, pouvez-vous imposer à vos élèves je ne sais quelles vétilles ? » — « Sire, répartit M. Emery, Votre Majesté n'ignore pas qu'il y a des petites choses qui contribuent à faire de bons soldats ; il y en a aussi qui font les bons prêtres (1). »

Il ne suffisait pas d'être décidé à exiger de la part des élèves une fidélité aussi ponctuelle que possible à observer les moindres prescriptions du règlement ; il s'agissait de mettre en œuvre ce que j'appellerais volontiers le savoir-faire en matière de discipline en réussissant à faire comprendre à l'élève qu'il était le premier intéressé à faire preuve d'esprit disciplinaire.

« Nous avions de nobles traditions, dit encore l'ex-

1. Foisset, *op. cit.*, t. II, p. 275.

Sorézien dont j'ai cité déjà les paroles, des traditions d'honneur, de gloire, de vertu !... Nous aimions le beau, le bien, du moins en théorie...

. . . .

« ... Parmi nous, il n'était pas plus permis d'être menteur que d'être mal élevé » (1). Puisque le culte de « l'honneur » existait dans l'âme du Sorézien, il y avait une habileté de bon aloi à essayer de faire de ce sentiment la base de la docilité, aux prescriptions du règlement. Lacordaire n'y manqua pas. Celui des élèves qui avait mérité cette distinction par sa bonne conduite et son application recevait du directeur le titre de sergent-major et devenait ainsi le premier gradé de cette école qui avait toujours eu et qui conserve encore aujourd'hui une physionomie militaire. Le Père rendait celui-ci responsable vis-à-vis de lui de la conduite de ses camarades, et la confiance qu'il manifestait à celui qui devenait ainsi son représentant ne fut jamais trahie. C'était sous forme d'ordres du jour militaires qu'il communiquait à cet élève d'élite et, par lui, à tous les Soréziens les projets de réforme qu'il avait conçus, les éloges ou les blâmes et telles modifications provisoires apportées au règlement de la maison. Voici, à ce propos, un fait très caractéristique :

« L'exercice militaire était une des principales traditions de Sorèze, si fière de ses souvenirs militaires. Le vieux capitaine qui commandait cet exercice se plaignait du peu de bonne volonté qu'y mettaient les élèves. Le Père écrivit au sergent-major que, si le mauvais vouloir persistait, l'arsenal désormais inutile serait mis en vente. Aussitôt une députation des élèves vint le supplier de conserver à l'école ses armes, en prenant l'engagement de mieux s'en servir. A cette condition, la menace fut reti-

1. Foisset, *op. cit.*, p. 265, 266.

rée. Quelque temps après, le vieux capitaine porta plainte de nouveau. Le Père se montra alors sévère : « Vous m'avez donné votre parole, dit-il aux élèves, vous devez la tenir. Dorénavant, vous n'obtiendrez l'exercice de la natation qu'autant qu'on sera content de l'exercice militaire. Cet avertissement fut efficace » (1). Vous me ferez peut-être observer, Messieurs, que « l'école du peloton » n'était pas pour élever très haut le niveau intellectuel d'une maison d'éducation. A quoi je répondrai d'abord que, pour des élèves dont la très grande majorité devait se présenter à l'Ecole polytechnique ou à Saint-Cyr, l'instruction militaire avait une réelle portée pratique. En second lieu, si le supérieur se montrait sévère à propos d'une partie de l'enseignement que sans doute il considérait comme secondaire, il devait à coup sûr l'être bien davantage à propos de matières plus importantes.

Le Père abolit la peine du cachot et rétablit celle de la dégradation militaire à divers degrés. Pour punir un élève, il l'obligeait à porter pendant quelques jours le collet de tunique de la division inférieure à la sienne. Pour un cas plus grave, on affublait le coupable de sa tunique retournée à l'envers. Enfin, les incorrigibles étaient provisoirement relégués dans la compagnie de discipline, en attendant que leur renvoi de l'école fût décidé. Quand une exclusion lui paraissait inévitable, le supérieur n'hésitait pas à l'infliger. Cela était toujours méritoire de sa part ; lors même que cette mesure était devenue nécessaire, elle était toujours cruelle pour lui. Ecoutez le cri qui s'échappe de son cœur de père, le jour de la distribution des prix de l'année 1856.

« Je ne puis... m'épargner à moi-même un retour douloureux. Au jour des solennités les plus joyeuses, le père

1. Foissel, *op. citat.*, p. 277.

de famille remarque autour de lui les places vides et qui ne devraient pas l'être ; il se nomme en secret l'enfant qui lui manque et dont la présence eût achevé la fête. Hélas ! quelle est la fête ici-bas dont personne n'est absent ? C'est en vain que nous avons tout prévu ; c'est en vain que nous avons compté et préparé les rangs : il y a quelqu'un qui déjoue nos calculs, un hôte invisible qui compte après nous, et qui fait à l'endroit que nous n'attendons pas, quelquefois à l'endroit le plus cher, un signe que nous apercevons trop tard. Quand Œdipe aveugle et vieilli, se présenta au seuil du temple, à Colone, pour apaiser la destinée, il portait dans sa main droite une branche d'olivier et dans sa main gauche un rameau funéraire : voilà l'homme dans ses plus beaux jours. Comme Œdipe, je porte aujourd'hui les deux rameaux, et la table où ma famille est assise n'est pas remplie. C'est la justice, il est vrai, qui l'a diminuée ; mais la justice d'un père lui coûte toujours des regrets. Je les exprime devant vous, comme un dernier souvenir à ceux que j'ai perdus, comme un hommage à ceux qui me sont demeurés (1). »

Une des réformes les plus utiles au point de vue du rétablissement de la discipline fut la suppression des représentations théâtrales. Quoi qu'il en puisse être de la question de principe que je n'aborderai pas aujourd'hui, dans une maison où la discipline n'existait plus cette suppression s'imposait. C'est évidemment que les répétitions font perdre beaucoup de temps aux élèves et, ordinairement, aux meilleurs élèves ; car il arrive souvent que ce sont précisément les élèves les plus intelligents et les plus laborieux qui jouent le mieux. Les succès que peuvent obtenir les jeunes acteurs développent chez eux une forme particulière de la vanité qui les prédispose à l'indi-

1. *L'œuvre de Lacordaire*. Paris, 1887, in-8°, t. VII, p. 200-201. Discours prononcé à la distribution des prix de Sorèze le 7 août 1856.

cipline. Après les représentations, les meilleurs élèves ont toutes les peines du monde à se remettre au travail et à réparer le désarroi introduit ainsi dans leurs habitudes d'esprit.

La protection de la discipline rend le travail possible ; les légitimes ambitions provoquées par les procédés d'émulation le rendent facile. Voici ceux que le Père mit en œuvre : chaque division avait son tableau d'honneur. Les six élèves inscrits en tête de chacun de ses tableaux avaient, par là même, droit à être investis de grades militaires qui leur donnait le pas sur leurs camarades.

Il existait déjà dans l'école deux Académies qui étaient en quelque sorte superposées l'une à l'autre. L'*Athénée* était l'académie des plus jeunes et des moins méritants. L'*Institut* était l'académie supérieure ; il se composait de douze membres nantis de privilèges spéciaux et tous recrutés dans l'Athénée. Les membres de l'Institut avaient une cour, une salle d'étude et des chambres séparées. Ils avaient la jouissance du parc. Ils mangeaient à la table des maîtres. Ils ne pouvaient encourir d'autre punition que le renvoi de l'Institut. L'ensemble de ces privilèges faisait de l'admission dans cette académie un honneur ardemment ambitionné par les élèves et, ainsi, donnait lieu à de courageux efforts d'application de leur part.

Enfin la distinction suprême était la qualification d'étudiant d'honneur. Ce titre était décerné au moment même auquel il quittait l'école à l'élève qui, pendant tout le séjour qu'il y avait fait, s'était distingué le plus par son travail et par sa bonne conduite. Il n'y en avait qu'un par an. Son nom était proclamé à la distribution des prix. L'élu montait sur la scène pour y recevoir de la main du supérieur le diplôme et l'anneau qui était l'insigne de cette sorte de dignité scolaire. L'étudiant d'honneur avait le droit de venir passer chaque année quinze jours à l'école ; on l'in-

formait officiellement de tous les événements importants qui y avaient lieu. Enfin, après sa mort, un service annuel était célébré pour le repos de son âme.

Une dernière mesure générale que prit Lacordaire pour faciliter le travail des élèves fut la suppression de l'ancien programme d'études. Celui-ci, qui n'avait pas été modifié depuis le début du XVIIIe siècle, était, même pour les élèves les plus laborieux, plutôt un obstacle qu'un secours. Le nouveau supérieur écarta résolument l'obstacle. M. Lacointa, avec une absence totale de sens pédagogique qui ne doit pas trop nous étonner de la part d'un professeur qui ne s'était jamais adonné qu'à l'enseignement supérieur, critique cette réforme et cela, à mon humble avis, tout à fait à tort. Lacordaire, dont l'esprit avait des vues très justes et très fermes, ne pouvait que réprouver l'ancien programme : en réalité, celui-ci avait des dimensions encyclopédiques et, par là, imposait à l'élève pourvu de la plus grande somme possible de bonne volonté des efforts supérieurs à ce que j'appellerais les ressources physiologiques de son cerveau. De plus, d'après l'ancien programme, la durée de chaque classe n'étant que d'une heure et les élèves devant se rendre après chaque classe dans un local différent, à des intervalles de temps très rapprochés, avait lieu un mouvement de va-et-vient qui, dans une maison aussi vaste que l'est Sorèze, faisait le désespoir des surveillants des corridors et créait pour les élèves des occasions on ne peut meilleures de dissipation.

A ce propos, lisons ensemble l'intéressant prospectus que le Père adressait aux parents des élèves au début de l'année 1854 :

« Nous ne pensons pas qu'il y ait rien de fondamental à changer dans les traditions pédagogiques de Sorèze. La religion y tient et doit y tenir le premier rang... Les

lettres viennent après (1). Filles premières de la vérité qu'elles manifestent par la parole et l'écriture, en donnant à l'une et à l'autre la correction, l'exactitude, la grâce, l'éloquence et la poésie, les lettres sont, avec le christianisme, le principe de toute civilisation. L'intelligence qui les ignore demeure à l'état inculte ; le peuple qui les méprise à l'état de barbarie. Si elles n'apprennent pas à tous, même à ceux qui les aiment, le secret de bien dire, du moins elles les rendent sensibles au charme du beau dans la parole vivante et dans la parole écrite ; elle leur inspire le goût, qui jouit des œuvres de la pensée et fait de l'intelligence un inépuisable trésor de pures et intimes satisfactions...

« Les sciences ne viennent qu'en troisième lieu. Au contraire des lettres et de la religion, elles peuvent fleurir à une époque de décadence, parce qu'elles n'ont trait qu'à la matière, et que, si leur résultat indirect n'est pas inutile au développement de l'ordre moral et religieux, leur effet le plus immédiat comme le plus constant est d'ouvrir au monde les sources du bien-être. Or, le bien-être... incline l'homme vers les délices du corps... il n'a rien qui élève l'âme, rien qui la fortifie, rien qui donne au caractère la trempe ferme et désintéressée des saints ou des héros...

« Au-dessus des sciences par un côté, celui du beau, au-dessous d'elles par un autre, celui de la vérité, se placent les arts de l'esprit, tels que la musique, le dessin, la peinture, la sculpture, l'architecture, une éducation complète ne saurait les négliger...

« Sorèze, dans la vaste ordonnance de sa discipline, a pourvu à la distribution de tous ces éléments. Ce n'est ni un cloître voué à l'enseignement exclusif du grec et du

1. Cf. pp. 176, 177.

latin, ni une caserne dédiée aux sciences comme au seul moyen libéral et progressif de culture, ni une académie d'agrément propre à former de jeunes héritiers aux honneurs et aux plaisirs des salons : c'est une école où la religion, les lettres, les sciences, les arts c'est-à-dire le divin, le vrai, le réel, le beau et l'aimable se partagent les heures d'un jeune homme, afin de jeter en lui les fondements si difficiles et si complexes d'une vie d'homme (1). »

Vous avez pu remarquer, Messieurs, que le moine-éducateur donne à l'enseignement des lettres la première place après celui de la religion. Il ne faut pas attribuer cette préférence seulement aux habitudes d'esprit du prédicateur ; cette importance donnée à l'étude des lettres impliquait une innovation : insensiblement et, étant donné la portée pratique de l'étude des sciences nécessaire pour l'entrée dans les écoles du gouvernement, l'étude des lettres avait été reléguée au second plan. Lacordaire s'explique très sincèrement et très clairement sur ce point dans une lettre restée entièrement inédite jusqu'aujourd'hui et dont vous avez la primeur. Cet autographe me paraît assez intéressant pour mériter d'être cité en entier.

« Sorèze, 27 août 1854.

« Monsieur,

« Les sciences ont toujours été la partie la plus forte de l'école de Sorèze et elles le sont encore aujourd'hui. Sur dix candidats qui se sont présentés pour le baccalauréat ès sciences, sept ont été reçus cette année. L'école est divisée en deux sections à partir de la troisième : celle des sciences et celle des lettres, et les élèves dont les parents le désirent peuvent s'adonner autant et plus qu'il

1. Foisset, *op. cit.*, p. 270-273, *passim.*

n'est nécessaire à la culture scientifique pour laquelle Sorèze possède des professeurs éminents. Il y a même un cours spécial préparatoire à l'école polytechnique, et un autre pour les écoles de la marine et de Saint-Cyr.

« Ce que j'ai dit dans le prospectus du 8 août dernier est l'expression théorique d'une vérité reconnue par tous les grands hommes et tous les grands siècles : c'est qu'en soi et en dehors du but que chacun se propose de poursuivre, les sciences littéraires qui comprennent le style, l'éloquence, l'histoire, la logique, la morale, l'esthétique, sont les sciences premières, celles qui forment l'esprit, le cœur, le caractère et le courage de l'homme. C'est pourquoi l'état, même en admettant, à partir de la troisième, la division de ses élèves et de ses cours en deux sections, l'une littéraire, l'autre scientifique, a voulu que dans la section des sciences elle-même, les lettres tinssent une grande part (*sic*). Les plus fameux mathématiciens du monde tels que Copernic, Képler, Descartes, Newton, Leibniz, Euler étaient des hommes de lettres, et la plupart ont laissé des écrits pleins d'éloquence. Notre plan est d'avoir une forte section scientifique et une forte section littéraire, tandis que jusqu'à présent les sciences l'ont emporté sur les lettres. Nous voulons que les lettres gagnent sans que les sciences perdent.

« Je désire, Monsieur, que ces explications satisfassent votre cœur de père, et je vous prie d'agréer, quoi qu'il arrive, l'expression de la considération distinguée avec laquelle j'ai l'honneur d'être,

« Votre très humble et obéissant serviteur,

« Fr. Henri-Dominique Lacordaire.
« Prov. des Fr. Prêch. »

« *P.-S.* — J'ajoute, Monsieur, qu'un père bien inspiré ne devra pas d'avance comme fatalement prédestiner son fils à la carrière scientifique, parce qu'il peut se trouver qu'elle soit opposée à ses instincts et par suite à son bonheur. Une partie de l'éducation consiste à sonder et à éveiller les facultés, puis à diriger l'enfant dans le sens de ses aptitudes découvertes. C'est Dieu qui prédestine l'homme en lui donnant des goûts et des forces ; le père écoute la voix de Dieu dans l'âme de ses enfants et agit d'après ce qu'il croit entendre. Il est vrai qu'il y a des natures neutres mais bien moins qu'on ne l'imagine (1). »

Dans la séance de l'Athénée du 26 avril 1857, le secrétaire annonce à ses collègues le succès de Germain Cassé au baccalauréat en ces termes : « M. Germain Cassé s'est montré doublement digne d'être vice-président de l'Académie, puisqu'il a brillé pour la partie littéraire et qu'il s'est éclipsé pour les mathématiques. » Un scientifique, membre de l'Athénée, le jeune de Rivals, proteste énergiquement contre cette injure et Lacordaire qui préside la séance appuie et approuve cette protestation (2).

En résumé, voici comment le Père lui-même décrivait à M[me] Swetchine l'œuvre de restauration intellectuelle et disciplinaire qu'il avait accomplie à Sorèze dès le mois de novembre de l'année 1854 :

« Tout va bien ici (à Sorèze) du reste. J'ai fait des réformes de toute nature ; on en paraît content. Ainsi, j'ai supprimé les vacances de Pâques, les représentations théâtrales des premiers jours de Carême et de la fin de l'année, les sorties régulières des premiers jeudis du mois.

1. Copie authentique d'un autographe adressé à M. Séré de Rivière à Gaillac, obligeamment communiquée par M. l'abbé Raynal, ancien aumônier de Sorèze.

2. Archives de l'Ecole de Sorèze. Registre manuscrit des procès-verbaux de l'Athénée. Ce manuscrit n'est pas folioté.

l'usage de vendre aux élèves du sucre, des gâteaux et autres friandises. Je les fais lever une heure plus tôt, c'est-à-dire, à 5 heures, hiver comme été ; j'ai rejeté au temps des récréations tous les exercices du corps, diminué les classes de musique, augmenté les heures d'étude, enfin tout bouleversé au profit du travail et de la sévérité. Or, pas une plainte ne s'est fait entendre et jamais les élèves n'ont montré de meilleures dispositions. Ils semblent vouloir travailler sérieusement et coopérer à la restauration de l'école par leur bonne volonté. L'école est évidemment sauvée si la bonne discipline s'y maintient et si les études se fortifient pendant cette année (1) ».

IV

Contribution personnelle apportée par Lacordaire à l'initiation intellectuelle des Soréziens

A l'aide de ces sages réformes, avec le concours de collaborateurs savants et dévoués, le Père avait fait tout ce qui dépendait de lui pour remettre les habitudes d'application en honneur. Est-ce à dire qu'il n'ait agi sur l'esprit des élèves que par l'intermédiaire des professeurs ? Nullement, Messieurs. Sans doute, il ne crut pas devoir ajouter au fardeau déjà pesant de la direction de l'école le labeur quotidien du professorat. D'ailleurs, il ne pouvait évidemment commettre la folie de débuter dans ce genre de fonctions à l'âge de cinquante-deux ans ; mais il profita de toutes les circonstances qui le mettaient personnellement en contact avec les élèves pour leur apprendre à penser.

D'autre part, il ne faudrait pas croire que l'ex-conféren-

1. *Correspondance du P. Lacordaire avec Mme Swetchine* (Paris, 186[illegible], In-8°), 4 novembre 1854, p. 548.

cier de Notre-Dame fût dans une sorte d'impossibilité de s'aboucher intellectuellement avec l'esprit d'un enfant ou d'un jeune homme et de l'élever ainsi jusqu'à la hauteur du sien. Ce fut autant par goût que par devoir qu'il s'adonna à l'éducation intellectuelle de la jeunesse. Ecoutons à ce propos les confidences qu'il faisait à M. J. Lacointa : « Si j'eusse élevé un enfant, j'aurais voulu le recevoir à trois ou quatre ans... je me serais consacré à le diriger vers Dieu. *J'en aurais fait le fils de mon âme ; je lui aurais fait don de moi-même* (1). De bonne heure, je serais parvenu à discerner les aspirations de sa jeune intelligence et je l'aurais dressée dans le sens du but à poursuivre... J'aurais vu grandir cette raison ; j'en aurais secondé avec bonheur les développements. Je l'aurais vu s'élevant par degrés vers notre commun maître et ami... Mais je n'ai pas eu cette satisfaction. Ma vie s'éteindra peut-être sans que je l'éprouve ; je suis trop avancé en âge... Si je n'ai pas pris auprès de moi un enfant, ce n'est pas qu'il fût difficile d'en obtenir un, ce n'est pas non plus que j'ai été retenu par l'appréhension de le voir mourir au milieu de mes efforts ou au moment de leur succès ; tout est à Dieu, et je lui aurais fait en lui offrant cette mort le plus méritoire des sacrifices.... Mais j'ai craint l'ingratitude et cette crainte me fait encore hésiter aujourd'hui... Je l'aurais tant aimé que s'il eût méconnu mon amour en Dieu, il eût fait un mal profond à l'infirmité de mon humaine nature... Il l'eût tuée... (2). »

Nous allons voir le moine-éducateur s'embesogner pour initier ceux des élèves sur lesquels il pouvait exercer directement son influence à la vie de l'esprit.

1. C'est moi qui souligne.

2. Lacointa, *op. cit.*, p. 220-223, *passim*. Cf. Appendice I, pièce justificative, n° 8. Une lettre du P. Lacordaire à l'abbé Bernard dans laquelle il recommande à celui-ci de laisser beaucoup d'initiative intellectuelle à son élève.

Il s'acquitte de sa mission d'initiateur intellectuel d'abord à l'occasion des séances de l'Athénée. Messieurs, j'ai droit à votre reconnaissance pour avoir abordé (je dis bien : abordé) à Sorèze à l'aide de moyens de transports invraisemblables et pour y avoir consacré trois jours à dépouiller consciencieusement, et ma foi ! très courageusement le registre des procès-verbaux de cette académie scolaire. Sans aucun doute, les travaux de jeunes gens âgés de quinze à dix-huit ans qui y sont analysés n'offrent qu'un intérêt très médiocre. Néanmoins ces « rapports du secrétaire », dont le texte original était jusqu'aujourd'hui entièrement inédit, fournissent des indications précieuses sur les procédés mis en œuvre par le président pour donner de la vie anx séances et pour provoquer un utile échange d'idées entre les Athénéens.

D'après le règlement de l'Académie, c'est le supérieur de l'école qui est président de droit et qui ordinairement propose les sujets de dissertation ; mais les académiciens peuvent repousser cette proposition par un vote émis au scrutin secret. C'est ainsi qu'à la séance du 16 novembre 1855, Lacordaire propose le sujet suivant : « Un député aux Etats généraux de 1593 prononce un discours pour prouver qu'Henri IV ne doit pas être roi de France » et qu'il s'incline gaiement devant la décision de l'Académie qui le rejette (1).

Après que le secrétaire a lu son rapport, les élèves sont invités à formuler leurs critiques et il paraît qu'une timidité ou une bienveillance excessive leur fermait souvent la bouche. « Le P. Lacordaire, lit-on, dans la séance du 11 février 1855, a attaqué avec raison le silence profond gardé par les Athénéens : « Il ne doit pas en être ainsi ; aussitôt qu'on a donné la parole à l'assemblée, chacun

1. Je rappelle que ce registre n'est pas folioté.

doit dire son avis sans crainte. » Cette sorte de discussion dirigée et éclairée par le président constituait une excellente gymnastique intellectuelle.

Autre procédé de nature à réclamer de la part de l'esprit des jeunes gens des efforts utiles : l'exercice de l'improvisation : « Le Père, est-il dit, dans le procès-verbal de la même séance, nous fait la proposition suivante : quelquefois au lieu de traiter un sujet par écrit, le rapporteur le dirait (*sic*) de vive voix en joignant le geste à la parole. Cette proposition a été accueillie par la grande majorité. »

Enfin il n'est pas jusqu'aux titres des sujets proposés par le président qui ne révèlent la nature de l'influence exercée par celui-ci sur l'esprit des jeunes académiciens.

Voici ceux qui sont les plus remarquables à ce point de vue :

« Cicéron a-t-il été plus grand, comme orateur, conme philosophe, ou comme homme politique? — Accord de la prescience divine et de la liberté humaine. — Causes du développement rapide du mahométisme. — Différence entre le style du XVIIe siècle représenté par Bossuet et celui du XIXe représenté par Chateaubriand. — L'esprit d'égalité est-il un bien ou un mal ? — La guerre est-elle une institution nécessaire ? »

Le texte du sujet donné est-il de nature à dérouter une intelligence trop peu exercée, le président l'explique le mieux possible et au besoin éclaire cette explication par un exemple. C'est ainsi qu'après avoir donné le texte du sujet que je viens de reproduire en dernier lieu, Lacordaire ajoute cette explication mentionnée dans le procès-verbal : « Les Etats-Unis sont florissants et se passent d'armée permanente. Cela tient à leur organisation qui est meilleure que celle des Etats européens (1). »

1. Séances du 18 février 1855, 11 décembre 1865, 28 février 1859.

Parmi les sujets proposés spontanément par les élèves et approuvés par le président, il n'y a guère que ceux qui émanent de l'initiative de Germain Cassé, secrétaire de l'Académie et athénéen très brillant et très zélé, qui offrent quelque intérêt.

Voici les titres de quelques-uns d'entre eux :

« La complaisance fait des amis et la sincérité des ennemis.

« La gloire est une fleur qui ne croît que sur les tombes.

« L'économie est utile parce qu'elle donne le moyen de faire l'aumône.

« De la supériorité de la noblesse qu'on acquiert par soi-même sur celle qui vient des ancêtres (1). »

A propos de ce sujet, que le secrétaire a traité lui-même après l'avoir proposé, voici une critique assez intéressante formulée par l'athénéen, auteur du rapport : « L'orateur s'est emporté d'une manière trop violente contre les nobles de naissance ; il a pris leur type parmi les hommes corrompus et alors il n'y a plus de comparaison possible. » N'est-il pas amusant de voir poindre chez l'élève de Rhétorique le journaliste républicain, le revendicateur des droits ou des exigences de la démocratie (à votre gré) qui deviendra vers la fin du second Empire un personnage politique très connu ?

Une nouvelle occasion d'échanger avec les élèves ce que Lacordaire lui-même appelle « les confidences de l'esprit » naissait des conversations que celui-ci engageait avec les élèves membres de l'Institut pendant les récréations du soir. Voici, d'après le P. Chocarne, en quoi consistaient ces entretiens : « Pour les élever (les élèves de Sorèze), selon la vérité de ce beau mot, il se servit encore de la parole sous une forme moins solennelle que celle de

1. 9 décembre 1855, 13 janvier 1856, 21 décembre 1856.

la chaire... sous la forme de la conversation... Tous les soirs, après le dîner, il réunissait au grand salon de l'école les membres de l'Institut... Il restait là près d'une heure à causer de toutes choses avec ces jeunes académiciens.

« Nulle part, à Sorèze, son dévouement ne nous a paru plus admirable que dans cette récréation du soir. L'idée, certes, était belle ; mais sa réalisation demandait une patience, une bonté d'âme que l'amour seul peut inspirer. Le collégien ne sait pas causer. La conversation, cet art si difficile même en France, suppose une certaine manière de s'approprier les idées, de les voir et de les dire, dont l'écolier est parfaitement incapable ; il ne pense pas par lui-même, n'a aucune vue personnelle ; il ne sait rien du monde, ni de la vie : de quoi parlerait-il, sinon de ses jeux et de ses devoirs, deux thèmes, dont l'un n'est pas assez sérieux, et l'autre l'est trop ? On pourra peut-être penser que le Père Lacordaire avait dans une assez large mesure ce qui manquait à ces jeunes gens pour faire seul les frais de la conversation. Mais alors c'eût été un discours, et non une causerie. Le Père ne l'entendait pas ainsi. Il voulait un échange réel d'idées et de sentiments entre ses enfants et lui. » Tout son art y eût encore échoué, n'eût été cette tout aimable aménité qui l'inclinait vers ces esprits si fort au-dessous du sien, et rétablissait entre ces deux extrêmes une sorte de moyenne proportionnelle. Ces entretiens familiers ne ressemblaient en rien aux dialogues étudiés de Socrate avec ses jeunes disciples. Ce n'était point une classe surajoutée à celles de la journée, mais une véritable récréation, un assaut de joyeux propos où l'on riait de bon cœur, et où l'exemple du maître apprenait comment une causerie simple, enjouée, pleine de verve et de naturel, est, de tous les délassements inventés pour détendre l'esprit, le plus agréable et le plus profitable en même temps. Toute roideur en était scrupuleusement

exclue, et celui qui se serait avisé de vouloir *poser* devant ses camarades eût été repris de son ridicule par une de ces fines railleries qui guérissaient à jamais de l'envie de recommencer. Le Père mettait tout son jeune monde à l'aise, écoutant avec intérêt les plus légers détails, animant le feu de la conversation et le maintenant toujours au niveau de son personnel d'étudiants. « Il racontait des anecdotes, parlait de sa mère, du lycée de Dijon, de ses espiègleries d'écolier, et un peu de toutes choses, excepté de politique. Jamais il n'abordait devant eux ce sujet délicat ; il s'en était fait une loi. Un jour de fête, pendant le repas, un professeur, polonais d'origine, se leva, et, au nom de son pays, porta un toast au Père Lacordaire pour la sympathie qu'il avait toujours montrée pour la Pologne. Le Père répondit : « Encore que je me sois fait un devoir depuis que je suis directeur de ne jamais m'occuper de politique dans une réunion publique, cependant je ne puis me défendre, en réponse aux bienveillantes paroles qui viennent de m'être adressées, de dire que maintenant et toujours j'appellerai de tous mes vœux la liberté de la Pologne. »

« En se faisant enfant avec ces enfants, et en laissant leur esprit aller et venir à l'aventure, effleurant mille sujets en une soirée, le maître habile savait appeler à temps la réflexion et exercer la rectitude du jugement. Un élève avait dit un mot très simple et qu'il croyait compris de tout le monde. Le Père l'arrêtait et lui demandait de le définir. Le jeune philosophe, embarrassé, consultait ses camarades, qui tous échouaient également, très étonnés de ne pouvoir donner une bonne définition d'une chose qu'ils croyaient comprendre parfaitement. Le Père alors donnait la sienne, et leur montrait que savoir bien définir est ce qu'il y a de plus difficile et de plus propre à faire réfléchir et creuser une idée. D'autres fois, il leur donnait une phrase, un vers latin à traduire, se plaisait à exercer leur

goût dans le choix et l'arrangement des expressions. Je me rappelle entre autres ce vers de Virgile :

> Non ignara mali, miseris succurrere disco,

qu'il traduisait ainsi :

> J'appris du malheur même à servir le malheur.

« Le Père lisait et déclamait admirablement bien. Il avait supprimé les représentations théâtrales qui se donnaient à la fin de l'année ; mais il voulut suppléer à l'avantage qu'elles pouvaient avoir pour former les jeunes gens à la parole publique, en leur donnant lui-même des leçons de lecture. Avant sa conversion, il était allé quelquefois au Théâtre-Français voir jouer les pièces des grands maîtres. Il y avait ressenti cette désillusion qu'il disait commune à tout esprit doué plus qu'un autre du sens élevé du beau. Il raconte de Frédéric Ozanam qu'ayant voulu voir jouer *Polyeucte* pour la première fois à vingt-sept ans, son impression fut froide. « Il avait éprouvé, dit-il, comme tous ceux dont le goût est sûr, et l'imagination vive, que rien n'égale la représentation que l'esprit se donne à soi-même dans une lecture silencieuse et solitaire des grands maîtres (1). »

« Pour leur donner une idée de ce qu'est cette lecture et de ce qu'elle suppose, il leur citait ce trait de Talma. Dans un salon de Paris, le grand tragédien est invité à lire quelque chose de Bossuet : on lui désigne la première page de l'oraison funèbre de la reine d'Angleterre : « Celui qui règne dans les cieux... » Talma demande huit jours pour se préparer. Les huit jours écoulés, on le presse de s'exécuter. Il commence alors sa lecture ; mais, après quelques lignes, il s'arrête et se déclare incapable d'aller plus loin. — « C'est tout simple, ajoutait le narrateur,

1. *Frédéric Ozanam*, par le P. Lacordaire.

la grandeur du sujet l'écrasait. » Il réunissait donc les classes supérieures dans la *salle des arts*, et là, l'orateur de Notre-Dame lisait une scène de Corneille ou de Racine. C'était toute une révélation. Ces jeunes gens, qui venaient d'apprendre ces mêmes vers dans leurs classes, croyaient entendre des paroles nouvelles, et assistaient émerveillés à l'une des plus enivrantes fêtes de l'esprit »(1).

C'est à l'aide de ces procédés que le moine-éducateur s'acquittait de ce que j'appellerais volontiers la partie profane de sa mission : l'exposé catéchistique, la prédication et aussi, sans aucun doute, une sorte d'enseignement religieux adapté aux exigences personnelles de l'esprit de chacun de ses pénitents et exposé dans les morales de confession lui permettaient d'achever son ouvrage. Le prêtre catholique s'appliquait à parfaire l'éducation intellectuelle que le pédagogue avait commencée. Le P. Bayonne nous a conservé les titres des conférences d'apologétique que Lacordaire donna à la division des grands. L'ensemble de ces titres que je vais citer constitue une démonstration complète de la vérité du christianisme.

« Religion naturelle et Religion révélée. La Révélation était possible, elle était convenable; nécessité hypothétique et morale de la Révélation. Les philosophes n'ont pu former une vraie religion. La religion véritable doit donner la lumière la plus complète, la morale la plus pure, la plus parfaite vérité. Cause de la diversité des cultes. Pourquoi la religion catholique, n'a-t-elle pas détruit complètement tous les autres cultes? Dieu pourvoit-il au salut de tous (2). »

De ces conférences il ne nous reste que le titre. Cette perte, quoique assurément fort regrettable, est tout à fait

1. *Op. cit.*, p. 307-313.
2. *Sermons instructions*, etc., t. II, p. 349.

réparable. Le conférencier de Notre-Dame a traité les mêmes sujets sous des titres un peu différents. C'est le même fonds de doctrine ; ce sont les mêmes procédés de discussion ; il n'y manque que la mise au point pour l'intelligence des jeunes gens. Quant à étudier la méthode que Lacordaire a adoptée et à apprécier la valeur des preuves qu'il a fait valoir dans les conférences, ce serait peine perdue. Pourquoi recommencer un travail qui a été déjà fait et bien fait ? M. l'abbé Favre dans son *Lacordaire orateur* et le R. P. Folghéra dans son *Apologétique de Lacordaire* (1) ont épuisé le sujet. Il vaudra mieux étudier, en se plaçant à ce point de vue, le seul discours dogmatique prononcé à Sorèze dont le P. Bayonne ait donné une analyse assez étendue : l'instruction sur la Foi. Cette étude nous permettra, autant que cela est possible quand il s'agit d'un compte rendu analytique, d'apprécier le savoir-faire avec lequel le Père mettait l'exposé de la doctrine catholique à la portée de ces jeunes esprits. Voici les passages qui sont les plus caractéristiques sous ce rapport.

« La religion est le centre et la base de toutes les sciences.

« La science n'est pas autre chose que la connaissance des êtres et de leurs rapports, elle est le reflet... des choses dans notre intelligence. Et de même que Dieu, créateur, conservateur et gouverneur du monde, est le centre de tous les êtres, leur cause, leur soutien et leur fin, de même la théologie, qui cherche à connaître Dieu dans ses rapports avec la création tout entière, est, parmi toutes les sciences, ce que Dieu est au milieu des choses, le centre, la base, l'explication, la vie, la fin de tout...

« Le catéchisme nous enseigne que la foi est une vertu

1. Paris, 1905, in-16.

par laquelle nous croyons fermement toutes les vérités que Dieu nous a révélées...

« En effet il fallait bien que Dieu nous fît une révélation.

« La révélation, comme le dit saint Thomas, était moralement nécessaire, même pour nous enseigner les vérités auxquelles la raison humaine ne peut s'élever par ses propres forces. Sans elle, un très petit nombre d'hommes pourrait arriver à connaître ces vérités. Il y a bien des intelligences obtuses ; la plupart des hommes d'ailleurs n'ont pas le temps de se livrer aux spéculations de la science. Que de recherches, de travaux les études philosophiques ne demandent-elles pas ? Beaucoup seraient arrêtés par la paresse malheureusement naturelle au plus grand nombre.

« Ceux qui parviendraient à la solution des importantes questions sur Dieu, sur notre fin, sur nos devoirs, n'y arriveraient qu'après des études, des efforts longs et persévérants...

« Les vérités surnaturelles nous ont été révélées pour que nous connaissions la fin supérieure... à laquelle il a plu à... l'infinie miséricorde de Dieu de nous appeler et pour que nous puissions y tendre. Elles nous donnent une idée plus parfaite de Dieu en affermissant en nous la croyance qu'il est incompréhensible ; elles répriment l'orgueil et la présomption de notre entendement qui voudrait se croire capable de tout comprendre et nous en fait sentir la faiblesse...

« ...Sans doute, Dieu nous a révélé des mystères ! Mais est-il étonnant qu'il y ait des mystères dans la religion ? Notre intelligence bornée ne peut comprendre l'intelligence divine qui est infinie. Un paysan ne peut saisir des vérités parfaitement claires pour un savant. L'ange connaît beaucoup de choses qui sont des mystères pour l'homme, parce qu'il connaît en proportion de la perfection de sa nature. Il doit donc y avoir en Dieu des choses que nous ne comprenons pas. Les objets sensibles eux-

mêmes renferment des mystères pour nous. Qu'est-ce que la matière ? Est-elle divisible ou non à l'infini ? Quelle est la nature de l'électricite ? Comment expliquer sa vitesse ? Ce sont là les mystères de la science. Il n'est donc pas étonnant qu'il y en ait en Dieu (1) ».

D'après cette citation, vous voyez bien que le langage de l'apologiste chrétien était tantôt clair, tantôt vraiment beaucoup trop abstrait pour être compris par des jeunes gens ; mais pourquoi ne pas supposer que, dans les catéchismes proprement dits et dans les conversations particulières, le Père mettait toute sa bonne volonté à rendre l'exposé du dogme catholique aussi clair et aussi concret que possible ?

Ainsi, Messieurs, si vous me permettez une redite qui me paraît fort utile, je répéterai que Lacordaire devait achever avec sa vie la réalisation d'un de ses rêves les plus chers : laisser après lui une postérité intellectuelle et spirituelle dans laquelle sa foi, étayée sur des convictions rationnelles si fortes et par conséquent si profonde, devait vivre et agir encore après sa mort. Un certain nombre de Soréziens, et c'est là un fait remarquable, sont entrés dans l'ordre des Frères Prêcheurs en obéissant à l'attrait exercé sur leurs âmes par le talent et les vertus du supérieur de l'école. De plus, tous ceux qui ont été ses élèves affirment, et c'est à moi-même que plusieurs d'entre eux l'ont affirmé, que l'influence exercée sur leur âme et sur leur vie par sa direction a été profonde.

Permettez-moi d'ajouter que, si nous devons admirer le magnifique édifice doctrinal bâti par le premier conférencier de Notre-Dame, si nous devons être profondément reconnaissants à Frère Henri-Dominique de ce qu'il a ramené les moines en France (ces moines qui ont dû nous

1. Sermons, instructions et allocations, t. I, pp. 352 ss.

quitter encore, mais qui, j'en ai l'invincible espérance, nous reviendront), nous devons penser que Lacordaire n'a certes pas moins mérité de son pays et de son siècle en donnant à l'enseignement chrétien un si magnifique essor, par la création du tiers ordre enseignant et en provoquant cette luxuriante efflorescence de maisons d'éducation dont Sorèze a été l'un des premiers germes. Aussi, lorsque ses amis et ses admirateurs ont ouvert une souscription pour lui ériger une statue dans la cour d'honneur du collège, ils ont été les interprètes des sentiments de la postérité en prescrivant à l'artiste de faire revivre par la pierre l'éducateur chrétien (1). Cette statue nous montre l'illustre dominicain auprès d'un élève sur l'épaule duquel sa main s'appuie et qui lui-même regarde et écoute son maître avec une affectueuse attention. C'est bien là l'image de ce grand Français, de ce grand chrétien et de ce grand moine que nous devons graver dans notre esprit au moment de conclure les entretiens que nous lui avons consacrés. C'est bien l'attitude que notre admiration doit lui conserver ; d'abord parce que c'est celle dans laquelle la mort l'a surpris et puis parce que la réalisation définitive du droit à la liberté d'enseignement est le couronnement de toute son œuvre. C'est bien en cela qu'apparaît, à travers de nombreuses vicissitudes où seuls des esprits superficiels verraient un indice d'inconstance dans le caractère, l'imposante unité de sa vie.

Ajoutons enfin que, si, par l'effet du vandalisme de quelques sectaires, ce chef-d'œuvre de sculpture était jamais renversé de son piédestal, l'idée qui a dressé cette statue si vraie et si vivante, toujours et malgré tous, resterait debout. Champions, moins éloquents et moins habiles sans

1. Cf. la gravure placée en tête de ce livre.

doute, mais aussi courageux que Lacordaire, de la cause de la liberté de l'enseignement nous envisageons les éventualités les plus menaçantes avec une âme forte et tranquille. C'est précisément le jeune abbé Lacordaire qui formulait devant la Cour des Pairs cette fière affirmation: « La liberté et la religion sont immortelles. » Et nous aussi, Messieurs, nous qui apparemment sentons encore courir dans nos veines au moins quelques gouttes du sang chrétien de nos pères, nous avons la certitude invincible que jamais le glaive du pouvoir civil ne sera suffisamment bien trempé pour pouvoir tuer la conscience et la liberté !

APPENDICE I

PIÈCES JUSTIFICATIVES

N° 1

ARRÊT RENDU PAR LA COUR DES PAIRS LE 20 SEPTEMBRE 1831.

La Cour des Pairs — Vu l'ordonnance du Roi, en date du 19 août 1831, portant convocation de la Cour;

Vu l'arrêt en date d'hier, par lequel la Cour s'étoit déclarée compétente pour statuer sur le procès suivi contre le comte Charles Forbes de Montalembert, Charles de Coux et Jean-Baptiste Lacordaire;

Vu les pièces de la procédure instruite contre les inculpés;

Vu la loi du 10 mai 1806, et les décrets du 17 mars 1808 et du 15 novembre 1811;

Ouï le procureur-général du roi en ses dires et réquisitoires;

Ouï pareillement le comte de Montalembert, de Coux et Lacordaire en personne à l'audience, et par l'organe de leurs conseils;

Après en avoir délibéré,

Considérant que le décret du 15 novembre 1811 est au nombre de ceux qui ont toujours été considérés comme lois, maintenus comme tels par des lois rendues sous l'empire de la Charte et appliqués en ce sens par les tribunaux;

Considérant qu'il est de principe qu'aucune disposition de loi ne peut être regardée comme abrogée tant qu'elle n'a point été formellement révoquée ou annulée par la promulgation d'une disposition législative contraire;

Considérant que l'article 69 de la Charte constitutionnelle, en ordonnant qu'il sera pourvu successivement par des lois séparées aux objets énoncés dans ledit article, n'a pas abrogé les lois antérieures relatives à ces matières, mais seulement a imposé à la législature le devoir de s'occuper incessamment de la confection des lois nécessaires pour mettre en action les principes qu'il énonce ;

Que l'abrogation générale portée dans l'article 70 ne s'applique qu'aux objets sur lesquels la Charte a statué par voie de disposition et non à ceux sur lesquels elle n'a fait qu'énoncer un principe en déterminant qu'il seroit pourvu par des lois postérieures à son application ;

Que s'il en étoit autrement, il y auroit eu, pendant un intervalle plus ou moins long, lacune complète (1) dans la législation sur un grand nombre de points qui intéressent au plus haut degré l'ordre public ;

Considérant en fait qu'il résulte des pièces du procès et des débats que le comte de Montalembert, de Coux et Lacordaire se sont rendus coupables du délit prévu par l'article 56 du décret du 15 novembre 1811, lequel est ainsi conçu :

« Celui qui enseignera publiquement et tiendra école sans autorisation sera traduit, à la requête de notre procureur impérial, en police correctionnelle, et condamné à une amende qui ne pourra être au-dessous de 100 francs ni de plus de 3.000 francs, dont moitié applicable au trésor de l'Université et l'autre moitié aux enfants trouvés, sans préjudice de plus grandes peines, s'il étoit trouvé coupable d'avoir dirigé l'enseignement d'une manière contraire à l'ordre et à l'intérêt public »

Condamne le comte de Montalembert, de Coux et Lacordaire, chacun et par corps, en la peine de cent francs d'amende ;

Les condamne solidairement aux frais du procès ;

En ce qui touche la demande en levée des scellés :

Considérant que l'apposition des scellés n'avoit pour objet

1. Cf. P. 14.

que d'empêcher la continuation du délit jusqu'à ce qu'il ait été statué sur la prévention ;

Ordonne la levée des scellés apposés suivant le procès-verbal du 24 mai dernier ;

Ordonne que le présent arrêt sera exécuté à la diligence du procureur général du Roi.

Ont signé :

Leurs seigneuries : baron Pasquier président, le duc de Grammont, de Duras, etc., etc (1).

N° 2 (2).

AUTOGRAPHE DU P. LACORDAIRE ADRESSÉ A MGR MORLOT

Sorèze, 20 octobre 1858.

Eminence,

Il y a six semaines, à l'issue de mon élection au provincialat de mon ordre en France, je passais vingt-quatre heures à Paris. Mon intention avait été de me présenter à Votre Éminence et de lui rendre mes devoirs dans une occasion qui devait naturellement me mettre en rapport avec elle. Mais Votre Éminence était à Issy et la brièveté du temps ne me permit pas d'aller l'y chercher.

Aujourd'hui que je viens de recevoir de Rome la confirmation de mon élection, ma première pensée est d'écrire à Votre Éminence pour lui présenter mes hommages respectueux et en même temps pour solliciter d'elle une solution à la question de notre séjour dans l'ancienne maison des Carmes.

Neuf ans se sont écoulés depuis que feu Mgr Sibour, arche-

1. *Procès de l'école libre*, p. 184-188.

2. La lettre reproduite pp. 58-60 de ce travail est aux archives de l'archevêché (Dossier : Les Carmes pendant le séjour des Dominicains). Les quelques phrases que je n'ai pas citées n'offrent aucun intérêt.

vêque de Paris, nous appela dans cette maison pour y remplir un engagement contracté par le diocèse de Paris en échange des aumônes qu'il avait reçues pour sauver cette célèbre habitation religieuse. Depuis neuf ans, nous avons fait tout notre possible pour répondre aux vues et aux obligations de l'archevêché de Paris. L'église a été peinte et restaurée de fond en comble, le culte entretenu, les fidèles édifiés, et nous ne croyons pas avoir manqué en rien au devoir d'un corps auxiliaire qui, d'après la fondation, devait être placé à la chapelle des Carmes pour la desservir.

Le bail que nous avait passé *(sic)* feu Mgr Sibour était gratuit et cela était fort simple, puisqu'il était le resulta *(sic)* d'un engagement dont les fidèles avaient fait les frais.

Aujourd'hui, Éminence, l'archevêché de Paris nous demande un prix de location, que l'on m'a dit s'élever à 12.000 francs. C'est là-dessus que je prie instamment Votre Éminence de vouloir bien prendre une décision en ayant égard à nos services passés, à ce que nous coûte annuellement l'entretien du culte aux Carmes, et à ce que la bienveillance de votre cœur vous suggèrera pour nous. Je ne parle pas des services personnels que j'ai pu rendre à l'église de Paris sous Messeigneurs de Quélen, Affre et Sibour, qui tous les trois m'honorèrent de leur bonté constante. Ce sont des temps déjà trop loin *(sic)* et je me borne à invoquer les sentiments d'élévation et d'équité de Votre Éminence.

Je prie Dieu, Monseigneur, de vous conserver longtemps au siège de Paris, et je vous prie vous-même d'agréer l'hommage des sentiments respectueux avec lesquels je suis, de Votre Éminence, le très humble et très obéissant serviteur

Fr. Henri, Dominique Lacordaire
Prov. des Fr. Prêch.

N° 3.

AUTOGRAPHE DE MGR MORLOT
AU R. P. LACORDAIRE

Provincial de l'ordre des Dominicains à Sorèze (Tarn).

Paris, le 20 octobre 1858,

Mon Révérend Père,

Ce que j'ai recueilli depuis que je suis à Paris sur la question qui nous occupe plus particulièrement à l'heure qu'il est, n'est pas tout à fait conforme à votre manière de voir les choses. Voici ce que je crois savoir.

D'après vous, mon Révérend Père, un engagement, aurait été contracté par le diocèse de Paris en échange des aumônes qu'il a reçues des fidèles pour sauver la maison des Carmes. Les Dominicains français auraient été appelés dans cette maison par Mgr Sibour pour remplir les obligations du diocèse et les devoirs du corps auxiliaire qui, d'après la fondation, devait desservir la chapelle, et enfin le bail intervenu entre l'archevêque de Paris et les Dominicains devait être gratuit, comme étant le résultat d'un engagement dont les fidèles avaient fait les frais.

Or, le but principal de Mgr Affre, en achetant la maison des Carmes, était d'y établir le petit séminaire diocésain, car cela résulte du texte même des circulaires adressées aux fidèles pour solliciter leurs aumônes. Il est vrai que Mgr Affre se proposait subsidiairement d'établir aussi dans la maison des Carmes un corps de prêtres auxiliaires destiné à remplir gratuitement les diverses fonctions apostoliques qui leur seraient confiées, prédications, missions dans la banlieue, etc. ; mais ce but était secondaire et d'ailleurs il fut trouvé, par suite de l'insuffisance du local, que les deux institutions n'auraient pu être établies convenablement.

Il suit de là que l'établissement de l'ordre de saint Dominique dans la maison des Carmes ne peut être regardé comme l'accomplissement d'une obligation contractée par le diocèse, ni comme l'acquit d'une fondation et que la gratuité du bail intervenu entre Mgr Sibour et les Dominicains ne se rattache pas à l'engagement qui aurait été contracté par le diocèse de Paris en échange des aumônes reçues.

Tout cela dit pour rester dans la vérité ; après cela, je suis disposé plus que personne à reconnaître les services rendus au diocèse de Paris par votre ordre, Mon Révérend Père, et surtout ceux que vous lui avez rendus vous-même d'une manière si éclatante, mais je ne croirais pas pouvoir agir de manière à sacrifier soit la pensée principale de Mgr Affre, soit la liberté dont j'ai besoin, soit enfin les intérêts même matériels du diocèse. Mon but est de concilier toutes ces choses autant que possible avec les sentiments particuliers que je professe pour vous, Mon Révérend Père, et avec le désir que j'ai de témoigner à votre ordre mon estime et ma confiance ; je ne désespère pas de régler l'affaire en ce sens.

En conséquence, je consentirais volontiers à ce que vous continuassiez d'habiter la maison des Carmes, mais je ne voudrais m'engager ni *gratuitement* ni *pour longtemps* (1). Je serais donc porté à regarder comme plausible et comme pouvant servir de base à un arrangement les propositions suivantes : le bail serait renouvelé pour six ans. Il y aurait un prix de location qui serait de 5.000 francs par an, les réparations locatives de la maison et le paiement proportionnel de l'impôt resteraient à la charge de la communauté des Dominicains conformément aux stipulations du traité de 1849.

Veuillez recevoir, mon Révérend Père, la nouvelle assurance de mes respectueux et dévoués sentiments.

V. Morlot, archevêque de Paris.

1. Ces mots sont soulignés dans le texte autographe.

N° 4.

SECOND AUTOGRAPHE DU P. LACORDAIRE

Sorèze, 31 octobre 1858.

Monseigneur,

J'accepte avec reconnaissance les bases que Votre Eminence veut bien poser dans sa lettre du 28 de ce mois, pour la prolongation de notre séjour aux Carmes pendant un bail de six nouvelles années, savoir une indemnité annuelle de 5.000 fr. au diocèse de Paris, le paiement des réparations locatives afférentes à la partie des bâtiments habités par nous et le paiement proportionnel des impôts qui pèsent sur l'ensemble de la maison et de ses dépendances.

Qu'il me soit permis seulement, Monseigneur, tout en acceptant ces bases comme équitables, de justifier les allégations contenues dans ma lettre précédente au sujet des conditions primitives de notre établissement aux Carmes. Ce narré sera court, et je prie Votre Eminence d'avoir la bonté de l'entendre.

J'ai conservé une lettre de Mgr l'évêque de Tripoli (1), alors simple vicaire général de Mgr Sibour, lettre datée du 30 octobre 1849 et qui avait pour but de me presser, au nom de l'archevêque de Paris, d'accepter pour mon ordre l'œuvre des Carmes. Il me disait longuement que l'Ecole et la Communauté auxiliaires fondées aux Carmes par Mgr Affre tombaient l'une et l'autre en ruines ; que la première pensée de Mgr avait été de nous offrir à la fois l'Ecole et la Communauté, mais que, quelques signes signes de vie se montrant dans l'Ecole,

1. Il s'agit d'un autre abbé Sibour, cousin de l'archevêque, qui devint son auxiliaire.

Mgr s'arrêtait *(sic)* à nous confier seulement la partie de la fondation consistant en un corps sacerdotal auxiliaire. C'est sur ces bases, et en considérant notre acceptation comme un service, que l'affaire s'est traitée et a été conclue sous-seing privé en date du 15 octobre 1849, dont je possède le double. Jamais les Carmes ne me furent présentés comme un local acquis par le diocèse de Paris pour son séminaire et y recevant des religieux par intérim. On me présenta une fondation non pas avec le caractère *civil* (1) de la perpétuité mais avec ce caractère *moral* (2) de durée et de service qui ressort du mot seul de fondation. Malgré cela même, j'avais peine à accepter, parce que je craignais de m'établir à Paris sur une base transitoire et fragile. Il fallut une longue et pressante lettre de Mgr de Tripoli pour me décider, et il ne fut jamais question entre nous, ni avec Mgr Sibour, d'un prix ou d'une indemnité de location. Je prenais une partie (3) des Carmes comme une ruine morale, j'y apportais la vie d'un corps religieux, et immédiatement, en effet, l'église abandonnée fut remplie, un revenu de 20.000 francs environ résulta de cette affluence et 15.000 francs furent annuellement consacrés, si ma mémoire ne me trompe, aux splendeurs du culte et aux dépenses accessoires. Un bénéfice de 5.000 francs nous resta comme compensation de nos peines et, en estimant à 5.000 francs aussi la gratuité de notre logement, c'était 10.000 francs d'indemnité à reporter sur un corps de douze religieux au moins. Il n'y a pas de paroisse où douze prêtres coûtent si peu.

Néanmoins, Monseigneur, en rappelant ces choses, je n'ai pas pour but d'amoindrir le bienfait de Votre Eminence, mais de constater seulement le caractère primitif qui fut donné à notre investiture d'une portion (3) des Carmes. Aujourd'hui, tout change ; c'est le désir de Votre Eminence. Notre devoir à nous est de reconnaître que, même dans les termes nouveaux, la continuité limitée de notre séjour est encore un bien-

1. Ce mot est souligné dans le texte autographe.
2. *Idem.*
3. Je lis : *partie*; on pourrait, à la rigueur lire : *portion.*
3. Ce mot est à peine lisible. Je lis : *portion*, on pourrait lire : *partie.*

fait : Votre Eminence, en réalité, nous accorde six ans pour nous préparer à Paris un établissement qui ne relèvera plus que de nous, parce qu'il sera notre propriété. Ce n'est pas trop, mais c'est assez. La fondation nous échappe, le temps nous reste pour la remplacer.

J'ignore si Votre Eminence entend que les six années du bail dateront du 15 octobre 1859, à l'expiration de l'ancien traité, où si elles commenceront à partir du traité prochain dont la confection (*sic*) n'exige que quelques jours. Ce dont (*sic*) je prie Votre Eminence, c'est que cette affaire se règle et se signe le plus tôt possible sur les bases de sa lettre en date du 28 octobre dernier, à laquelle j'ai l'honneur de répondre. Les incertitudes sont cruelles surtout en une matière où il s'agit de savoir si notre communauté a devant elle du temps ou n'en a pas.

Agréez, Monseigneur, l'hommage des sentiments respectueux avec lesquels je suis, de Votre Eminence, le très humble et très obéissant serviteur,

H. Henri Dominique Lacordaire
Prov. des Fr. Prêch.

P. S. Votre Eminence pourra traiter avec le R. P. Chocarne, notre prieur de Paris. J'ajouterai ma signature à la sienne (1).

No 5.

A MONSIEUR FIOT, PLACE SAINT-SULPICE N° 3, PARIS.

Sorèze, 18 juillet 1857,

Mon cher ami,

J'ai été bien aise d'apprendre que vous avez heureusement

1. Ces trois autographes se trouvent aux archives de l'archevêché de Paris dans un dossier sans cote intitulé : « Les Carmes pendant le séjour des Dominicains ». Les folios de ce dossier ne sont pas foliotés.

évité une collision avec M. Bray. Quant à joindre au sixième volume de nos œuvres les *Homélies des Carmes* (1), cela n'aurait aucun sens à moins d'y ajouter aussi tous les discours que j'ai prononcés çà et là et dont la sténographie a été publiée contre mon gré. C'est ce que l'on a fait dans la traduction milanaise de mes écrits. Mais j'ai résolu de ne pas revoir ces discours et de les laisser tels quels là où ils sont, sauf, après ma mort, l'usage qu'on en voudra faire. Il ne faut donc plus y penser, comme aussi pour les articles que j'ai publiés autrefois dans l'*Avenir et l'Ère nouvelle* (2). Mais je vais prononcer deux grands discours à l'Ecole de Sorèze, à propos de sa fête séculaire, et mon intention est de les imprimer dans une brochure qui rendra compte de cette fête. Vous pourriez donc les ajouter à mon sixième volume et le compléter ainsi d'une manière convenable. Seulement, il faudrait attendre un peu, car je ne pense pas que mes discours soient prêts avant le 8 ou le 10 septembre. Voyez donc ce que vous en penserez.

Tout à vous en attendant,

Fr. Henri Dominique Lacordaire
Prov. des Fr. Prêch. (3).

N° 6.

Paris, 10 mars 1851.

A MADAME
MADAME VEUVE SEGUIN, DIRECTRICE DES POSTES.
A MONTFORT L'AMAURY (SEINE-ET-OISE)

Madame,

C'est bien volontiers que je me prêterai à tout ce qui sera nécessaire pour le bien de votre âme. Venez donc demain

1. Ces mots sont soulignés dans le texte autographe,
2. *Idem.*
3, Cet autographe est conservé à la sacristie de l'église des Carmes, 70, rue de Vaugirard.

mardi, à 3 h. 1/2 de l'après-midi à l'église des Carmes, rue de Vaugirard, nº 70. Vous préviendrez le portier, et je me rendrai à l'église ; j'entends la portion du couvent qui est à côté de l'église et dans la même cour. Mon confessionnal est dans la chapelle de Sainte-Thérèse, il porte mon nom.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de mes sentiments respectueux.

Fr. Henri-Dominique Lacordaire,
Prov. des Fr. Prêch.

N° 7.

A MONSIEUR
MONSIEUR LACORDAIRE, AUX GOBELINS, A PARIS

Toulouse, 24 février 1854.

Mon cher Léon,

Un jeune homme du nom de Tolin, bien élevé, et que j'ai connu à Lyon, me prie de le recommander près de toi pour être placé dans les bureaux de je ne sais quelle entreprise que tu serais sur le point de fonder. Si cela est vrai, je te présente avec confiance ce jeune homme. Il a 26 ans, il a fait toutes ses études classiques, une partie de son droit et est en ce moment premier clerc chez un avoué de Lyon. Il est de plus bon chrétien et de bonnes mœurs. Son adresse, en cas que tu en aies besoin est *Place du Gouvernement, nº 3, à Lyon* (1).

Je termine mes conférences à la cathédrale de Toulouse dimanche. Elles ont heureusement réussi (2). Notre maison est fondée et va bien.

Bien des choses à ma belle-sœur, et tout à toi.

Fr. Henri-Dominique Lacordaire,
Prov. des Fr. Prêch. (3).

1. Souligné dans l'autographe.
2. C'est moi qui souligne.
3. Autographe de la collection de Mlle M. Bouvrain.

N° 8

PASSAGE DU RAPPORT DE M. TROPLONG, PRÉSIDENT DU SÉNAT, LU A LA SÉANCE DU 29 JANVIER 1861

On a pu remarquer, dans le compte rendu de M. Foisset, ce membre de phrase assez significatif.

« Cinq jours après (le 24 janvier) M. Troplong éprouvait le besoin de répondre au P. Lacordaire devant le Sénat (1). »

Voici le passage du discours qui a provoqué la « réponse » :

« A ses yeux (du démocrate européen) l'égalité est la grande et suprême loi, celle qui prévaut sur toutes les autres et à quoi tout doit être sacrifié. L'égalité dans la servitude lui paraît préférable à une liberté soutenue par la hiérarchie des rangs. *Il aime mieux Tibère commandant à une multitude qui n'a plus de droit et plus de nom, que le peuple romain gouvernant par un patriciat séculaire* et recevant de lui l'impulsion qui le fait libre avec le frein qui le fait fort (2). »

Voici enfin la réplique du personnage officiel :

« Ce peuple accusé étourdiment d'une docilité servile, est celui qui, sous la verge du pouvoir démocratique, vota pour la monarchie, quand la république triomphante exigeait qu'il votât pour elle. Qu'on cesse donc de parler et de césarisme *et de Tibère* et des flatteurs *et de la plèbe.*

« Messieurs, il n'y a pas plus de Tibère qu'il n'y a de Tacite ; mais il y a un prince populaire qui porte haut le drapeau national et fait respecter le nom Français ; il y a une démocratie, qui dans ses premières ardeurs, avait brisé tous les cadres du gouvernement, mais que l'empire trouve obéissante au pouvoir, parce que ce pouvoir n'est pas celui d'un maître.

« Ceux qui en sont encore aux lieux communs d'autrefois,

1. P. 149.
2. *Œuvres de Lacordaire*, t. VIII (Paris, 1880, in-8°), p. 340

ne peuvent s'empêcher de croire qu'il y a un despote, parce qu'il y a une démocratie. Mais, à côté de toutes les choses nouvelles que l'empereur leur a fait voir, il en est une autre qui confondra de plus en plus leurs prévisions et leur intelligence : c'est une démocratie sans despote, une monarchie sortie des entrailles du peuple, sans forcer le peuple à abdiquer, une liberté sans licence et une nation se sentant libre malgré ceux qui lui disent qu'elle ne l'est pas (1). »

N° 9

Le texte de la lettre qu'on va lire est scrupuleusement conforme à celui de l'autographe qui appartient à Mlle Bouvrain et que celle-ci m'a obligeamment communiqué.

L'abbé Perreyve l'avait publié en 1878 ; mais, comme on pourra s'en rendre compte, en tronquant et en altérant le texte original (2). Je souligne les mots qui ont été modifiés ou supprimés et j'indique en note le texte publié par l'abbé Perreyve :

A MONSIEUR

MONSIEUR L'ABBÉ BERNARD

CHEZ MONSIEUR DE BEAUREGARD

A HYÈRES (Var) (3)

Paris, 21 janvier 1858.

Mon cher ami,

Je ne pense pas que vous deviez ôter à votre élève toute initiative, toute liberté de choix. Il faut éviter également de

1. *Moniteur* du 30 janvier 1861. — Séance du Sénat (29 janvier). — *Tome* de janvier-juin, p. 134. — Rapport au nom de la commission chargée d'examiner le projet de sénatus-consulte portant modification de l'article 42 de la constitution.

2. *Lettres de Lacordaire à des jeunes gens* (Paris, 1878, in-8°), p. 276, 277.

3. L'abbé Perreyre n'indique pas le destinataire de la lettre.

développer dans une jeune âme l'esprit de servitude et l'esprit d'indépendance parce que l'un et l'autre sont contraires à l'état vrai d'un chrétien, tel que l'Evangile nous le dépeint. Un enfant qui ne délibère jamais, qui ne choisit jamais, qui est passif dans tous ses actes ne sera propre un jour qu'à obéir lâchement aux hommes et aux choses qui le domineront par l'effet du *hazard (sic)* (1) ; comme celui qui est nourri dans l'indépendance ne saura point se soumettre là où il faut se soumettre et porter avec honneur et raison *le frein* (2) d'une obéissance légitime. Tout, au reste, est plein de ces difficultés, l'homme étant placé sans cesse entre deux excès. *C'est pourquoi* (3) les anciens disaient : *In medio stat virtus*. La vertu n'a point changé de place depuis ce temps ; elle est encore où Aristote l'a trouvée.

Maintenant, comment faire pour inspirer à un enfant *de la* liberté sans indépendance, *de l'*obéissance (4) sans servitude ? J'ai ouï dire que les enfants conduits par *les Jésuites* (5) manquent en général d'initiative, de décision, de hardiesse, et qu'ils ont besoin, en quelque sorte, d'être tenus constamment à la lisière. Est-ce vrai, ne l'est-ce pas ? Je l'ignore ; car je n'ai jamais eu occasion de vérifier le fait. S'il en était ainsi, leur éducation pécherait par un point essentiel et ce résultat tiendrait sans doute à l'inculcation (6) d'habitudes trop passives. Un enfant ne doit point commander ni être obéi à tout propos, comme le sont les enfants gâtés ; mais il ne faut pas non plus qu'il soit asservi comme un esclave, et qu'il ait peur d'avoir une pensée.

Je me borne à ce peu de mots, parce que l'heure me presse. J'ai fait *récement* (*sic*) un petit voyage à Flavigny, qui est fort édifiant. Me voici cloué à Paris jusqu'à la fin d'avril. J'ai vu

1. L'abbé Perreyve transcrit : « hasard ».
2. *Id.*, « la peine ».
3. L'abbé Perreyve supprime ces deux mots.
4. Le même transcrit : « la liberté... l'obéissance ».
5. *Id.* « Les personnes dont vous me parlez ».
6. L'abbé Perreyve transcrit à tort : « initiation » ; l'*u* et *l.* de la seconde syllabe sont très lisibles.

votre ami et je pense que nous nous verrons maintenant plus fréquemment ; il est bon et aimable.

Adieu, une bonne santé, et tout à vous bien cordialement (1).

Fr. L.

1. L'abbé Perreyve a supprimé ces deux alinéas.

APPENDICE II

BIBLIOGRAPHIE

N.-B. — Je crois inutile de recommencer l'excellent travail de Bibliographie accompli par M. l'abbé Favre dans son travail sur *Lacordaire orateur*. Les indications complètes qu'il donne dans son livre (*Lacordaire orateur*. Paris et Fribourg, 1906, in-8°) se trouvent aux pp. I-XIX.

Je dois signaler aussi dans l'ouvrage d'Henri Villard (*Lettres inédites de Lacordaire*), une liste très complète de tous les articles écrits par Lacordaire dans *l'Avenir* et dans *l'Ère nouvelle,* ainsi que de la plupart des discours recueilis seulement par des sténographes, p. 567, 571, 573-576.

Je me contenterai d'indiquer les ouvrages qui n'ont pas été signalés dans les autres travaux de critique sur Lacordaire.

Avenir (l'). — Périodique quotidien.

Ame (l'). Latine. Revue mensuelle.

Blaize (A.). — Essai biographique sur F. de Lamennais. Paris, 1858, in-8°.

Deminuid (Mgr). — L'école des Carmes. Paris, 1871, in-8°.

Favre (l'abbé Julien). — Lacordaire orateur. Sa formation et la chronologie de ses œuvres. Paris et Fribourg, 1906, in-4°.

Folghera (le P. O. P.). — L'apologétique de Lacordaire. Paris, 1906, in-16.

Gazette de France. Périodique quotidien.

Gazette du Languedoc. Périodique quotidien de Toulouse.

Journal de l'Institut historique. Revue mensuelle, 1834-1841.

Journal de Toulouse. Périodique quotidien.

Le monde. Périodique quotidien.

Le moniteur universel. Périodique quotidien.
MONTALIVET (E. de). — Rien ! dix-huit années de gouvernement parlementaire. Paris, 1864, in-12.
MAILLARD (Firmin). — Le salon de la vieille dame à la tête de bois. Paris, 1898, in-12.
MAFFRE (l'abbé Justin). — Le P. Lacordaire. Sa vie et ses œuvres. Toulouse, 1854, in-8°.
Le National. Périodique quotidien.
NOBLE (H. D., o. p.). — Lacordaire apôtre des jeunes gens. Paris, 1908, in-18.
PISANI (l'abbé). — La maison des Carmes. Paris, 1890, in-8°.
Le procès de l'école libre. Paris, 1831, in-8°.
Registre des procès-verbaux de l'Athénée de Sorèze.
Registres des autographes de l'Académie de législation de Toulouse.
Revue de l'Institut catholique de Paris. Revue trimestrielle.
SAINTE-BEUVE. — Causeries du lundi. Paris, 1862, in-12.
SOREL (Alexandre). — Le couvent des Carmes et le séminaire de Saint-Sulpice pendant la terreur. Paris, 1864, in-8°.
TOCQUEVILLE (Alexis de). — De la démocratie en Amérique. Paris, 1835 et 1837, 2 vol., in-8°.
Idem. — L'ancien régime et la Révolution. Paris, 1856 et 1857, in-8°.
L'univers. Périodique quotidien.
VILLARD (Henri). — Correspondance inédite du P. Lacordaire. Paris, 1890 et 1876, in-8°.

TABLE DES NOMS PROPRES DE PERSONNES ET DE LOCALITÉS CITÉS

1. Je n'ai pas cru devoir indiquer les références pour H.-D. Lacordaire; il aurait fallu renvoyer à toutes les pages.

TABLE ANALYTIQUE DES MATIÈRES

APPENDICE

IMP. HENRI JOUVE, 15, RUE RACINE, PARIS

Paris. — J. Mersch, imp., 4 bis, av. de Châtillon —6099